



PROJET DE SOCIÉTÉ

TROIS PRIORITÉS

- I. POUR UNE DEMOCRATIE LIBÉRÉE : RENDRE LE POUVOIR AUX FRANÇAIS
- II. VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COOPÉRATION : POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE
- III. ENFIN LA FRANCE : APAISER LA FRACTURE IDENTITAIRE POUR REBATIR UNE NATION RECONCILIÉE AVEC ELLE-MÊME ET AVEC LE MONDE

DOUZE AMBITIONS

I. POUR UNE DEMOCRATIE LIBEREE : RENDRE LE POUVOIR AUX FRANÇAIS

A. Sortir de l'étouffement démocratique par la participation citoyenne

- 1) Pour une démocratie collaborative
- 2) Relégitimer les élus
- 3) Renforcer les pouvoirs locaux

B. Démocratiser un dialogue social confisqué

- 1) Relégitimer les syndicats
- 2) Favoriser le pluralisme syndical

C. Une justice au service des citoyens

- 1) De « la bouche de la loi » à l'indépendance
- 2) Juger « au nom du peuple français »
- 3) Une procédure pénale plus respectueuse des droits de la défense

D. Refonder l'Europe sur la volonté populaire

- 1) Donner un pilote identifié à l'Union européenne
- 2) Construire une Europe à deux niveaux
- 3) De la barbarie technocratique à la volonté populaire

E. Reprendre la maîtrise de la révolution technologique

**II. VERS UNE SOCIETE DE LA COOPERATION :
POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL
ENTRE L'ETAT ET LA SOCIETE CIVILE**

A. Décentralisation citoyenne : pour une grande réforme de l'Etat

- 1) Lancer un programme « Société de la Coopération »
- 2) Créer un ministère de la Société de la coopération, en remplacement du secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat

B. Ecologie financière : pour un système financier international plus vertueux et plus juste au service de l'économie réelle

- 1) Mettre le système financier, préalablement assaini, au service de nos entreprises
- 2) Alléger la pression fiscale sur les PME

C. Economie du partage : renouer avec le plein emploi par l'innovation et la reprise d'activité

- 1) Créer de nouveaux emplois plutôt que s'accrocher aux vieilles lunes
- 2) Casser les rentes pour que prospère l'économie collaborative
- 3) Favoriser le retour au travail
- 4) Sauver un système d'indemnisation-chômage à la dérive
- 5) Quitter la pauvreté
- 6) Doubler la formation professionnelle de chaque actif

D. Agro-écologie : pour une exception agricole française qui redonne sa dignité à l'agriculture

- 1) Remplacer la PAC pour enfin privilégier la qualité sur la course au productivisme
- 2) Consommer localement
- 3) Cesser la persécution des agriculteurs
- 4) Protéger notre patrimoine nourricier
- 5) Les territoires zéro pesticide, c'est possible
- 6) Redonner aux agriculteurs les moyens de vivre de leur travail
- 7) La protection animale, un combat moral

**III. ENFIN LA FRANCE :
APAISER LA FRACTURE IDENTITAIRE POUR REBATIR UNE NATION RECONCILIEE
AVEC ELLE-MEME ET AVEC LE MONDE**

A. Sécurité et justice pour les Français : pour un Etat qui protège

- 1) Pas de justice sans moyens de juger
- 2) Une politique carcérale plus digne du pays des droits de l'homme
- 3) A crime global, justice globale
- 4) Rapprocher la police des citoyens

B. France, puissance médiatrice et rayonnante

- 1) Avoir le goût de la grandeur
- 2) Pour une politique culturelle de rupture, enjeu de civilisation
- 3) Sortir d'une francophonie incantatoire
- 4) Renouer avec l'Afrique, nouvel atelier du monde
- 5) Pour une diplomatie environnementale offensive
- 6) Pour une armée du futur plus respectueuse de ses soldats

C. Egalité des droits, pour une République de la confiance

- 1) Immigration, Islam et laïcité, au cœur de la fracture identitaire
- 2) Egalité des droits entre les territoires
- 3) Egalité des droits entre les générations
- 4) Egalité des droits pour les personnes en situation de handicap
- 5) Egalité des droits entre les sexes
- 6) Egalité des droits, par l'école et la santé, entre les catégories sociales

250 PROPOSITIONS

I. POUR UNE DEMOCRATIE LIBEREE : RENDRE LE POUVOIR AUX FRANÇAIS

**A. SORTIR DE L'ETOUFFEMENT DEMOCRATIQUE PAR LA PARTICIPATION
CITOYENNE**

« Démocratie de l'abstention », la France est malade de son élite politique. Une grande partie des Français a le sentiment croissant d'être écartée des décisions. Plus éduqués, plus critiques, ils ne veulent plus être les sujets d'une aristocratie d'Etat.

Ce divorce est le fruit d'un système de gouvernance obsolète incapable de prendre en compte les transformations de la société. Complètement discrédités avec leurs troupes militantes qui fondent à vue d'œil, les partis politiques restent sourds à l'exaspération générale vis-à-vis du vide du discours politique et des promesses non tenues. L'abstention oscille, à chaque élection entre 50 et 80%. Malgré l'inscription automatique des jeunes majeurs sur les listes électorales, **9.5 millions de Français ne sont pas inscrits ou sont mal inscrits soit le nombre de voix obtenues par Nicolas Sarkozy au premier tour de l'élection présidentielle de 2012.**

Quelle légitimité reste-t-il aux élus de la Nation quand le rétrécissement de leur assise électorale rend désormais les scrutins insincères ? Aux dernières régionales de décembre 2015, si on prend en compte bulletins blancs, non-inscrits, et abstentionnistes, les « grands » partis politiques ne parviennent pas à dépasser 12% pour le FN, 10% pour le PS et 11% pour l'UMP, soit un total d'un Français sur trois ! **Avec une vraie reconnaissance des bulletins blancs (c'est-à-dire comptabilisés dans les suffrages exprimés), ni Jacques Chirac en 1995 ni François Hollande en 2012 n'auraient été élus !**

Les conséquences sont multiples : caractère populiste des candidats, montée inexorable du Front national, et inanité du front républicain, passé de principe moral à arnaque arithmétique pour sauver des sièges menacés. Le phénomène n'est pas uniquement français, comme le montrent l'essor des mouvements anti-système (Podemos, Occupy Wall Street, Tea Party) et celui des figures plus radicales (Donald Trump, Bernie Sanders, Jeremy Corbyn...).

Cette impatience vis-à-vis du politique a néanmoins un corollaire positif : **la volonté générale de revitaliser le débat démocratique.**

Nuit debout, mouvements citoyens, pétitions en entreprise, démocratie numérique (application pour interpeller son maire, plateforme Web pour choisir son candidat en dehors des partis, site permettant aux élus de soumettre leur projet à des internautes, recours à des plateformes pour enrichir des projets de loi) : la France est devenue une **immense agora** qui bouscule les pratiques traditionnelles. Le réveil est citoyen.

Objectif : abolir les privilèges des appareils nationaux ; développer de nouvelles institutions et de nouveaux relais d'expression pour les citoyens.

Pour une démocratie collaborative

L'organisation de nos institutions est frustrante pour les citoyens. Une fois qu'ils ont voté, il ne se passe plus rien. On attend ainsi cinq ans avant de juger le travail des

parlementaires, même si certains font montre d'un absentéisme flagrant (comme ce 9 février 2016 où devait être voté l'article 1er de la loi constitutionnelle sur l'état d'urgence en l'absence de 441 députés, soit 76 % de l'hémicycle).

Ce silence démocratique illustre une peur du peuple.

L'actuel référendum d'initiative populaire, né en 2008 sous Nicolas Sarkozy et achevé par François Hollande en 2013, est hypocrite en ce qu'il est inapplicable. C'est d'initiative parlementaire qu'il s'agit en fait, puisque ce sont 185 parlementaires soutenus par 4,5 millions de citoyens, contre 100 000 en Suisse, qui peuvent en être à l'origine : ces conditions d'accès invraisemblables ont confisqué toute l'initiative des électeurs. Résultat : **aucune proposition de loi n'a été soumise au vote des électeurs par le biais de ce faux référendum**. Les cinq pages de la plateforme Internet destinée à recueillir les signataires n'ont pas bougé depuis un an. Ce gadget démocratique aura pourtant coûté 4,6 M€ !

Ailleurs, **pléthore de consultations sont prévues mais, illustrations d'une vision très restrictive des droits citoyens, elles ne servent à rien** : le référendum d'initiative locale (municipal) porte sur des domaines de compétences trop restreints, avec des seuils lourds, si bien que moins de 0,5 % des communes y ont déjà eu recours (entre 2005 et 2009, 26 référendums communaux seulement) et que 10 % des référendums organisés par ce biais ont été déclarés « illégaux ».

Objectif : ne pas se contenter de réduire les prérogatives des élus mais créer véritablement de nouveaux droits d'expression pour les citoyens.

- 1. Reconnaître le vote blanc en comptabilisant les bulletins non pas séparément des autres bulletins comme le prévoit la loi du 21 février 2014, mais dans les suffrages exprimés, pour que les scrutins soient plus sincères**
- 2. Sortir de cette exception politique française qu'est la non-inscription sur les listes, en inscrivant automatiquement tous les Français en âge de voter sur les listes électorales (sur la seule base d'une déclaration de domicile à la mairie au moment du déménagement)**
3. Convoquer un panel citoyen tiré au sort, pour permettre aux parlementaires de la circonscription de rendre compte de leurs activités à mi-mandat
4. Créer de nouveaux outils d'expression populaire sur le modèle suisse (initiative populaire, référendum constructif, obligatoire, facultatif –pour des réalisations hors engagements de campagne ou nécessitant des dépenses supplémentaires

-motion populaire- pour inscrire un sujet souhaité par les citoyens à l'ordre du jour d'une assemblée)

5. En plus du parrainage par les élus, instituer un parrainage populaire en accordant la possibilité aux candidats à la présidentielle d'être parrainés, pour pouvoir postuler à la magistrature suprême, par 500.000 électeurs inscrits (1,25% du corps électoral)

Relégitimer les élus

De la candidature à l'exercice du mandat en passant par l'élection : tous les stades de notre vie démocratique sont gangrenés par le soupçon, la défiance voire le rejet.

Concernant les candidats à la présidence de la République, **le principe du parrainage par 500 élus locaux depuis 1976 fragilise les personnalités populaires hors grands partis**. En 2007, fait rare, le Conseil constitutionnel est sorti de sa réserve pour dénoncer les menaces, les pressions, les détournements de formulaires de présentation, les chantages exercés par les candidats et les partis politiques sur les maires sans étiquette. Plusieurs pays européens, autorisent, eux, le parrainage populaire (Autriche, Bulgarie, Finlande, Irlande, Lituanie, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie). En Pologne, l'article 127.3 de la Constitution de 1989 exige la collecte de 100.000 signatures de citoyens pour déposer sa candidature (2.5% de la population).

Là où il faudrait assouplir les règles, la France, elle, a choisi l'inverse en verrouillant davantage sa démocratie : le projet de loi sur la « modernisation » de l'élection présidentielle, voté fin 2015, prévoit ainsi de durcir les règles de parrainage (publicité des noms des parrains) et de temps de parole des candidats, au détriment de ceux qui ne sont pas membres des deux « grands » partis de gouvernement. Belle leçon de démocratie après la débâcle des régionales de décembre et le triomphe du Front national ! Ce fut la seule réponse d'un système politique à bout de souffle qui pourtant promettait : « plus jamais ça ! »

Une fois élu, le président de la République entame un mandat de cinq ans instauré en 2000, en lieu et place du septennat, pour revitaliser la démocratie : **seize ans après, ce quinquennat a considérablement affaibli les pouvoirs et la légitimité du Parlement**. Le gouvernement n'est quasiment plus responsable devant lui, car nommé et dirigé par le Président. À peine élu, ce dernier doit subir chaque année une échéance électorale (municipale, régionale, départementale, etc.) : son assise électorale déjà restreinte au départ s'étioule, il devient très vite impopulaire et son mandat un long calvaire, qui s'interrompt un an avant l'échéance pour cause de primaire et d'obsession pour sa réélection.

Du côté des députés, le scrutin majoritaire favorise les grands partis et élimine tous les autres. Le pluralisme démocratique n'existe pas à l'Assemblée nationale. Le Front national peut ainsi représenter 20 à 30 % des électeurs et n'avoir qu'un

ou deux députés. De Nicolas Sarkozy à François Hollande, personne n'a tenu sa promesse sur la proportionnelle. Cette situation est d'autant plus insupportable que les 925 parlementaires bénéficient de privilèges démesurés.

Trop nombreux : avec 330 millions d'habitants, les États-Unis n'ont que 100 sénateurs et 435 représentants, alors que la France, avec 65 millions d'habitants, affiche 348 sénateurs et 577 députés.

Trop chers : le budget de l'Assemblée nationale – 520 M€ par an – est l'équivalent du budget du ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Trop rémunérés : à l'indemnité de base s'ajoutent l'indemnité logement, l'indemnité de fonction, les frais de mandat (non imposables), le loyer de la permanence, les frais de déplacement, les crédits collaborateurs, le supplément familial, etc.

Trop de privilèges : un député-maire, redevenu simple maire, continue par exemple de toucher l'assurance chômage des députés. La sécurité sociale est spécifique. Les groupes parlementaires bénéficient pour leur fonctionnement aussi d'un budget spécifique. À cela vient se greffer une réserve parlementaire de 150 M€ pour la clientèle électorale.

Trop de cumul, « plaie ouverte du régime » : la France est championne d'Europe toutes catégories. En 2012, 476 députés sur 577 (82 %) et 267 sénateurs sur 348 (77 %) exerçaient au moins un autre mandat électif. Ils ne sont 3% en Grande-Bretagne et 7% en Italie dans cette situation.

Trop peu représentatifs de la population : sur les 577 députés élus en 2012, 263 ont plus de 60 ans (45 %) et 62 culminent même à plus de 70 ans (10 %). Les sexagénaires ne représentent pourtant que 24 % de la population ! Certains siègent même depuis quarante ans : huit ont enchaîné une dizaine de mandats législatifs d'affilée, comme André Santini, élu en 1981. Le record était détenu par Didier Julia, resté quarante-cinq ans à son fauteuil. Le nombre de femmes augmente, non par l'effet d'une conviction forte des partis politiques, mais grâce à la loi sur la parité : 155 députées (27 %, contre 18 % en 2007) siègent actuellement, mais elles sont surtout à gauche (deux femmes dans le groupe UDI sur trente députés !). 55 % des députés viennent du public (49 % en 2007).

Ces dysfonctionnements n'ont qu'une source : **la confiscation de la démocratie par une poignée d'appareils politiques nationaux.**

Supposés être des lieux d'apprentissage de la démocratie, consacrés comme tels par l'article 4 de la Constitution, financés par les impôts des Français (76 M€/an dont 28 pour le PS et 20 pour l'UMP en 2013), ils ne rendent aucun compte, malgré la consanguinité, les échecs, les scandales financiers ou électoraux et la baisse des militants (178 000 militants chez les Républicains, 131 000 au PS, 50 000 au FN). Résultat : les Français les regardent comme l'institution en laquelle ils ont le moins confiance.

Alors que la France compte plus de 400 partis, soit quinze fois plus qu'en 1990, ce sentiment est renforcé par le fait que seule une dizaine bénéficie d'un financement public. Cette crise des partis s'inscrit dans un phénomène plus large qui est la crise de confiance envers tous les acteurs du pouvoir et des institutions, des médias, des syndicats ou des entreprises. Devant tant d'immobilisme, le risque de la crise partitocratique est de voir l'expression politique de la société civile se faire ailleurs...
... Mais pas auprès de la Chambre supposée la représenter. **Nulle chance, en effet, de trouver un recours au sein du Conseil économique, social et environnemental, où échouent beaucoup de ceux que le système a bien voulu récompenser pour 3500 € par mois.** Ceci explique sans doute que l'institution souffre d'un quintuple déficit de légitimité, représentativité, utilité, efficacité et visibilité ! Les 140 fonctionnaires qui y travaillent et qui sont issus de quatre corps de fonctionnaires différents bénéficient, selon la Cour des comptes, d'« une série de primes et indemnités sans équivalent dans la fonction publique ». Elle ne tolère ni contrôle financier, ni comptable public, en totale dérogation avec les textes.

Pour quel résultat ? Le CESER est rarement sollicité par le gouvernement : deux fois en 2012, cinq en 2013. Et le Parlement ne l'a saisi qu'une seule fois. Alors que, depuis 2008, le CESER peut être saisi par les citoyens par voie de pétition, une seule et unique saisine a été enregistrée. La première sur le mariage pour tous a échoué, le CESER s'abritant derrière de sombres prétextes (vérifier les signatures) pour finir par se déclarer incompétent. Au total, ils sont donc près de 500 membres, conseillers et personnels, pour produire moins de vingt avis et rapports par an, avec un budget de près de 40 millions d'euros.

Objectif : sortir du rejet général qu'inspirent les appareils politiques nationaux.

6. Pour le président de la République, instaurer un septennat non renouvelable
7. **Abolir les privilèges parlementaires : suppression de la réserve parlementaire, régime de droit commun pour la retraite et le chômage, fiscalisation et contrôle par la Cour des comptes des indemnités représentatives de frais de mandat (IRFM)**
8. Elire au moins 20% des députés au scrutin proportionnel
9. Limiter à deux consécutifs le nombre de mandats dans une même fonction électorale
10. Limiter le nombre de députés à 199 et le nombre de sénateurs à 149 (un parlementaire pour les départements de 500000 habitants, deux pour ceux qui sont au-dessus de ce seuil), soit 348 parlementaires
11. Instaurer la démission et l'inéligibilité à vie des élus condamnés pour des raisons financières

12. Supprimer le Conseil économique, social et environnemental et le remplacer par une assemblée de citoyens tirés au sort, le Conseil national des citoyens
13. Faire contrôler les élections internes, de plus en plus organisées par un vote électronique opaque, et les règlements internes des partis politiques par le Conseil constitutionnel

Renforcer les pouvoirs locaux

Au 1er janvier 2016, la France compte 35.884 communes et donc quasiment autant de maires (-774 par rapport à l'année précédente du fait des regroupements).

Proche de ses concitoyens, manager, bâtisseur, ingénieur, architecte, médiateur, expert, stratège, la liste des qualités et compétences requises de la part des exécutifs locaux s'allonge avec la complexité de l'époque. Si beaucoup de maires trouvent leur mandat passionnant, 71% de maires et d'adjoints estiment qu'il est plus difficile d'être maire en 2013 qu'en 2008, une proportion qui culmine dans les communes de moins de 500 habitants, selon le Baromètre des maires et des élus locaux (édition 2013). Les motifs tiennent :

- aux lourdeurs administratives
- à la redéfinition des pouvoirs locaux
- au manque de moyens
- aux exigences des administrés

La mission a énormément changé. La vocation ne suffit plus. La tension est permanente. Les maires sont confrontés à une inflation d'exigences individuelles, loin de l'intérêt général, sous peine de chantage au vote, mais aussi à la pression bureaucratique d'un État tatillon, normatif, multipliant les transferts de compétences sans que les moyens de financement ne suivent. Comme ils représentent l'échelon de base de notre pays, toutes les revendications, attentes, responsabilités, plaintes et espérances convergent vers eux. Les suicides de maires comme le renoncement de certains à leur mandat ont frappé l'opinion.

Pourtant, les maires sont les élus les plus populaires auprès des Français. **La colère des Français vis-à-vis de leurs élus ne doit donc pas les amener à jeter le bébé avec l'eau du bain. Tous les élus ne roulent ainsi pas sur l'or (20 000 d'entre eux gagnent moins de 700 euros par mois), en particulier les élus municipaux des petites communes, pourtant disponibles 7 jours sur 7 pour leurs administrés et souvent contraints de prendre en charge personnellement certaines dépenses liées à leur mandat.**

Mais pour que ce mandat garde son attractivité, le maire doit être suffisamment soutenu pour ne pas céder à la tentation du cumul. C'est l'esprit de la loi sur le statut de l'élu entrée en vigueur le 1er janvier 2016 et qui prévoit entre autres une revalorisation des indemnités par un financement communal, ce qui a créé une fronde chez certains maires conscients du caractère tendu de leur budget.

Objectif : ne pas décourager les vocations et redonner de la considération aux élus locaux dans une démarche collégiale et de concertation.

14. Revaloriser les indemnités des maires qui ne cumulent pas dans les villages de moins de 3500 habitants et financer l'augmentation par le budget de la réserve parlementaire (plutôt que par le budget communal déjà tendu)
15. Créer un statut de l'élu de proximité qui lui garantisse les moyens d'accomplir une mission de plus en plus exposée
16. Assortir systématiquement par la loi les transferts de compétences de contreparties financières réelles et pérennes
17. Laisser aux collectivités la liberté d'agir avec une Dotation globale de fonctionnement basée sur des critères objectifs : la baisse de la DGF de 11 mds entre 2015 et 2017 a pris à la gorge les communes
18. Assouplir par la loi les contraintes administratives dans les communes ne disposant pas de personnels suffisants.
19. *Accroître les pouvoirs de police du maire (pour faciliter la fermeture des commerces qui posent problème, éloigner les familles violentes ou sanctionner plus fortement les infractions aux arrêtés municipaux)*

B. DEMOCRATISER UN DIALOGUE SOCIAL CONFISQUE

Œuvrer à la relégitimisation des représentants ainsi qu'au pluralisme suppose de le faire aussi pour les syndicats. L'État a besoin d'interlocuteurs représentatifs et pas seulement d'institutions obligatoires.

La faiblesse des syndicats français est illustrée par l'existence de 700 branches professionnelles pour moins de 5000 salariés, contre 50 en Allemagne ! De manière disproportionnée, 600 000 salariés sont des travailleurs protégés. 20 000 agents au moins (en ETP) sont mis à disposition des syndicats par l'État, pour un coût de 1,5 Md€ par an.

Seuls 1,7 million de salariés sont syndiqués pour un total de 23 millions de salariés. Quelle légitimité peut-on prétendre avoir quand on représente seulement 7 % des salariés ?

La moitié d'entre eux sont au demeurant issus du secteur public (5,5 millions d'agents), ce qui éloigne l'économie des réformes nécessaires. Premier syndicat français, la CGT compte 670 000 adhérents, très loin des 2,4 millions d'IG Metall, le

syndicat allemand des « métallos ». **Leur financement à hauteur de 4 Md € d'argent public, soit le budget de l'enseignement supérieur, mais surtout l'utilisation de ce financement par les syndicats, ont été vivement dénoncés dans le rapport accablant du député Nicolas Perruchot en 2012**, rapport qui fut rapidement enterré par les parlementaires de droite comme de gauche. Il est vrai que 73 % du budget de la CFTC provient des subventions et seulement 13 % des cotisations. Chez les syndicats patronaux, la proportion est identique puisqu'à la CGPME, **81 % des fonds proviennent des subventions et seulement 8 % des cotisations. C'est une exception française en Europe.**

Objectif : pour sortir enfin d'un dialogue social dévoyé et confisqué, relégitimer les syndicats et assurer le pluralisme syndical

20. Renforcer la légitimité des représentants du personnel dans l'entreprise en exigeant des délégués syndicaux qu'ils soient élus
21. Généraliser le principe de l'accord d'entreprise majoritaire
22. Elargir les négociations collectives aux nouveaux enjeux : l'évolution des métiers et l'automatisation, l'équilibre entre la vie privée et de la vie professionnelle, le télétravail des nomades, l'« empowerment » des salariés
23. Etendre le chèque syndical, mis en œuvre chez Axa depuis 1990 et Casino depuis plusieurs années. Financé par les entreprises, il sera versé par chaque salarié à l'organisation de son choix. En Belgique, grâce à ce système, le taux de syndicalisation est beaucoup plus élevé qu'en France (50% en 2011).
- 24. Supprimer en conséquence le financement public des syndicats : ce qui, selon l'IFRAP, permettrait d'économiser entre 700 M€ et 1,3 Md €.**

Favoriser le pluralisme syndical

De l'UNSA aux nouveaux collectifs issus des consultations citoyennes, les organisations injustement tenues à l'écart du dialogue social sont nombreuses.

Y compris dans le patronat, puisque les syndicats patronaux ne tirent leur légitimité d'aucune élection en dehors des élections prud'homales, celles de 2008 ayant d'ailleurs vu l'audience du MEDEF et de ses alliés décliner significativement, au profit notamment des organisations de l'économie dite « sociale et solidaire ».

En matière agricole, le dialogue social est devenu une caricature, concentré entre les mains de la FNSEA et ses 200 000 adhérents, à tous les niveaux de l'administration agricole. De fait, la FNSEA et ses relais ont une importante responsabilité dans la catastrophe actuelle de l'agriculture. Son président actuel, président d'un empire industriel qui n'a plus rien d'agricole, n'est même pas représentatif des agriculteurs

à l'agonie qu'il est supposé défendre. Les 26 Safer ont ainsi ruiné les agriculteurs retraités en décidant des terres à vendre, de leur prix et de leurs acheteurs, souvent adhérents de la FNSEA, moyennant une commission de 6 à 12 % du prix total. Conséquence d'un système aussi autoritaire, le prix des terres a été divisé par 2 alors que le niveau de vie des Français doublait en quarante ans.

Objectif : renforcer la représentativité avec de nouveaux acteurs plus en phase avec la nouvelle économie et l'organisation actuelle du travail

25. Définir de nouveaux critères de représentativité pour intégrer dans le dialogue social les syndicats et les collectifs injustement tenus à l'écart (UNSA, économie sociale et solidaire, VTC...)
26. Supprimer le monopole syndical de présentation des candidats au premier tour des élections professionnelles
27. Pour éviter un syndicalisme d'appareil et permettre aux représentants de garder un pied dans la réalité de l'entreprise, limiter à deux mandats consécutifs (comme pour les représentants politiques)

C. UNE JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS

Issues du XIXe siècle, nos institutions judiciaires ne sont plus connectées à notre monde.

Au moment où les attentes n'ont jamais été aussi grandes, la crise de confiance des citoyens n'a jamais été aussi forte : selon l'IFOP, en octobre 2013, 50 % des Français leur font confiance contre 63 % en mai 2008. Ils sont 75 % à trouver que la justice fonctionne mal (+ 10 points par rapport à juin 2013).

Les juges sont pourtant, à l'image de la loi Veil votée après le procès de Marie-Claire à Bobigny en 1972 pour un avortement, ceux qui entérinent dans le droit les transformations de la société. De la même manière, convergent vers les tribunaux tous les drames humains comme les espérances, y compris au niveau international avec la demande de création d'une Cour internationale de l'environnement, d'une Cour internationale de l'économie et d'une Cour constitutionnelle internationale.

Les causes de ce discrédit tiennent au fait que la justice est suspectée d'être le simple bras armés du pouvoir exécutif et législatif, considérés comme seuls légitimes car issus du suffrage universel. La justice n'est que la « bouche de la loi ».

Cette situation est un legs de la Révolution française quand les premiers républicains doutaient de la loyauté des magistrats issus de l'Ancien Régime. La Ve République a conservé cette méfiance, jusqu'à dénier à la justice, simple « autorité judiciaire », un

quelconque pouvoir constitutionnel.

Résultat : la justice est en permanence suspectée de défendre des intérêts partisans et, loin de représenter les attentes du pays, de rester dans sa bulle.

Objectif : puisqu'elle ne tire pas sa légitimité du suffrage universel, la justice doit créer un pacte de confiance avec les citoyens. Loin de simples mesurées, une réorganisation de la justice suppose une authentique refondation, qui lui donne les moyens de protéger les citoyens contre les abus des gouvernements et de ne plus être le simple porte-parole de leur politique. Une justice au service des citoyens est une justice indépendante et responsable.

De « la bouche de la loi » à l'indépendance

À entendre un ancien Garde des Sceaux se présenter comme le « chef des procureurs », d'aucuns ont conclu à la mise sous tutelle politique de la justice, qui se contenterait d'anticiper les désirs des gouvernements. Cette situation a fait l'objet de maintes critiques de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Avec la révision constitutionnelle de 2008, on a cru à un changement, mais l'avis du CSM sur la nomination des procureurs est resté purement consultatif. C'est ainsi que Nicolas Sarkozy a passé outre l'avis négatif du CSM pour nommer le procureur Courroye à Nanterre en 2008. De la même manière, Christiane Taubira, ministre de la Justice de François Hollande, a tenté en février 2014 d'imposer une mutation à François Falletti, procureur général près la Cour d'appel de Paris, au motif que ce haut magistrat est réputé de droite.

De fait, l'actuel président de la République n'a toujours pas fait aboutir une quelconque réforme tendant à renforcer l'indépendance de la justice. Il n'y a guère eu que la loi du 25 juillet 2013, qui interdit les instructions gouvernementales aux procureurs, hypocrisie qui a amené la CNCDH à critiquer sévèrement cette mesure qui n'interdit pas les instructions orales.

Concernant l'indépendance du CSM promise par le président de la République, rien n'a avancé pour cause de désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Indépendance et impartialité de la justice sont consubstantielles à l'État de droit. Dès lors, les juges doivent pouvoir juger sans pression ni préjugés mais avec toute la neutralité nécessaire. Or, l'existence de 3300 magistrats syndiqués, soit un peu moins de la moitié, pose la question de la compatibilité entre droit syndical et neutralité. L'affaire du « Mur des cons » dans les locaux du Syndicat de la magistrature a profondément choqué.

De même, les affaires de déontologie relatives au devoir de réserve sont très peu traitées.

Objectif : renforcer l'indépendance des juges.

28. Créer un Conseil supérieur de la Justice, à la place du Conseil supérieur de la magistrature, afin de bien marquer que ce Conseil ne serait pas l'organe du corps des magistrats mais l'institution du service public de la Justice.
29. Rehausser l'indépendance de ce Conseil supérieur de la Justice qui nommerait les procureurs sur avis conforme du Gouvernement afin d'éviter les intrusions politiques (cf. affaires Falletti et Courroye) ; et dont les membres seraient majoritairement des personnalités compétentes désignées par le Parlement et des magistrats élus par leurs pairs, son président étant élu par les membres du Conseil parmi les non-magistrats

30. Eviter que la syndicalisation des magistrats conduise à des conflits d'intérêts

Juger « au nom du peuple français »

Depuis l'affaire Outreau à la fin des années 90, la responsabilité de la justice est questionnée.

Or, en matière de responsabilité disciplinaire, sept cas seulement ont été examinés entre 2011 et 2015 sans aucune sanction. Les saisines par la justice elle-même concernent seulement 73 magistrats sanctionnés entre 1959 et 2006.

Est-il besoin de rappeler que l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme affirme expressément que tout citoyen peut demander des comptes à chaque agent public? Surtout quand il s'agit d'un magistrat dont l'acte de juger est aussi important que l'acte d'un chirurgien dont l'intervention touche à la vie du patient. Pouvoir remettre en cause l'autorité de la chose jugée est une obligation depuis l'affaire Dreyfus.

De ce point de vue, la timidité française tranche avec la pratique des autres démocraties, comme le Canada où tout citoyen peut écrire au Conseil canadien de la magistrature pour déposer une réclamation contre un juge fédéral. Cette plainte fait l'objet d'une étude et, si les faits semblent sérieux, d'une enquête approfondie.

Une responsabilité renouvelée des magistrats suppose donc une amélioration de leur régime de responsabilité (par leurs pairs) et une évaluation démocratique de leurs actes par les citoyens. Voir la participation de ceux-ci.

Juger « au nom du peuple français » nécessite une certaine proximité avec les citoyens. Or, la méfiance que nourrissent les pouvoirs publics notamment judiciaires vis-à-vis des jurés citoyens (suppression de ce dispositif mis en place par la loi du 10 août 2011 sous la présidence de Nicolas Sarkozy par le gouvernement actuel à la suite du rapport Salvat/Boccon-Gibod- singulièrement accablant du 28 février 2013 sur l'expérimentation des citoyens assesseurs dans les cours d'appel de Dijon et

Toulouse) fait écho à la peur que les responsables politiques nourrissent à l'égard des référendums populaires.

La justice, même citoyenne, est un instrument de la civilisation : les citoyens, si prompts à s'indigner devant les délits qu'ils constatent, deviennent des juges sensibles et raisonnables au contact des prévenus. Ce fut d'ailleurs l'erreur de Nicolas Sarkozy qui, en les instituant, pensait l'inverse.

Objectif : ouvrir la justice à la société pour permettre aux juges de nouer une relation de confiance avec les citoyens

31. Développer les jurés citoyens, non pas en remplacement mais en complémentarité avec les magistrats. Une telle réforme permettrait de **revenir à la collégialité dans des contentieux actuellement jugés à juge unique – affaires correctionnelles, tribunaux de police... et de rapprocher la justice des justiciables.**
- 32. Mettre en place un mécanisme d'évaluation de l'activité judiciaire des tribunaux pour vérifier leur efficacité (responsabilité-transparence)**
33. Renforcer le principe de responsabilité des juges en contrepartie d'une plus grande indépendance, une faute simple (et non plus lourde) suffisant à déclencher la procédure (responsabilité-sanction)
34. Supprimer l'Ecole nationale de la magistrature et instaurer une formation commune juges/avocats, de sorte que ne puissent être juges que les avocats et professionnels du droit ayant au moins dix ans d'expérience

Une procédure pénale plus respectueuse des droits

57 % des Français ne croient pas les juges d'instruction indépendants du pouvoir politique, selon le baromètre BVA de février 2014.

Homme le plus puissant de France, le juge d'instruction cristallise, depuis des années, les enjeux d'une réforme de la procédure pénale. Faut-il le garder comme dernier rempart de l'indépendance de la justice ou faut-il simplifier la procédure au profit d'une enquête pénale unique offrant les mêmes droits à tous ? Les principales critiques adressées au modèle du juge d'instruction à la française reposent sur l'incompatibilité qui existerait entre les fonctions d'enquête et de jugement.

Si ces critiques sont sévères, elles n'en demeurent pas moins justifiées : abus de pouvoirs répétés, erreurs judiciaires avérées, comportements individuels inappropriés et, de plus, productivité médiocre et lenteur excessive des procédures. La mise en examen par le juge d'instruction contrevient totalement à la présomption d'innocence, avec des conséquences irréversibles, malgré l'objectif affiché notamment par la loi n° 93-2 du 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale.

Objectif : mieux garantir les droits de la défense, pour assurer une procédure impartiale entre deux parties égales devant un juge totalement indépendant.

35. Réformer la procédure de mise en examen, cette atteinte à la présomption d'innocence
36. Pour mieux garantir les droits de la défense et sortir de la confusion entre enquête à charge et décharge, transformer le juge d'instruction, qui ne serait plus chargé ni d'investiguer ni de mettre en examen, en un juge de l'enquête chargé de contrôler l'activité du procureur.

D. REFONDER L'EUROPE SUR LA VOLONTE POPULAIRE ET DES CHOIX DEMOCRATIQUES

Il n'est pas normal que ce soit le président américain, Barack Obama, qui vienne, lors de sa visite d'avril 2016 en Europe, nous dire, à nous Européens, les avantages à vivre au sein de l'Union européenne. Chaque citoyen européen doit avoir conscience de la chance qui est la sienne de vivre sur cette terre bénie pour les libertés qui y règnent. Elle seule dispose, en outre, de la masse critique suffisante pour dialoguer d'égal à égal avec les États-Unis et la Chine.

Ce message essentiel, trop souvent occulté par les souverainistes, ne doit pas être perdu de vue, quand bien même le fonctionnement des institutions européennes exaspère.

Contexte déflationniste, crise financière, menaces allemandes d'exclusion de la Grèce, chantage au Brexit, crise des migrants la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale, concurrence commerciale et agricole entre la France et l'Allemagne, les États-Unis devenant le premier partenaire de cette dernière : l'Europe, désormais, c'est à la carte. Et il n'y aurait que la France pour ne rien réclamer ?

Les causes de ce délitement sont connues mais taboues : d'abord, on a élargi trop vite et confidentiellement (Croatie en 2013, et sont en attente l'Albanie, la Macédoine, la Turquie – depuis 87 ! –, la Serbie et le Monténégro). Ensuite, les disparités économiques créent de la concurrence déloyale : sept pays de l'Union européenne n'ont pas de SMIC. Le SMIC luxembourgeois est quatorze fois supérieur au SMIC bulgare. Au sein de l'Union triomphe une concurrence faussée et déloyale, au mépris de toutes les règles du libre-échange.

Les conséquences sont gravissimes : les dirigeants européens accusent un manque flagrant de légitimité, dont le moindre n'est pas l'opacité de leur désignation. La parole des peuples s'en trouve naturellement confisquée. Comme en France,

les consultations populaires par initiative citoyenne, prévues par les traités, sont inapplicables tant elles reposent sur des mécanismes hypocrites. Quant au référendum, le non de la France au sujet du projet de constitution de 2005 a été trahi par son propre gouvernement, qui a entamé le retour du traité via le Traité de Lisbonne de 2009, traité qui fut évidemment adopté par voie... parlementaire.

Extrémismes et populistes de tous poils, à qui a été laissée la critique exclusive de l'Union européenne, triomphent partout en Europe.

Objectif : libérer la parole confisquée des peuples, opposer la souveraineté populaire aux instances technocratiques, casser l'Europe des lobbys et remédier au décalage entre le poids économique et la faiblesse politique de l'Europe qui, face à l'instabilité du monde, doit retrouver les moyens d'assurer son indépendance et sa prospérité.

Donner un pilote identifié à l'Union européenne

37. Elire au suffrage universel direct un président de l'Union européenne. Elu pour 5 ans, avec un droit d'initiative législative, il serait investi lors du Congrès du Parlement européen et s'exprimerait devant la représentation nationale de chaque pays après ses élections législatives

Construire une Europe à deux niveaux

L'Union européenne souffre de son immobilisme à 28 membres : **66 ans après la CECA, l'unité européenne ne cesse de se désagréger.**

L'Allemagne (qui, sous la houlette de sa toute puissante chancelière, décide de tout en Europe), l'Italie (où la désignation de Federica Mogherini a été un succès personnel de Matteo Renzi, à peine élu Premier ministre), la Grande-Bretagne (où David Cameron a été réélu Premier ministre entre autres grâce au chantage au Brexit), la Grèce (où Tsipras, à coups de référendums à succès, a su tenir bon face aux menaces d'exclusion), tous défendent leurs intérêts.

La France, elle, n'est qu'impuissance.

Objectif : enclencher une dynamique économique favorable à une convergence normative, fiscale et politique

38. Doter l'Europe d'un Préambule aux traités européens, affirmant l'identité et la vocation de l'Europe

39. Consolider avant d'élargir en bâtissant une Europe à deux niveaux avec une locomotive forte solide, entraînant, composée d'un noyau dur de six à dix

pays dotés d'institutions propres (Parlement, budget) partageant les mêmes objectifs (convergence sociale et fiscale). Pourraient y figurer : France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Espagne.

- 40. Doter ce noyau dur d'une Ambition quinquennale européenne susceptible de lancer des champions européens en matière de numérique (des concurrents à Google, Amazon, Facebook, Apple) et dans les industries fortement innovantes comme l'aéronautique et le spatial, l'automobile, la pharmacie et la santé, les industries de l'environnement et du développement durable (ex : construire le plus grand réseau de trains magnétiques du monde)**

De la barbarie technocratique à la volonté populaire

Sur la matière européenne, **la pratique référendaire est exceptionnelle en France : elle n'a été utilisée que trois fois sous la Ve République sur seize applications** (par Georges Pompidou en 1972, François Mitterrand en 1992 et Jacques Chirac en 2005), comme si l'Europe était une chose trop sérieuse pour être confiée à ses peuples ! Nicolas Sarkozy a préféré éviter le référendum sur le traité de discipline budgétaire qui a suivi le Traité de Lisbonne.

Pourtant, **le droit français, bien qu'hypocrite, permet d'en user plus souvent que ne l'ont fait les Présidents.** Deux voies de ratification des traités sont possibles : parlementaire (article 53 de la Constitution) ou référendaire (articles 11 ou 88-5), mais la première est systématiquement privilégiée.

Au sein de l'Union européenne aussi règne la même peur. **Ainsi, trois ans après sa création, l'Initiative citoyenne européenne, prévue par le Traité de Lisbonne, est un outil mort-né.** Cinquante et une propositions ont été soumises à la Commission. Vingt n'ont même pas pu passer le stade de l'enregistrement, car les conditions de recevabilité n'étaient pas remplies. Vingt-deux ne bénéficiaient pas de suffisamment de soutiens. Deux seules ont abouti : l'une sur l'accès à l'eau, avec 1,7 million de signatures, et l'autre sur la destruction des embryons humains. La procédure est tellement décourageante (un million de signatures requises, complexité des rouages, nécessité d'une traduction en 28 langues, intransigeance juridique de la Commission, etc.) qu'en 2014, cinq ICE seulement ont été soumises à la Commission, dont une sur le Traité transatlantique et une autre sur le revenu minimum à l'échelle européenne. Elles sont restées lettre morte.

Le cas du Traité transatlantique (TAFTA) est l'illustration la plus scandaleuse de cette confiscation de la démocratie européenne, puisqu'aucun accès ni aux documents préparatoires, ni aux comptes rendus des négociations n'est possible, même pour les parlementaires. En octobre 2015, le président du Parlement allemand, Norbert Lammert, a menacé de dire non au traité, à la suite du refus de l'ambassade américaine de Berlin de laisser une délégation de parlementaires allemands consulter les documents des négociations.

Objectif : créer les conditions d'un sursaut tourné vers les peuples. Mais l'Union a prouvé sa capacité de rebond après de très graves crises : échec de la CED en 1954 puis création de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ; rejet en 1962 du plan Fouchet puis traité de l'Élysée ; « chaise vide » de la France en 1965 puis « compromis de Luxembourg » du 30 janvier 1966.

41. Pas de nouvel Etat entrant sans référendum

42. Réduire les pouvoirs de la Commission européenne en lui retirant la mission de représenter l'Union à l'étranger, comme elle le fait actuellement dans le cadre du Traité commercial transatlantique, mission déjà assumée par le Haut représentant et demain par le président de l'Union européenne

43. Faire du droit d'initiative citoyenne un véritable droit de pétition, signé par 500.000 citoyens (et non plus un million), et qui doit faire l'objet de textes législatifs sous six mois. Libre ensuite au Parlement européen de les voter ou pas

44. Pour davantage de transparence, soumettre au référendum le Traité commercial transatlantique, ce pacte commercial dont les négociations ont commencé dans le plus grand secret il y a 25 ans et qui est supposé donner naissance au premier marché mondial de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis mais dont les rounds de négociation (au nombre de douze) se déroulent systématiquement dans le plus grand secret, de même que les documents de travail et les comptes-rendus sont maintenus dans une totale confidentialité.

E. REPRENDRE LA MAITRISE DE LA REVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Les citoyens français ont le droit de savoir.

La révolution technologique actuelle, du numérique à l'intelligence artificielle, est à la fois source d'espoirs et d'angoisses car mystérieuse. Elle avance à une vitesse folle, impliquant des changements structurels, organisationnels, économiques, sanitaires et sociétaux d'une ampleur considérable. Les enjeux sont immenses : innovation, organisation du travail, éthique, sécurité nationale, vie privée, souveraineté, compétitivité.

La France a deux options : arrêter tout et subir ou être à la pointe et donner du sens. **Ce n'est en effet pas celui qui renonce qui impose ses règles.** L'équilibre de la terreur passe toujours par la technologie.

La maîtrise de l'avenir est nécessaire pour un grand pays. **Elle permet aux anciens d'avoir l'assurance que la France continuera après eux et aux jeunes que l'avenir se construira avec eux.**

Les innovations sont spectaculaires :

- **Les robots traders** effectuent des transactions financières par algorithme assisté – le fondement du trading à haute fréquence. Ils ont déjà causé en mai 2010 **un crash à la bourse de New York**.
- **Les objets connectés**, grâce à la fibre optique et aux réseaux haut débit, touchent tous les aspects de la vie quotidienne : brosse à dents, montres, frigidaires, smartphones. Le phénomène est amplifié avec l'arrivée de l'loE qui réduit les coûts de fabrication, les frais liés à la vente et aux dépenses administratives, les délais de commercialisation, etc. Le marché devrait concerner **7 milliards d'objets**, dont 500 000 imprimantes 3D, en 2016, puis 20 milliards en 2020, soit 14,4 trillions de dollars.
- **Avec l'Intelligence artificielle**, c'est l'homme immortel qui se prépare : déjà, Alpha GO a battu le meilleur joueur mondial, vingt ans exactement après que Deep Blue a battu Kasparov aux échecs. La voiture autonome est l'objet des investissements de tous les grands groupes automobiles (Toyota, PSA, General Motors, Nissan, Mercedes...) ainsi que des trois entreprises les plus innovantes au monde (Apple, Google et Tesla), pour un revenu estimé de 500 milliards de dollars.
- **L'économie collaborative** : les plateformes, en combinant trois technologies (les bases de données, les moteurs de recherche et la connectivité), libèrent les échanges jusque-là bridés. Après l'agriculture, la roue, l'imprimerie, la machine à vapeur, le pétrole ou l'électricité, la mise en réseau des individus à une échelle extraordinaire est la nouvelle révolution culturelle, avec ses 9000 start-ups sur un marché de 335 Md de dollars dans dix ans.
- **La médecine prédictive** pose la question des capacités du corps humain : jusqu'où peut-il aller ? Jusqu'à quel âge pourrait-on le faire vivre ? Et si nous pouvions détecter les maladies avant même la naissance ? Pourquoi seulement 2 % de la population mondiale est-elle résistante à toute forme d'infection virale ? Déjà, l'examen d'un fœtus suffit à prévoir des traitements, à passer d'un modèle « réactif » à un modèle « proactif ». Google n'est plus seulement un moteur de recherche : pour 99 dollars, il propose à chacun un décryptage de son ADN. La médecine prédictive détecte les épidémies avant les instituts de veille sanitaire. L'exploitation des données personnelles par les assureurs est un marché grandissant. Est-ce l'amorce d'une humanité à deux vitesses ?
- **En matière militaire** : exosquelette pour les charges lourdes, blindés caméléons, robots (les États-Unis en possèdent 8000 et en prévoient 20 000 à l'horizon 2020). Rien qu'en Irak et en Afghanistan, 6000 robots ont été actifs (dont le « iRobot Packbot 510 », un robot autonome équipé de capteurs qui peut détecter les tirs ennemis en zone de guérilla). Le SnakeBot, lui, est un robot serpent autonome pour espionner l'ennemi et peut s'auto-réparer, sans parler des microrobots de la taille d'un insecte, munis de poison et capables de s'introduire dans les bâtiments. Prendront-ils bientôt la décision de tuer ? Et s'ils tombaient dans les mains de tyrans ? Leur vulnérabilité informatique doit aussi être envisagée. En 2011, un drone

Predator a ainsi brusquement modifié son comportement après un bug informatique. Et quid de leur sens moral ? Isaac Asimov avait imaginé il y a plus de 70 ans des robots intelligents capables de mentir au point d'être traduits devant un tribunal. Nous n'en sommes pas loin.

Alors qu'au début du XXe siècle, des dizaines et des dizaines d'inventions majeures sont sorties des usines tricolores (turbine à vapeur et à gaz, scooter, hélicoptère, dessin animé, tube au néon, sonar, béton compacté, etc.), la France est paralysée par ses préventions de toutes natures : crainte que la robotisation, comme la Google car, ne détruise les emplois ; dans l'armée, résistance des lobbys de l'aviation à l'arrivée de drones (3 drones dans l'armée française contre... 8000 aux États-Unis) ; inquiétudes d'ordre éthique (médecine sans médecin, robots tueurs), etc. L'Allemagne a acquis 170 000 robots contre 35.000, seulement en France.

La French tech ne se porte pas si bien que cela : Paris n'attire que 1,1 % des investissements mondiaux dans les start-up (San Francisco 15,4 %, la Silicon Valley 25,3 %).

Il est vrai que, d'après le Bloomberg innovation 2016, la France n'est qu'au dixième rang des pays innovants. Et la dépense de R&D des entreprises est relativement faible : 1,4 % du PIB (contre plus de 2,5 % en Europe du Nord). De plus, notre retard se remarque surtout dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, le transport, l'espace, ou la révolution verte.

Conséquence : nos intérêts vitaux sont aux mains des États-Unis. Nos meilleurs ingénieurs partent : le chef de l'Intelligence artificielle chez Facebook (qui vient d'ouvrir un laboratoire à Paris) est français. La France se prive aussi de données qui sont capturées par des entreprises étrangères, sur la santé qui plus est. Elle est également vulnérable aux cyberattaques (elle est le seizième pays de l'OCDE le plus fragile dans ce domaine ; Orange a perdu l'année dernière les données de ses 800 000 clients).

Objectif : sortir d'une économie de rente aveugle à la radicalité des changements actuels pour entrer dans la quatrième ère industrielle. Éviter que la France ne passe au septième rang industriel mondial. Concilier recherche de sens, recherche de compétitivité et création d'emplois. En Italie et en Allemagne, les nouvelles technologies ont permis de relocaliser des activités économiques : la Chine ne peut pas lutter car la robotique réintroduit de la compétitivité hors prix.

45. *Puisque 60% des métiers n'existent pas encore, anticiper le grand bouleversement des métiers du numérique, de la robotique et de l'intelligence artificielle par un « Plan Numéris 2030 », une gestion prévisionnelle à dix ans des emplois par filière, métier et région (ingénieurs de la sécurité informatique, administrateurs de données numériques, algorithmes, spécialistes de la robotique etc)*

46. Au nom de la confiance numérique, protéger les consommateurs concernant l'exploitation de leurs données personnelles collectées par les plateformes pour limiter les pratiques commerciales déloyales de l'*IP-tracking* et le trafic des avis en ligne
47. Porter le budget public et privé en Recherche-Développement de 1.9% à 2,5% du PIB (comme en Allemagne) pour anticiper et accompagner la révolution numérique, robotique et l'essor de l'intelligence artificielle
48. Décloisonner les métiers en associant *ingénieurs, chercheurs et entrepreneurs, trois mondes qui ne se parlent pas assez, voire même les artisans en encourageant la constitution des Fablab et ateliers collaboratifs.*

II. VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COOPÉRATION : POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

A. DÉCENTRALISATION CITOYENNE : POUR UNE GRANDE RÉFORME DE L'ÉTAT

L'approche comptable, qui domine dans la classe politique, de simple privatisation des missions de l'État (RGPP) ou de suppression du statut de la fonction publique, est insuffisante.

Toute réduction de la puissance publique doit s'adosser à une ambition sociale : la société de la coopération, grâce à un nouveau pacte entre l'État et la société civile, procède d'une telle ambition. Après la décentralisation des années 1980-1990, tournée vers les élus locaux, c'est une décentralisation citoyenne, mariant liberté et responsabilité, dont la France a besoin.

Le constat est en effet cruel pour l'État : le niveau de la dépense publique a atteint 57% du PIB, soit 10 points de plus que la moyenne de l'OCDE. Seul le Danemark nous surclasse. Les dépenses de personnel et de pensions de retraite de l'État ont doublé depuis 1980, ce qui a fini par peser sur la croissance : 2000 Md € de dettes, soit 97 % du PIB (triplement en 30 ans) et 45 % de prélèvements obligatoires (ce qui classe la France au deuxième rang de l'OCDE).

Mais c'est surtout l'inefficacité d'une grande partie de cette dépense publique qui interpelle : dans l'Éducation nationale, premier poste de budget de l'État, les inégalités scolaires sont plus fortes qu'il y a dix ans, avec des enseignants parmi les plus mal payés de l'OCDE. Sur le front de l'emploi, le taux de chômage atteint 10 % malgré le nombre exponentiel de dispositifs anti-chômage (formation, soutiens à l'embauche, emplois aidés, revenus de substitution, etc.). La formation professionnelle quant à elle mobilise un budget de 32 Md € sans bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin, et moins de 1 % des formations donnent lieu à la délivrance d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Résultat : l'État, devenu omnipotent, ne fait que produire de la règle, de l'interdit, jusqu'à renforcer l'égoïsme, comme le démontrent les stratégies d'évitement du système social et fiscal, sans parler des fraudes. Un tel système étouffe les initiatives de la société et crée une société de la défiance.

Objectif : engager une grande réforme de l'État à destination de la société civile.

Lancer un programme « Société de la coopération »

La société de la coopération repose sur cinq principes : subsidiarité, participation, partenariat, diversité de l'offre de services, évaluation.

Inspiré de Philippe Blond, professeur britannique, ce projet pourra tout à fait s'adapter aux réalités nationales, marquées par une tradition solidariste bien française.

Notre pays compte en effet une dynamique entrepreneuriale plus forte qu'on ne le croit puisque la France est le pays européen où le nombre de créations d'entreprises est le plus important. En matière associative, un million d'associations œuvrent dans les territoires. Chaque année, 70 000 associations se créent, soit 190 par jour. Elles comptent 13 millions de bénévoles et, signe de leur professionnalisation, 1,6 million de salariés (8 % de l'emploi en France). Les deux tiers de ces associations fonctionnent avec des budgets de moins de 7500 euros, illustration de leur créativité. Leur efficacité se mesure au poids important de l'économie sociale et solidaire (7% du PIB). Quant aux réserves citoyennes, leur croissance ces dernières années traduit la volonté de participation des Français. Du côté de l'entreprise, la France est – fait méconnu – le pays européen où les créations d'entreprises sont les plus importantes.

La société de la coopération privilégiera deux secteurs :

- ceux où ces acteurs réussissent, comme le sanitaire et social, l'éducatif, le culturel, l'environnemental, le sportif ;
- ceux où l'État échoue, comme la formation professionnelle, le placement des chômeurs, le soutien scolaire, l'insertion professionnelle des détenus.

Ainsi, Pôle emploi, plus gros opérateur de l'État, avec 53 000 agents, un millier d'agences, 32 Md € d'allocations et d'aides versées et 5 Md € de budget, affiche des résultats qui donnent froid dans le dos :

- Alors que le nombre de personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi (catégories A à E) est passé de 3,9 à 6,2 millions (+ 58 % entre 2009 et 2015), la proportion des chômeurs inscrits depuis plus d'un an est passée de 30,3 % à 43,3 % (soit 2,3 millions de personnes, dont 1,2 depuis deux ans ou plus).

- Alors que 2,2 millions d'emplois ne trouveront pas preneur d'ici 2020 faute de qualifications disponibles, 2,3 millions de personnes pourraient ne pas trouver d'emploi faute de disposer des compétences recherchées par les employeurs.

- Depuis 2008, le taux mensuel de retour à l'emploi est retombé de 5,3 % à 3,8 %. La moitié des reprises d'emploi se font par le biais de relations personnelles ou professionnelles, ou par candidature spontanée. Pôle emploi ne serait, selon les déclarations des demandeurs d'emploi, à l'origine directe de la reprise d'emploi que dans 12,6 % des cas.

- En cause, notamment, le manque d'offres d'emploi collectées : leur nombre a chuté de 3,6 millions en 2007 à 2,5 l'an passé. Pas étonnant que 15 % des entreprises avouent avoir rencontré des difficultés à embaucher. Au palmarès de ces 11 000 offres d'emplois non pourvues au dernier trimestre 2015 : cuisiniers, caissiers, bouchers, boulangers, vendeurs, conducteurs.

- Le pourcentage du temps de travail consacré par les agents de Pôle emploi aux visites et à la prospection active auprès des entreprises n'est que de 6 %. L'accompagnement des demandeurs d'emploi, hors accueil et inscription, occupe 30 % du temps de travail des conseillers. Inversement, les activités de gestion et management (réunions, formation, participation à la gestion de l'agence, etc.) accaparent 23 % de leur temps de travail.

Objectif : revenir à l'esprit originel de la République, « res publica ».

49. **Lancer un programme « Société de la coopération », où l'Etat délègue à des prestataires externes (associations, entreprises, coopératives, fondations etc) les missions de service public en situation d'échec. Une première vague de cette décentralisation citoyenne concernera le soutien scolaire, l'insertion des détenus, le placement des chômeurs, la formation professionnelle, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la lutte contre les pesticides**

50. Evaluer les résultats avant le lancement d'une deuxième vague de transfert de missions, cette fois choisies par référendum

51. Doper le volontariat en s'inspirant des réserves citoyennes qui existent au sein de la Défense et de l'Education nationale

Créer un ministère de la Société de la coopération, en remplacement du secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat

Le programme sera financé par l'État, par le biais des missions ainsi transférées mais aussi du financement participatif. En 2015, près de 18 000 projets ont levé des fonds

en recourant à ce mode de financement (296,8 M€).

Les fonctionnaires impactés par cette opération seront employés dans les mutuelles de service public pour des tâches de sélection des opérateurs, de régulation de ce marché, d'évaluation, et de paiement des acteurs selon leurs résultats. Pour éviter le risque de moins-disant social dans le choix des prestataires extérieurs, le contrat de service public devra s'appuyer sur une charte de qualité (y compris de laïcité).

En Grande-Bretagne, ce programme, qui s'est concrétisé en quatre ans par la création de 85 mutuelles de service public employant 50 000 personnes, a fait baisser l'absentéisme des fonctionnaires de 20 % et produit un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de livres.

Évidemment, face à cette dynamique nouvelle, les autres fonctionnaires verront leur statut modernisé pour tenir compte des évolutions du marché du travail telles que :

- les écarts salariaux avec les salariés du secteur privé : 2130 contre 2430 euros en moyenne dans la fonction publique d'État ;
- la retraite : contrairement au secteur privé, où la pension est calculée sur la moyenne des 25 meilleures années de salaire, celle des fonctionnaires est basée sur l'emploi occupé durant les six derniers mois d'activité ;
- les allocations familiales : alors que fin 2014 le gouvernement s'est félicité de la modulation, il en a épargné la fonction publique ; selon l'IFRAP, un fonctionnaire avec quatre enfants payé 9 000 euros par mois percevra, par exemple, 598 euros d'aide mensuelle, alors qu'un salarié du secteur privé devra se contenter de 115 euros.

Objectif : réduction des procédures bureaucratiques, responsabilisation des agents, transparence sur les services offerts (mise en ligne des résultats), développement de la notion de libre choix pour les consommateurs.

52. Transférer les fonctionnaires concernés (objectif : un fonctionnaire sur cinq en cinq ans) au sein de mutuelles de services publics (entreprises sociales et coopératives) chargées de superviser la mise en œuvre de la société de coopération et réformer en conséquence le statut de la fonction publique pour ces personnels

53. Relancer le dispositif des fonctionnaires-entrepreneurs (45.000 grâce au dispositif Novelli avant leur suppression par Marylise Lebranchu en 2015)

B. L'ÉCOLOGIE FINANCIÈRE : POUR UN SYSTÈME FINANCIER PLUS VERTUEUX ET PLUS JUSTE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

L'ultracapitalisme tue le capitalisme.

La grave crise financière que nous traversons depuis plusieurs mois l'illustre une fois de plus.

Certes, elle a pour causes la crise du pétrole et le ralentissement économique chinois. Mais, plus structurellement, elle est le résultat de décisions politiques iniques. Rien n'a été retenu des leçons de la crise de 2008. Notre pays, déjà fragilisé par la crise financière précédente, est très vulnérable. Les deux plus récents présidents de la République avaient pourtant, pour l'un, assuré « plus jamais ça », pour l'autre, promis une séparation des banques de dépôt et des banques d'affaires. Aux États-Unis, les banquiers, mis en cause pour leurs opérations douteuses, ont quant à eux préféré dépenser plus de 200 milliards de dollars en amendes depuis cinq ans pour éviter la prison.

Autre mauvaise décision : l'extrême concentration des banques et le développement des « Too big to fail ». La régulation prudentielle, la régulation des activités et la régulation des relations clients ont tué la concurrence bancaire. En exigeant d'elles un ratio de fonds propres plus élevé que les autres banques, les États leur ont garanti d'être sauvées en cas de problème. Ces privilèges sont le fruit d'un système de caste, très propice aux rentes. Les banques qui ne peuvent pas respecter des normes aussi strictes disparaissent progressivement. La personnalisation de la relation clients a fait les frais de ce nouvel encadrement. Les banques de détail ferment leurs agences (400 des 2221 agences de la Société générale d'ici 2020, soit 20 % de son réseau).

Le resserrement du crédit qui s'en est suivi a étranglé l'économie. La virulence des forces déflationnistes en Europe n'a pu être contenue par les injections de liquidités de la BCE, cet excès d'argent étant créateur de bulles spéculatives comme en 2008 (Mario Draghi a été empêché d'agir, ce qui montre qu'il n'y a pas de fatalité). Surtout, la finance de l'ombre (« shadow banking »), moins régulée, a pris le relais, jouant sur des prêts extrêmement risqués et des manœuvres spéculatives dangereuses (pour un montant, fin 2015, de 80 000 milliards de dollars – soit plus que toutes les grandes économies du monde additionnées). Et la France en compte beaucoup.

Objectif : assainir le système financier, sur lequel la France a perdu toute maîtrise, pour le mettre au service de l'économie réelle.

Mettre le système financier, préalablement assaini, au service de nos entreprises

- 54. Demander aux banques, comme en Norvège, d'afficher à l'accueil de leurs agences la liste des paradis fiscaux où elles placent l'argent de leurs clients ainsi que les financements qu'elles prodiguent aux TPE/PME de la région où elles sont installées. Il est important que le consommateur/client soit informé de ce que la banque fait de son placement**

55. *Séparer les activités des banques de dépôt (épargne et comptes courants des Français) et des banques d'affaires (qui spéculent avec cet argent) pour limiter l'exposition des petits épargnants. L'Etat, garant des dépôts, ne doit pas assurer des risques excessifs*
- 56. Encourager le développement des monnaies locales éthiques**
57. Assainir le système financier international, devenu dangereusement spéculatif, en y introduisant des critères humainement responsables limitant par exemple les investissements dans les pays appliquant la peine de mort, irrespectueux des conventions de droit de l'enfant ou abusant des paradis fiscaux
58. *Décider d'une politique de relance européenne pour éponger l'excès de liquidités sur les marchés financiers créées par les « quantitative easing » et le phénomène du « shadow banking »*
59. *Assouplir la réglementation bancaire (Bâle) qui a conduit à une extrême concentration des banques en France pour à la fois limiter le risque systémique (« too big to fail »), reconstituer un tissu bancaire de proximité et favoriser la concurrence et la démocratisation bancaire.*
60. *Encourager le développement des Fintech en harmonisant les réglementations européennes pour permettre à des épargnants d'autres pays européens d'investir dans des PME françaises. 78 millions de fonds sont disponibles dans ces Fintech alors que les PME françaises feront face à un manque de financement de 60 milliards d'euros, tandis que les Fintech américaines dominent un marché de 3 milliards de dollars*

Alléger la pression fiscale sur les PME

400 000 entreprises françaises sont directement exposées à la concurrence internationale ; elles représentent environ 3,5 millions d'emplois.

Notre système fiscal, injuste et lourd, ne leur laisse aucune marge de manœuvre : la France reste un pays au taux d'imposition élevé. Selon Eurostat, avec 43,9 % du PIB en 2011, elle est le quatrième pays européen en matière de fiscalité, derrière le Danemark, la Suède et la Belgique.

On prend aux entreprises entre la moitié et les deux tiers de ce qu'elles gagnent via les charges sociales, soit 440,1 Md € en 2013. L'employeur français doit désormais déboursier 235 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 2 € de plus que l'an passé et 5 € de plus qu'en 2010.

La France détient le record d'Europe des cotisations patronales, l'ensemble du dispositif étant géré par des organismes dont la compétence gestionnaire se mesure aux 250 Md € de pertes cumulées pour la seule assurance-maladie... Ce système est difficilement contestable puisque depuis l'automne 2014, toute critique est

désormais passible de 15 000 € d'amende et de six mois de prison.

Le capital des entreprises est également très taxé : la France affiche là encore le record d'Europe en matière d'impôt sur les sociétés, avec un taux maximal de 36 % en 2013.

Inventée par la France, la TVA, la recette fiscale la plus importante en France (la moitié du prélèvement fiscal) est complexe (dix taux de TVA différents et 150 mesures dérogatoires), injuste (la même pour tous) et anti-compétitif.

Quant au RSI des travailleurs indépendants, il a été qualifié de « catastrophe industrielle » par la Cour des comptes : erreurs répétées de calcul de leurs cotisations ou de leur retraite, huissiers mobilisés sur de fausses données, lenteur du traitement des dossiers, parcours du combattant pour faire rectifier des erreurs, un régime de base déficitaire pour lequel il a fallu créer une... taxe, la contribution sociale des sociétés (C3S). Et les personnes souhaitant quitter le RSI risquent trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Résultat, selon l'INSEE, alors que la France est le premier pays européen en termes de créations d'entreprises, 95 % n'emploient pas de salariés. 28 000 entreprises employeuses ont été créées en France, contre 86 000 en Allemagne et 225 000 au Royaume-Uni en 2011. Cela représente seulement 83 000 nouveaux emplois en France, contre 163 000 en Allemagne et presque 580 000 au Royaume-Uni.

La prime à l'embauche « PME » et l'aide à l'embauche du premier salarié mises en place depuis deux ans par le gouvernement ne sont que des mesurette temporaires (8000 demandes les dix premiers mois pour la prime premier salarié), qui n'ont pas permis d'inverser la tendance.

Quelque 500 niches fiscales ont donc été créées pour corriger les effets dévastateurs de ce système (soit 200 de plus que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne), pour un montant total de 80 Md €.

En 2011, le Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales a été sans appel : sur les quelque 340 niches évaluées (sur un total à l'époque de 470), 125 sont considérées comme totalement inefficaces et 99 comme « peu efficaces ». Au total, 66 % des mesures étudiées coûtent 40 milliards d'euros environ pour... pas grand-chose !

La volonté de François Hollande d'en supprimer à hauteur de 29 Md € a fait long feu. Les tentatives de plafonnement aussi. Le plafond de 10 000 euros mis en place en 2013 n'a servi à rien.

Objectif : Simplifier et baisser la fiscalité pour la mettre au service des entreprises, notamment les plus vertueuses.

61. Faire de la TVA un outil de performance économique, sociale et environnementale en remplaçant la TVA classique par une TVA sociale

et environnementale. Elle est dite sociale en ce qu'elle est faible pour les produits de consommation de première nécessité. Elle est dite environnementale en ce qu'elle est d'autant plus forte pour les produits emballés ou comportant des composantes polluantes

62. **Instaurer un dispositif « zéro charge pour la première embauche », qui permettra de doubler le nombre de créations d'entreprises**
63. *Baisser l'impôt sur les sociétés à 28% dès 2017 pour se rapprocher de la moyenne européenne à 22%*
64. *Supprimer le RSI et accorder la liberté d'affiliation aux travailleurs indépendants*
65. *En matière de fiscalité du travail, fusionner l'impôt sur le revenu, la CSG et la CRDS pour les remplacer par une « flat tax » de 2 et 15% plus simple et plus juste*
66. *Pour le capital des ménages, instaurer une « flat tax » à 30% tout en exonérant l'épargne populaire et en diminuant les droits de donation par rapport aux droits de succession afin de favoriser la transmission précoce de patrimoine aux nouvelles générations*
67. Orienter l'épargne dite réglementée et les actifs des sociétés d'assurance vers le financement des entreprises
68. Faciliter le droit préférentiel de reprise d'entreprise par ses salariés grâce à un prêt bancaire à taux zéro qui peut aider notamment au financement d'un expert d'entreprise
69. **Instaurer un impôt européen de 1% des revenus pour les 10% des ménages européens les plus riches pour financer les entreprises vertueuses (créatrices d'emplois ou/et respectueuses de l'environnement)**
70. Entraver les licenciements boursiers par des pénalités financières pour les entreprises qui versent simultanément des dividendes à leurs actionnaires.

C. ECONOMIE DU PARTAGE : RENOUER AVEC LE PLEIN EMPLOI PAR L'INNOVATION ET LA REPRISE D'ACTIVITE

Créer de nouveaux emplois plutôt que s'accrocher aux vieilles lunes

La gravité du sous-emploi se mesure à ces quelques données :

- chaque jour, 10 000 personnes perdent leur emploi en France et 9 000 en trouvent un ;
- le non-emploi coûte plus cher que le plein emploi. Un demandeur d'emploi coûte de 20 à 28 000 euros à la collectivité ;
- 9 millions de personnes, dont 5 millions de femmes, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Or, il existe des gisements d'emplois laissés à l'abandon : 12 millions de personnes hospitalisées en 2012, 3 millions d'octogénaires et 200 000 centenaires d'ici 2030, 3,5 millions de chômeurs, 1 million de personnes lourdement handicapées, 10 millions d'élèves à aider scolairement...

Ces statistiques prouvent le besoin aigu de postes d'accompagnant ou d'éducateur. Dans l'énergie, certaines activités pourraient se développer à un rythme plus soutenu, tels que les postes d'alerteurs dans les quartiers, la création de revenus complémentaires pour les exploitations (production de biogaz, location d'espace habitable, éducation à la nature...), la stimulation des « ressourceries » qui permettent de réparer ou recycler au lieu de jeter, ou la veridification des emplois actuels (par exemple, un membre du personnel missionné pour faire des économies de papiers, d'énergie...).

Objectif : renouer avec l'objectif de plein emploi grâce aux nouveaux secteurs d'activité.

71. Généraliser les territoires zéro chômage, actuellement expérimentés par ATD Quart Monde, en s'appuyant sur de nouveaux secteurs d'activité (accompagnement, économie circulaire, énergies renouvelables, économie sociale et solidaire) portés par une économie de proximité (coopératives, marchés, AMAP, artisans, TPE), une économie de la sobriété (vente directe, troc, systèmes d'échanges locaux) et du partage (économie collaborative). Y imaginer de nouveaux emplois durables : les Activités paysannes, d'accompagnement, d'énergie et multi-employeurs de l'économie collaborative : APAEM

Casser les rentes pour que prospère l'économie collaborative

La nouvelle économie n'est pas qu'un long fleuve tranquille. Mais « l'apparition de l'avion de ligne n'a pas dû enchanter non plus les compagnies maritimes, aurait-on dû continuer de traverser l'Atlantique en paquebot pour ne pas les fâcher ? » L'État n'a pas su s'adapter.

Loin de se cantonner à l'uberisation, l'économie collaborative, avec son marché de 9000 start-ups et ses 335 milliards de dollars de chiffre d'affaires dans dix ans, est une révolution culturelle. Elle augmente l'offre de services, crée des emplois de travailleurs indépendants, accompagne la transition énergétique et baisse les prix pour le consommateur. Elle bouleverse de nombreux secteurs d'activité : la mobilité, le financement, l'alimentaire, le logement, le transport de biens, l'habillement, etc. Les échanges rendus possibles démultiplient les liens sociaux comme les opportunités économiques. L'organisation du travail en est d'ores et déjà profondément modifiée avec le développement du travail indépendant et des bi-actifs.

Ceux qui diabolisent cette nouvelle économie sont aussi souvent ceux qui pratiquent une concurrence déloyale, comme les grandes banques par rapport aux Fintech ou encore les compagnies de taxis par rapport aux VTC...

Ainsi, c'est le rationnement du nombre de licences qui est à l'origine de la crise des taxis. Il en existe autant que dans les années 30. Les hausses de licences sans cesse promises n'ont jamais été concrétisées comme en 2008, entraînant une inflation de leur coût de 180 000 à 235 000 euros, voire à 400 000 sur la Côte d'Azur où la recette moyenne est quatre fois supérieure à Paris.

L'arrivée des VTC, aubaine pour les jeunes chômeurs ou les consommateurs, s'est transformée en psychodrame national. Sait-on par exemple que « le New-Yorkais utilise le taxi 6 à 7 fois plus que le Parisien, au point qu'il abandonne sa voiture individuelle. Une étude a montré que, à Londres comme à New York, les 20 % de citoyens les plus pauvres consomment 1,5 fois plus de taxis que les 20 % plus riches. Tout le contraire de Paris, où les 20 % les plus riches consomment 40 % des taxis! » Personne ne pense sérieusement que le rachat par Uber de toutes les licences de taxis, comme le gouvernement l'a proposé, soit la solution.

Le retour en arrière, avec par exemple une interdiction d'Uber, n'est évidemment pas envisageable. Ce n'est pas à cause d'Uber que les taxis s'endettent, mais parce que la licence est chère et que leur nombre est volontairement bloqué. Si les taxis y tiennent néanmoins, c'est que sa revente leur assure une retraite, ce qui est compréhensible. Dans ces conditions, plutôt que de bloquer toute une nouvelle économie, les compagnies de taxis devraient les aider à créer un régime spécifique de retraite.

Objectif : empêcher que la France ne se coupe de la nouvelle économie, au nom d'une aberrante préservation des rentes.

72. Favoriser l'entrepreneuriat-salarié
73. Simplifier les formalités liées aux transitions professionnelles entre salariat et travail indépendant
74. Pour les travailleurs indépendants, créer un statut de l'actif et mettre en place une obligation de transparence des plateformes qui les emploient (référencement, notation, tarifs, droits sociaux)
75. Encourager le coopératisme de plateforme pour aider les travailleurs à devenir réellement indépendants des plateformes

Favoriser le retour au travail

A force de rigidités, le marché du travail ne produit plus d'emplois durables :

- 85,3 % des embauches au premier trimestre 2015 l'ont été en CDD
- 65% d'entre eux sont d'une durée inférieure à un an (+230% depuis 2000)
- le nombre de CDD de moins d'une semaine a plus que doublé en 10 ans (+120%)
- 9% seulement des embauches se font en CDI.

Les premières victimes sont les jeunes : un quart d'entre eux sont en CDD. Longtemps épargnés, les plus de 60 ans étaient 8% à être en CDD en 2011 contre 2 % en 1994.

A cela s'ajoute la complexité de notre marché du travail marquée par une multiplicité de contrats de travail : 38 formes de contrats, 27 régimes dérogatoires et une dizaine d'organisations du temps de travail .

Objectif : remettre le retour à l'emploi au centre des priorités. La rigidité du marché du travail s'est organisée au détriment de l'emploi. À force de trop protéger les salariés, on ne les protège plus du tout .

76. Fusionner les ministères de l'Economie et du Travail pour que les emplois soient créés par les entreprises en fonction de leurs besoins réels, et non de manière artificielle via des contrats aidés

77. Créer un contrat de travail unique, un CDI né de la fusion CDI-CDD avec des modalités de licenciement assouplies et des indemnités accordées en fonction de l'ancienneté du salarié. Dans un premier temps, expérimenter ce contrat sans remettre en cause le CDI et le CDD.

78. Supprimer la loi sur les 35h, quasi-vidée de son contenu, fixer par la loi la durée hebdomadaire maximale selon la norme européenne, et privilégier les accords collectifs majoritaires d'entreprise. Dans le public, remonter la durée légale à 38-39h en contrepartie d'une revalorisation salariale financée par les économies ainsi faites et restaurer le jour de carence pour lutter contre l'absentéisme

Sauver un système d'indemnisation chômage à la dérive

L'actuelle convention Unédic arrive à échéance le 31 juin 2016. C'est l'occasion de constater le coût faramineux de l'assurance-chômage pour l'Unédic, avec un déficit de 4 Md € par an (et un déficit cumulé qui a doublé en cinq ans, pour atteindre 30 Md € en 2016).

Le système d'indemnisation chômage des salariés en CDD est déficitaire de 5,5 Md € par an. Le travail temporaire (CDD et intérim), s'il ne concerne que 15 % de l'emploi

en France, totalise 50 % des allocations versées.

Largement déficitaire, ce système est aussi inefficace, puisque 45 % de chômeurs le sont depuis plus d'un an et 15 % depuis plus de trois ans.

Néanmoins, il est faux de dire qu'un tel système est trop généreux avec les chômeurs. Ce ne sont pas eux qui sont responsables de ces déficits. Les allocataires ne représentent qu'une minorité (43 %) des demandeurs d'emploi : au 31 octobre 2015, 2,64 millions de personnes percevaient l'assurance-chômage, sur 6,13 millions d'inscrits à Pôle emploi en métropole. D'ailleurs, la caisse du régime général, qui concerne 95 % des affiliés à l'Unédic, demeure largement bénéficiaire (+10 Md pour les salariés en CDI, -8,2 Md pour les salariés en CDD).

Les vraies-fausse solutions doivent être écartées : dégressivité générale (abandonnée dans les années 1990 sous Martine Aubry) ; limitation de la dégressivité aux chômeurs les mieux indemnisés (système à deux vitesses) ; modulation de la durée d'indemnisation en fonction de la conjoncture (celle-ci sera-t-elle jamais favorable ?).

En vérité, le déficit de l'assurance-chômage a d'autres origines :

- le déficit des autres caisses, en particulier celles des régimes spéciaux, comprenant notamment les intérimaires et les intermittents du spectacle, bien plus coûteux ;
- le déficit généré par des dépenses qui ne relèvent pas de l'indemnisation, comme le financement du service public de l'emploi. Pôle emploi perçoit en effet des versements très réguliers (2,9 Md € en 2009) de l'Unédic, selon un accord obligeant celle-ci à lui reverser 10 % des contributions perçues pour financer ses dépenses de fonctionnement.

Objectif : mettre fin aux dysfonctionnements de l'assurance-chômage d'autant plus injustifiés qu'ils font à tort porter la responsabilité de la situation actuelle sur les chômeurs.

79. Permettre à l'assurance-chômage d'indemniser non pas un actif mais l'entreprise qui a renoncé à licencier pour garder ses salariés en contrepartie d'une baisse du temps de travail (et donc les salaires)

80. Aligner le régime d'indemnisation des intérimaires, plus généreux sur le cumul allocation et revenus d'activité, sur celui des CDD (économie réalisée sur le système d'indemnisation du chômage : 300 M€)

81. Mettre à contribution les employeurs et les salariés de la fonction publique au financement de l'assurance-chômage, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens

Quitter la pauvreté

- 3,8 millions de personnes en 2012 vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2012 en France, soit 7 millions en comptant les familles – environ un Français sur 10
- 30 % des personnes qui vivent en France ont un niveau de vie annuel inférieur à 1 265 euros par mois
- 8 minima gérés par différentes caisses : de Pôle emploi aux Caf, en passant par les CPAM et les caisses retraite
- leur montant a progressé de 30 % en euros constants entre 2008 et 2014, de 17,3 à 24,8 Md €
- un dispositif jugé inefficace par la Cour des Comptes, puisque seuls 2 à 4 % des bénéficiaires quittent le système pour une insertion professionnelle
- le dispositif est en outre incohérent sur les montants (RSA, ASS, AAH : entre 388 et 635 € pour une même situation), sur le cumul de prestations supplémentaires (RSA plus restrictif du fait de la réfaction appliquée sur le forfait logement), sur la lisibilité (règles différentes en cas de reprise d'activité), sur les contrôles (plus ou moins importants selon l'allocation).

Face à cette situation, le gouvernement s'est contenté d'indiquer qu'une nouvelle prime d'activité remplacera à partir de 2016 le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Objectif : rendre le système des minima sociaux plus lisible et plus équitable

82. Fusionner, à des fins de simplification et d'équité, les aides sociales en trois grandes allocations (RSA pour l'emploi, AAH pour le handicap et ASPA pour les personnes âgées)

Doubler la formation professionnelle de chaque actif

La formation professionnelle, qui aurait dû être l'outil principal pour redonner du travail aux chômeurs et aux précaires, se révèle être un obstacle de plus sur le chemin de l'emploi.

Alors que l'OCDE préconise un doublement de la formation de chaque actif (objectif de 10% du temps de travail), pas moins de quatre réformes en dix ans ont laissé place à un système de formation professionnelle inégalitaire, opaque, inefficace et coûteux (+24 % depuis 2005, soit 32 Md €).

En effet, les dispositifs de formation ne s'adressent paradoxalement pas à ceux qui en ont le plus besoin. Selon qu'ils soient cadres ou non, les salariés ne bénéficient pas des mêmes temps de formation : 32 heures en moyenne par an pour un cadre Bac+3 et plus, 5 heures pour un employé sans aucun diplôme.

Le chômage des seniors, dont on parle assez peu, est en pleine explosion (en janvier 2016, ils étaient 900 000 chômeurs en catégorie A, soit un quart des demandeurs d'emploi, contre 300 000 en 2008). Cette hausse du chômage des seniors n'est pas uniquement liée à la conjoncture : le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans n'ayant pas été anticipé, les seniors se trouvent en déshérence sur un marché du travail sinistré.

Enfin, à l'ère du numérique, un nouveau clivage vient opposer l'oligarchie numérique et les décrocheurs du numérique. Ce risque touche déjà un quart des employés.

Objectif : s'adapter à la mutation des métiers et concentrer la formation sur ceux qui en ont le plus besoin.

83. Créer les Compagnons du numérique, sur le modèle des Compagnons du devoir, pour soutenir les décrocheurs numériques avec des formations initiales et continues certifiantes en alternance. Labelliser les structures pouvant accueillir ce compagnonnage numérique autour du travail collaboratif (coopératives, associations, réseaux de l'innovation sociale numérique, fab labs, hackerspace, réparalabs...).

84. Fusionner, à des fins de simplification, les dispositifs de formation (*CIF, professionnalisation, nouveau compte personnel de formation*)

85. Labelliser les organismes de formation professionnelle, afin de diviser leur nombre par trois (55.000 aujourd'hui contre 4.000 en Allemagne)

D. AGRO-ECOLOGIE : POUR UNE EXCEPTION AGRICOLE FRANCAISE QUI REDONNE SA DIGNITE A NOTRE AGRICULTURE

Traditionnellement, première puissance agricole d'Europe, la France est désormais sinistrée par le productivisme. Alors que l'agriculture représentait 4 % de l'économie française dans les années 1980, elle n'en représente plus que 1,7 % en 2014. Le nombre d'emplois agricoles est passé de 6 millions à la fin des années 1950 à 850 000 en 2013.

Tel est le résultat, pour la France, de vingt ans de concurrence faussée au sein de l'Union européenne.

Il faut dire que sept pays européens n'ont pas de SMIC. Un travailleur gagne 2 000 euros mensuels en France, contre 600 euros seulement en Espagne.

La directive « Travailleurs détachés », qui applique les charges sociales du pays d'origine, a créé un dumping social dévastateur pour l'agriculture française : ainsi, en 2014, 230 000 travailleurs détachés officiaient en France, soit une hausse de 8 % par rapport à l'année 2013. Dans l'agriculture, l'augmentation a été de... 1000 % entre 2004 et 2011 !

Travail dissimulé, emploi de travailleurs sans papiers, non-respect des normes d'hygiène et de sécurité, sous-traitance en cascade, faiblesse des sanctions (54 constats d'infraction en 2013) : ce sont les nombreuses facettes du travail illégal. Certains travailleurs français sont même détachés... en France par leur entreprise, via une agence d'intérim à l'étranger, dans un pays où les charges sociales sont moindres.

Conséquence : en janvier 2016, 1000 litres de lait se vendent 270 euros, quand ils coûtent environ 300 euros à produire. Ce système consumériste ne tire pas seulement les prix, mais également la qualité, vers le bas, comme le prouvent les scandales sanitaires de ces dernières années (vache folle, bactéries dangereuses dans les pousses de soja, nanoparticules).

Objectif : appliquer de façon urgente une exception agricole française, susceptible de rendre leur dignité aux agriculteurs à travers le modèle de l'agro-écologie, seul moyen de concilier des méthodes de culture et de production durables et la rentabilité des exploitations.

Remplacer la PAC pour enfin privilégier la qualité sur la course au productivisme

Pour les agriculteurs, l'ultraproductivisme implique de s'endetter pour se moderniser (sous la pression d'un lobby qui s'étend de la PAC aux chambres d'agriculture, en passant par la FNSEA), produire en grande quantité, sans pour autant être compétitif, pour finalement, dans la plupart des filières (viande, légumes, vin, fruits, lait...), ne pas parvenir à vivre de ce travail. Un tel système ruine les agriculteurs et permet aux céréaliers les plus puissants de bénéficier de millions d'euros de subventions de la PAC. Le Traité transatlantique ne va rien arranger : c'est, pour le monde agricole, un cataclysme qui s'annonce.

Notre partenaire allemand aura de toute façon porté l'estocade avec ses usines géantes abritant des dizaines de milliers de bêtes élevées par une main-d'œuvre de l'Est sous-payée entre 2 à 3 euros de l'heure pour produire une viande qu'aucune viande française, vendue 30 à 50 % plus chère, ne peut concurrencer. Ce procédé a permis à l'Allemagne de supplanter la France et de devenir en moins de dix ans la première puissance agricole européenne et le troisième exportateur mondial. La France, elle, se traîne à la cinquième place.

On en était là lorsque la fin des quotas laitiers et le ralentissement économique chinois ont définitivement achevé les producteurs laitiers français, obligés de vendre leurs droits à produire via... Le Bon Coin. En effet, à part quelques niches haut de gamme (20 % du marché), les Français ont subi une concurrence exacerbée contre laquelle ils n'ont rien pu faire, au regard des difficultés à écouler la production. La première puissance laitière s'est paradoxalement retrouvée à importer 20 % de son lait alors que 25 000 exploitations laitières sont au bord du dépôt de bilan.

Conséquence : il reste moins de 70 000 fermes laitières en France (un tiers de moins qu'il y a dix ans).

Rien de substantiel n'a été fait pour les aider.

Objectif : cesser la course effrénée au productivisme et encourager une production plus modeste mais de qualité. De toute évidence, la PAC doit être supprimée et remplacée par un nouveau programme qui tienne compte des objectifs suivants : donner aux agriculteurs les moyens de vivre de leur travail, produire et consommer localement, favoriser l'indépendance alimentaire, lutter contre la malbouffe, préserver le patrimoine nourricier grâce à la transition écologique, assurer la protection animale.

86. Créer une nouvelle PAC qui réoriente les aides vers les exploitations œuvrant en faveur de l'éthique et de l'environnement, conformément à la philosophie de Pierre Rabhi (élevage en plein air, respect du rythme biologique des animaux, soins vétérinaires particuliers et non de troupeaux, utilisation d'engrais et de pesticides naturels ...)

87. Pour limiter le dumping social et favoriser les circuits courts, mettre en place une TVA réduite pour les produits nationaux et une TVA à 20% pour les produits importés issus de la concurrence déloyale, en attendant une harmonisation réelle des SMICs européens, ainsi que pour les produits dont les emballages contiennent des hydrocarbures. Option alternative, plus conforme à la réglementation européenne : instaurer une TVA sociale et environnementale

Consommer localement

Les circuits courts sont entravés. D'après le rapport de la députée Brigitte Allain en juillet 2015, le marché de la restauration collective est colossal : 15 millions de Français prennent chaque jour au moins un repas hors de leur domicile, dont plus de la moitié en restauration collective, ce qui représente 7 Md € d'achats alimentaires pour 73 000 structures de restauration collective (écoles, universités, hôpitaux, maisons de retraites, restaurants d'entreprises, prisons, etc.).

Pourtant, signe que ce marché est sous-exploité, les circuits courts ne représentent que 6 à 7 % des achats alimentaires, d'après l'Ademe. 87 % de la volaille consommée

dans la restauration collective française est importée. 2,7 % seulement des achats alimentaires sont biologiques.

Or, si les ventes des produits en circuits courts et locaux atteignaient 10 % du chiffre d'affaires global de l'alimentation, ces circuits pourraient créer entre 80 000 et 100 000 emplois, non-délocalisables et valorisants.

Ainsi, à Mouans-Sartoux, la commune, après avoir acheté un domaine agricole, a permis à tous les enfants de manger 100 % bio depuis 2012, tandis que 70 % des légumes consommés sont produits sur le sol communal. Ce système a permis de réduire le coût du repas de 2,02 euros en 2012 à 1,86 euro en 2013.

Le développement relativement faible des circuits courts en France s'explique notamment par les préventions que suscitent les règles des marchés publics, des marchés qui entravent les critères de proximité.

Objectif : faciliter la recherche de débouchés pour les agriculteurs et améliorer la qualité de notre alimentation.

86. Créer une nouvelle PAC qui réoriente les aides vers les exploitations œuvrant en faveur de l'éthique et de l'environnement, conformément à la philosophie de Pierre Rabhi (élevage en plein air, respect du rythme biologique des animaux, soins vétérinaires particuliers et non de troupeaux, utilisation d'engrais et de pesticides naturels ...)
- 87. Pour limiter le dumping social et favoriser les circuits courts, mettre en place une TVA réduite pour les produits nationaux et une TVA à 20% pour les produits importés issus de la concurrence déloyale, en attendant une harmonisation réelle des SMICs européens, ainsi que pour les produits dont les emballages contiennent des hydrocarbures. Option alternative, plus conforme à la réglementation européenne : instaurer une TVA sociale et environnementale**

Consommer localement

88. Introduire dans la restauration publique un seuil minimal de 20 % de produits locaux issus de l'agriculture durable dont le bio pour atteindre 40 %, dont 20 % de bio en 2020
89. Intégrer à la responsabilité sociale des entreprises des exigences en matière de consommation alimentaire durable (choix de produits locaux, cuisine sur place, lutte contre le gaspillage alimentaire et le suremballage)
90. Pour faciliter la commande publique, modéliser une trame d'appels d'offres mettant en avant les clauses de développement durable autorisées par le droit européen, et permettant un approvisionnement local

91. Afficher l'origine des produits dans la restauration collective.

Cesser la persécution des agriculteurs

L'Europe définit la vitesse minimum des essuie-glaces des tracteurs, les dimensions des cages à poule, le taux de sucre des confitures, la longueur minimum des bananes...

En France, ce sont 34 000 fonctionnaires, 8 000 salariés des chambres d'agriculture, 3 500 des organismes professionnels et 1 000 des SAFER (supra) pour un total de 42 500 personnes qui se relaient (contre 5920 au total en Allemagne, dont 5000 dans les agences) : cette administration pléthorique et tatillonne, qui pourchasse les agriculteurs de ses contrôles longs et coûteux, est deux fois plus nombreuse qu'en 1955, alors que le nombre des agriculteurs a été divisé par six.

En outre, l'administration française a cette mortifère habitude de surinterpréter, toujours dans le sens de la contrainte, les normes européennes : la règle de sécurisation des stockages de betteraves en bout de champ n'existe ainsi dans aucun autre pays. Les seuls bénéficiaires de ces normes semblent être les grands industriels de l'agriculture.

Objectif : limiter les normes.

92. Alléger l'administration pléthorique de l'agriculture française, soit actuellement 34.000 fonctionnaires, 8.000 salariés dans les chambres d'agriculture, 3.500 dans les organismes professionnels et 1.000 dans les SAFER pour un total de 42.500 personnes (contre 5.920 dans le gouvernement fédéral allemand dont 5000 dans les agences)

93. Faire un audit indépendant sur l'application française des normes européennes trop souvent sur-interprétées

94. Soumettre les normes européennes à une obligation de résultats et non de moyens

95. *Supprimer les SAFER et le statut du fermage, ces dispositifs autoritaires qui donnent aux préfets et à la FNSEA un pouvoir total sur l'usage des terres, revenir au droit (constitutionnel) de propriété et sauver les agriculteurs retraités qu'un tel système appauvrit*

Protéger notre patrimoine nourricier

La vente des graines stériles crée une dépendance insupportable des agriculteurs vis-à-vis des multinationales comme Monsanto qui utilisent le génie génétique pour

s'accaparer l'exclusivité sur les semences des céréales. En Grèce, un mouvement très puissant de défense des semences mobilise environ 10.000 personnes qui viennent de tout le pays pour se procurer et échanger des semences traditionnelles.

Le productivisme menace désormais le biologique. Pays pionnier depuis les années 60 dans ce domaine avec un marché de 4 Md € qui augmente de 4 à 5% par an, la France voit émerger une production bio... intensive. On peut ainsi élever le poulet en batterie et être bio. L'abattoir de Vigan était « bio » !

Objectif : engager l'agriculture dans la transition écologique

96. *Engager l'agriculture française dans les nouvelles opportunités économiques telles que les agro-carburants de seconde génération, léco-construction et la chimie verte*
97. **Convertir, d'ici 20 ans, 25 % des terres (contre 3 % aujourd'hui) en agriculture biologique ou raisonnée, davantage créatrice d'emplois**
98. Prendre en compte les critères sociaux et environnementaux dans l'agriculture bio, qui ne doit plus se résumer à la distribution d'aliments sans pesticide
99. *Reconnaître les servitudes environnementales qui protègent les sites à haute biodiversité*
100. Maintenir le moratoire sur les OGM
101. *Interdire les graines stériles inventées par les multinationales via le génie génétique pour soumettre les agriculteurs à une dépendance financière inadmissible*

Les territoires zéro pesticide, c'est possible

La France est le premier utilisateur européen de pesticides et le troisième mondial (derrière les États-Unis et le Japon). Ce marché concentre 1,9 Md € de chiffre d'affaires.

Mais pour la collectivité nationale, leur coût est faramineux : les pesticides dévastent les sols, les espèces et les hommes (cancers, malformations), sans parler des coûts cachés : alors qu'ils rapportaient environ 27 Md \$ par an à l'économie américaine dans les années 90, les pesticides pesaient pour au moins 40 milliards de dollars... en coûts sanitaires (traitement des maladies chroniques) et environnementaux (surveillance des points d'eau, mortalité des oiseaux), réglementaires, mais aussi frais d'évitement.

En France, depuis dix ans, les plans gouvernementaux Ecophyto ont tous échoué (+10 % de consommation de pesticides en 2013).

Comble de la malhonnêteté : la loi Royal de juillet 2015 interdit aux particuliers et aux collectivités l'usage des pesticides, mais pas aux agriculteurs qui représentent pourtant 90 % des utilisateurs.

Objectif : protéger notre santé et notre porte-monnaie.

102. **Interdire les pesticides dangereux pour la santé et l'environnement, et d'abord sans délai aux abords des endroits fréquentés par les enfants**
103. **Développer le programme, « Territoires zéro pesticides » dans le cadre de la Société de la coopération**
104. **Rendre obligatoire la publication de la consommation des pesticides dans chaque département français**
105. **Contraindre les entreprises polluantes à payer les factures de dépollution assumées aujourd'hui par le contribuable-victime**
106. **Créer un label européen pour le commerce équitable fondé sur un crédit d'impôt, valable dans toute l'Union européenne et tenant compte des critères sociaux et environnementaux**

Redonner aux agriculteurs les moyens de vivre de leur travail

Les agriculteurs français sont au deuxième rang des agriculteurs européens les plus endettés, juste derrière le Danemark. Leur endettement est trois fois supérieur à la moyenne européenne.

Il ne faut pas chercher plus loin la raison du suicide d'un agriculteur chaque jour en France.

Objectif : rendre aux agriculteurs leur dignité

107. Lancer un Plan d'installation paysanne financé par le financement participatif agricole pour pallier les problèmes d'endettement des agriculteurs et encourager l'installation de nouveaux fermiers
108. *Développer les revenus complémentaires des exploitants agricoles par un assouplissement des normes exigées (production de biogaz, location d'espace habitable, éducation à la nature, classes vertes dans les fermes)*

La protection animale, un combat moral

Entre poussins broyés, abattoirs bio et label rouge de la honte (Alès dans le Gard et

Mauléon-Licharre dans les Pyrénées Atlantiques en 2015), la maltraitance animale est une habitude dans notre pays. Depuis 1976, la loi reconnaît pourtant que « tout animal est un être sensible ». C'est un combat moral.

Avec 270 abattoirs de boucherie et 750 abattoirs de volaille, l'enjeu est de taille. Or, les règles ne sont pas respectées ; les contrôles défectueux ; la formation insuffisante.

La profession d'inspecteur vétérinaire est en voie d'extinction (même l'Italie et le Portugal comptent proportionnellement plus d'inspecteurs que la France) : entre 2006 et 2012, au moins 1000 postes n'ont pas été remplacés par l'État.

En outre, alors que depuis le 1er janvier 2013, conformément à un règlement européen de 2009, il est prévu que les exploitants désignent, pour chaque abattoir, un « responsable du bien-être des animaux », cette mesure est facultative dans les établissements qui abattent moins de 1000 unités de gros bétail ou 150 000 oiseaux ou lapins par an. En France, cette exception concerne 36 des 263 abattoirs de boucherie – dont l'établissement du Vigan (Gard), qui avait été provisoirement fermé après la révélation d'actes de cruauté en février 2015.

Les 227 autres établissements – dont font partie ceux de Mauléon-Licharre et d'Alès, accusés également de maltraitance et visés par des enquêtes – ont, eux, l'obligation de désigner un responsable de protection animale (RPA) parmi leurs salariés. Mais les maltraitances subsistent. En effet, non seulement le RPA ne bénéficie que d'une formation théorique de deux jours mais en outre, il n'est pas à temps plein est subordonné à l'employeur.

Or, ce sont nos impôts qui financent les abattoirs, et la viande que nous achetons est soumise à la TVA. Les Français ont par conséquent le droit de savoir.

Objectif : faire respecter la loi en matière de bien-être animal

109. *Interdire l'abattage rituel sans assomage comme l'Islande, la Norvège, la Suède, la Pologne, le Danemark et bien d'autres pays européens ; accueillir au préalable en France un sommet de l'Organisation de la conférence islamique sur la question*
110. Inclure davantage les critères de bien-être animal dans le biologique, le Label Rouge et les labels régionaux
111. *Mettre en place une commission indépendante sur les conditions d'abattage en France*
112. *Renforcer les services vétérinaires et, améliorer la formation des responsables de protection animale*

113. *Accorder un droit de visite dans les abattoirs aux associations de protection des animaux, homologuées*
114. *Favoriser le retour des animaux au pré en baissant les charges sur la main-d'œuvre*
115. *Remplacer les méthodes d'expérimentation animale partout où c'est possible*

III. ENFIN LA FRANCE : APAISER LA FRACTURE IDENTITAIRE POUR REBATIR UNE NATION RECONCILIEE AVEC ELLE-MEME ET AVEC LE MONDE

A. SECURITE ET JUSTICE POUR LES FRANÇAIS : POUR UN ETAT QUI PROTEGE

Pas de justice sans moyens de juger

Sans sécurité, pas de liberté. De ce point de vue, la sécurité est le premier des droits de l'homme. Les attentes des Français sont d'autant plus fortes dans un contexte où la lutte contre le terrorisme appelle des moyens de renseignement conséquents, des actions policières calibrées, une justice réactive.

Magistrats et policiers sont en première ligne.

Pas de justice sans moyens de juger

La justice française est « proche du dépôt de bilan ».

Les tribunaux sont en ruine. D'après les témoignages publics des magistrats eux-mêmes dont la presse s'est fait l'écho, fin 2015, à Toulouse, six juges manquaient. Dans le ressort de la cour d'appel de Rennes, 28 postes étaient vacants. À Brest, les magistrats se prêtent leurs cartouches d'encre pour imprimer les jugements. À Bobigny, les vacances de poste atteignent 25 % ; résultat, 20 % des audiences prévues ont été supprimées en 2016. 10 000 affaires familiales sont en attente, et il faut un an pour voir un juge aux affaires familiales là où deux mois suffisent à Paris. Les dysfonctionnements de Bobigny ont provoqué la libération d'un meurtrier présumé en 2014. En Isère, 37 mois d'attente sont nécessaires avant d'être jugé aux assises. Sans parler de l'inexécution des peines (30 %, soit 100 000 peines en 2013).

Sous prétexte que les cours d'assises ne peuvent juger qu'un nombre limité de crimes par an (de l'ordre du millier), certains crimes, qui devraient être jugés aux assises, ne le sont qu'en correctionnelle alors qu'une telle correctionnalisation est illégale. Ainsi, le vol à main armée, crime puni de 20 ans de réclusion criminelle quand le butin est faible et que personne n'a été blessé, devient un vol avec violence passible de seulement 5 ans. C'est un déni de justice.

La cause de ce délabrement est connue : la justice française manque de moyens.

Avec 8 Md €, le budget 2016, hors personnel, est en baisse de 1,6 %.

En 2012, la France affichait 10,7 juges professionnels pour 100 000 habitants, soit moitié moins que la moyenne des pays du Conseil de l'Europe (21). La surcharge des procureurs explique qu'en première instance, chaque procureur a reçu en France, en 2012, 2759 dossiers, un nombre en hausse de 8,3 % sur 2 ans, soit trois fois plus qu'en Allemagne (876 dossiers par procureur). Devant le Congrès en novembre 2015, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, François Hollande a promis 2500 postes à l'ensemble du corps judiciaire (qui comprend notamment les prisons). Donc, au plus, un millier de magistrats qui, en raison de la formation requise, n'entreront en fonction qu'en 2017.

Pourtant, pour les affaires ordinaires, les modes alternatifs de règlement des conflits (conciliation et médiation) connaissent un vrai succès susceptible de participer au désengorgement des tribunaux. Par exemple, le Défenseur des droits, avec ses 400 délégués, tous bénévoles, voit 80 % des règlements amiables engagés aboutir favorablement. Le conciliateur de justice, gratuit et accessible, a reçu en 2014 plus de 100 000 demandes d'intervention ou de conseils et a pu traiter 71 624 dossiers.

Les failles de notre système judiciaire sont sévèrement jugées : en 2000, la France a été condamnée à 42 reprises pour violation du délai raisonnable par la CEDH. En 2014, le Conseil de l'Europe révèle que la France se situe, une nouvelle fois, en fin de classement : 37^e sur 45 pays.

Objectif : Donner à la justice les moyens matériels de fonctionner.

116. Relever d'un milliard les moyens d'une justice française « au bord du dépôt de bilan », R. Badinter), dont le budget est deux fois inférieur à celui de son homologue allemande

117. Promouvoir des modes alternatifs de règlement des conflits autour de la médiation pour décharger les tribunaux des affaires de moindre importance

118. Cesser de correctionnaliser les braquages de proximité (boulangeries, tabac, stations-services etc) qui doivent être jugés aux assises

Une politique carcérale plus digne du pays des droits de l'homme

Avec une densité moyenne de 115 détenus pour 100 places de prison et un taux d'occupation entre 120% et 200% dans la moitié des établissements, l'inflation carcérale est une honte nationale. En janvier 2016, 67.362 personnes étaient écrouées pour 58.787 places opérationnelles.

Les raisons tiennent :

- à l'insuffisance de places (seules 7700 places ont été créées en dix ans),

- au taux de récidive,
- à la cherté des programmes immobiliers (432 millions pour la rénovation du quartier des hommes de Fleury),
- au coût du personnel qui fait qu'alors que les emplois dans l'administration pénitentiaire ont augmenté de 9 % entre 2009 et 2014, la masse salariale a augmenté deux fois plus vite (+ 17,7 %), notamment sous l'effet des primes et indemnités (+ 23,5 %). Cette situation a d'ailleurs été dénoncée par la Cour des comptes. Dans son rapport de mars 2016, elle regrette l'absence d'outil de pilotage rigoureux ainsi que le taux exorbitant de décharges d'activité et de compensations financières pour activité syndicale.

Objectif : une politique carcérale plus efficace

- 119. Lancer un programme quinquennal de construction de 20.000 places de prison pour remédier au scandale de l'inexécution des peines (80.000 peines toujours en attente d'exécution)**
- 120. Parmi les peines alternatives, privilégier la peine de probation pour les primo-détenus qui a fait ses preuves à l'étranger, en l'associant au bracelet électronique**
- 121. Conditionner les remises ou aménagements de peines à de solides garanties d'insertion : pour cela, augmenter le nombre de juges d'application des peines, d'infirmiers, d'assistantes sociales et de conseillers d'insertion et de probation qui doivent être impérativement sous tutelle du magistrat qui suit l'affaire**
- 122. Revaloriser le statut des personnels de l'administration pénitentiaire, en contrepartie d'une réduction des avantages syndicaux non justifiés par le service**

À crime global, justice globale

Selon Marc Trévidic, ancien juge d'instruction au pôle antiterroriste de Paris, 2 500 personnes sont affectées au renseignement pour seulement 150 juges d'instruction, alors que nous sommes dans un contexte d'état d'urgence.

Or, parmi les 5000 djihadistes européens combattant aux côtés de Daech (un nombre qui a doublé en un an, l'équivalent du nombre de réservistes dans l'armée française), 1600 sont français, dont 20 % reviennent. Que faire d'eux à leur retour ?

Sur le fond, nous faisons face à un défi judiciaire historique : la démocratie peut-elle lutter efficacement contre le terrorisme sans renier ses principes fondamentaux ?

De l'usage de la torture à Guantanamo après 2001 à la mondialisation de la

surveillance, de la justice prédictive aux centres de détention secrets en Europe, ce sont nos principes (légalité, proportionnalité, contrôle démocratique) qui sont à l'épreuve .

Objectif : lutter efficacement contre le terrorisme par le renseignement et la justice, plutôt que par une surveillance généralisée.

- 123. Créer un Schengen de la sécurité, centré sur le renseignement, sous contrôle démocratique, soumis au principe de légalité comme de proportionnalité, en y intégrant la Bulgarie, la Roumanie, Chypre et la Croatie actuellement non membres de l'espace Schengen**
- 124. Parce qu'ils sont susceptibles d'avoir commis des crimes de guerre violant le droit international, juger les djihadistes en France à la CPI de La Haye. Un crime global doit justifier une justice globale. A défaut d'une justice mondiale efficace, c'est une police mondiale sans contrôle qui risque de se généraliser**
- 125. Regrouper en une seule brigade anti-terroriste les 19 services de lutte contre le terrorisme (parquet anti-terroriste, direction de la police judiciaire, DGSI et DGSE) pour éviter les doublons, la guerre des polices et la rétention d'informations**
126. Supprimer le PNR européen (« Passenger Name Record »), ce fichage qui menace nos libertés et le droit d'asile tout en étant complètement inefficace puisque les terroristes ne se déplacent pas en avion.
127. Rétablir les 500 douaniers supprimés par le gouvernement cette année, après une perte de 6000 emplois en vingt ans, alors même que la surveillance des frontières est devenue cruciale en période de lutte anti-terroriste.

Rapprocher la police des citoyens

La réduction de l'encadrement associatif des quartiers, avec notamment l'affaiblissement du communisme municipal, a eu pour conséquence l'arrivée des salafistes dans certaines zones urbaines sensibles.

La fin de la police de proximité, disqualifiée par Nicolas Sarkozy en 2003, a achevé de couper les quartiers de l'institution policière. Pourtant, la police de proximité n'avait pas été conçue par la gauche mais par Jean-Louis Debré, alors ministre de l'Intérieur en 1995. La déterritorialisation de la police (on n'intervient depuis l'extérieur qu'en cas de problème) a tari les sources de renseignements policiers utiles à la connaissance de la vie à l'intérieur de ces quartiers mais aussi des dérapages de part et d'autre.

Désormais anonymisés comme les CRS, les policiers n'ont pu être remplacés par les

Unités territoriales de quartier, créées en 2008. Le terrain est donc occupé par des polices municipales mais difficilement puisqu'elles sont désarmées mais néanmoins sollicitées dans un contexte de lutte contre le terrorisme. L'assassinat de Clarissa Philippe, policière municipale à Montrouge par le terroriste Amédy Coulibaly, a mis en exergue cette situation de précarité.

Quant aux mairies, elles sont les parents pauvres des politiques de sécurité : chaque jour, les maires accueillent les requêtes d'habitants insécurisés par les incivilités et les violences alors même que leur pouvoir de police en matière de tranquillité publique se limite à l'adoption d'arrêtés contre des infractions à 11 ou 22 euros. Les maires n'ont par exemple aucune possibilité de dénoncer les fraudes aux prestations (RSA, aides aux logements) dont ils ont connaissance, alors que le nombre de ces fraudes a augmenté de 56 % en un an en 2014 selon la CAF (soit 38 828 fraudes pour 209 M€).

Objectif : sortir de la méfiance qui oppose policiers et citoyens.

128. Instaurer une police citoyenne des quartiers, appuyée par une garde nationale

129. Expérimenter sur quelques communes le récépissé contre le contrôle aux faciès (plutôt que les très chères caméras du gouvernement à 1000 € l'unité)

130. Alourdir les sanctions contre les atteintes aux policiers (détention provisoire systématique, suppression des réductions de peine)

131. *Doter les policiers municipaux d'un armement efficace et de gilets de protection tout en améliorant leur formation*

132. *Donner aux policiers municipaux les moyens de leur mission dans la lutte anti-terroriste en réformant le Code de procédure pénale afin de leur permettre de mener des contrôles d'identité et d'avoir accès aux fichiers nationaux des permis de conduire, des véhicules ou des personnes recherchées*

B. FRANCE, PUISSANCE MEDIATRICE ET RAYONNANTE

Avoir le goût de la grandeur

« La France ne peut être la France sans la grandeur » (Charles De Gaulle). Le constat est bien amer au regard du déclassé français : notre pays est passé du cinquième au sixième rang mondial, entraînant l'abaissement de son autorité morale dans le monde. Cette situation est indigne d'un pays membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui plus est détenteur de la force de dissuasion. Elle fait craindre une sortie de l'histoire et entretient dans le pays un déclinisme mortifère

et une peur de l'ouverture des frontières.

C'est toute la « famille occidentale » qui est au demeurant touchée : n'étant plus maître de l'agenda international, désormais dicté par le Sud, elle voit son « entre-soi » contesté par l'émergence de puissances nouvelles et d'acteurs sociaux devenus globaux portés par les sociétés civiles (ONG, entreprises, fondations, collectifs sociaux). Désormais, la puissance militaire ne fait plus la différence (comme l'ont démontré les guerres menées en Afghanistan, Libye, Syrie, etc.) et pourtant on continue à le penser en conservant un mode de gouvernance issu des traités de paix de Westphalie au XVII^e siècle. C'est le lent déclin de la « puissance des faibles ».

Par ailleurs, des résistances s'organisent pour refuser une mondialisation synonyme de l'occidentalisation voire de l'américanisation du monde. Tout ne se vaut pas. C'est ce que disent les Indignés, les Occupy Wall Street, les Tunisiennes, Tsipras. Mais il ne suffit pas de « démondialiser ». Il faut à nouveau restaurer la diversité des cultures, des arts, des langues. Et c'est là que la France, à qui il reste encore les symboles (la présence de tous les dirigeants du monde le 11 janvier en soutien de Paris après les attentats en est le signe le plus tangible), peut jouer un rôle-clé, car les symboles sont décisifs dans un monde aux repères brouillés.

Selon Michel Foucher, qui plaide pour que notre pays soit une « puissance médiatrice », « être influent aujourd'hui, c'est agir comme décideur et être perçu comme tel, avec quelques autres. C'est donc produire des idées qui intéressent les autres. Ne pas cesser de penser le monde. En lançant des entreprises qui nous dépassent. » Notre engagement dans la bataille des idées, pense-t-il, nous permettra d'appréhender la complexité du monde et de lui proposer, non pas la mondialisation, américaine, matérialiste, consumériste, guerrière, mais l'universel avec ses valeurs : droits de l'homme, liberté, démocratie, culture, écologie. C'est à ce leadership moral qu'il faut appeler la France.

Avec son histoire singulière, qui mieux que la France peut être aux côtés des aspirants à la démocratie, à la culture et à la liberté ?

Notre pays n'est pas condamné à devenir une puissance molle, une puissance intermédiaire ou une puissance secondaire. On peut être une puissance d'influence avec 1 % de la population mondiale. Avec le troisième réseau diplomatique mondial, 2,5 millions d'expatriés, une démographie dynamique, une attractivité touristique constante, une puissance de dissuasion, un prestige intellectuel incontestable, il n'y a rien de paradoxal à ce que les Français, si pessimistes par ailleurs, ne veuillent pas vivre ailleurs qu'en France !

Objectif : faire de la France une puissance médiatrice.

133. A la mondialisation guerrière et consumériste sous pavillon américain,

proposer le modèle de l'universel, respectueux de la singularité des cultures et de l'idéal des droits de l'homme. Puissance médiatrice, la France peut ainsi retrouver son leadership moral sur le monde et l'éclairer par de nouvelles dynamiques partenariales tournées vers les acteurs globaux (mouvements de solidarité internationale, ONG, firmes, fondations, collectifs sociaux) et les nouveaux maîtres de l'agenda international, au sud

Pour politique culturelle de rupture, enjeu de civilisation

Le ministère de la Culture n'est pas un ministère comme les autres. C'est par la Culture qu'une Nation transmet son message au monde. Depuis André Malraux et Jack Lang, les ministres de la Culture l'ont compris. Mais au cours des deux derniers quinquennats, cinq ministres de la Culture se seront succédé, sans qu'on puisse véritablement défendre l'idée que la France ait su donner un souffle à sa politique culturelle. Au contraire, Valois est devenu un organisme de gestion de politiques sectorielles bureaucratisées.

Edition, spectacle vivant, musique, cinéma : le monde de la culture désormais envahi par le marché, la rentabilité et le divertissement via les industries culturelles et de communication (dont Amazon est le dernier avatar), reléguant au second plan la démocratisation culturelle. Sans parler des motifs budgétaires invoqués pour justifier des coupes drastiques.

Résultat : la culture se réduit trop souvent à un labyrinthe de chiffres alors même qu'elle est un sujet politique, un outil diplomatique, une source d'attractivité économique, un levier de réduction des inégalités et un instrument de prestige.

Le Ministère de la Culture doit renouer avec une ambition démocratique, créatrice et universelle. Elle doit redevenir la maison des artistes et retisser des liens forts avec ceux qui font vivre la culture au quotidien. Cela implique de les replacer au cœur de l'élaboration de la politique culturelle du pays. Le ministère de la Culture ne doit pas être une machine qui administre la pénurie des crédits culturels ni une simple commission administrative de nomination des dirigeants d'établissements culturels.

Derrière une réforme inachevée de la décentralisation culturelle qui peine à reconnaître le rôle des collectivités territoriales dans l'animation de la vie culturelle française, au-delà des traditionnels engagements à « sanctuariser » le budget du ministère de la Culture et de la Communication, derrière des politiques sectorielles devenues illisibles et éclatées par la montée en puissance des grands opérateurs culturels de l'Etat et par-delà les incessantes et inefficaces réformes de l'audiovisuel public, force est de constater aujourd'hui l'absence de grand dessein culturel pour le pays de l'exception culturelle.

Objectif : élaborer un grand dessein culturel qui place les artistes à l'avant-garde du rayonnement français

134. Placer les artistes au cœur de la définition de la politique culturelle de la France.
135. Reconnaître pleinement le rôle des collectivités territoriales dans l'animation et le financement de la vie culturelle de la Nation
136. Réaffirmer une politique culturelle de l'Etat en lieu et place de politiques culturelles éclatées, spécialisées et paupérisées. Désigner un Haut-Commissaire auprès du Préfet de chaque Région, pour réguler, à partir de projets territoriaux, le financement public de la Culture
137. Au nom de l'exception culturelle et de notre rayonnement, confier la gestion de l'intermittence du spectacle à l'Etat, en lieu et place des partenaires sociaux

Sortir d'une francophonie incantatoire

Deuxième langue la plus apprise dans le monde après l'anglais, troisième langue des affaires, représentant 16 % du PIB mondial et 40 % des pays membres de l'ONU : la francophonie semble en forme. Mais à la vérité, elle ne progresse que mécaniquement, par le jeu de la démographie (750 millions de francophones en 2060).

Elle souffre d'abord d'un déficit d'image et d'intérêt... en France. C'est ce qui blesse le monde francophone.

Malgré ses 900 000 enseignants de français et 819 Alliances françaises sur les cinq continents, la France n'a plus d'ambition pour la francophonie. En Éthiopie, des motifs bureaucratiques obscurs expliquent que plus aucun étudiant n'est inscrit à l'université au moment même où la France voulait réintroduire le français dans le secondaire. Résultat : aucun professeur de français ne sortira de la faculté d'ici cinq ans.

À l'horizon 2050, 80 % des francophones vivront en Afrique. Mais les Africains francophones, notamment ceux de la nouvelle génération, n'ont plus que détachement à l'endroit de la francophonie : en 2013, le Gabon a introduit l'anglais obligatoire à l'école primaire. Le Sénégal, berceau de la francophonie, voit le wolof se développer au détriment du français qui est pourtant considéré comme langue officielle du pays.

Fragilisée sur le plan linguistique, la francophonie l'est aussi sur le plan politique : après avoir étendu son champ d'intervention à la paix, à la démocratie, aux droits de l'homme, au développement durable, à l'économie et aux technologies numériques, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) affiche un bien maigre bilan. Sans moyens (son budget est de moins de 100 M€, dont 76 % pris en charge par la France), absente sur la crise malienne de 2012-2013, elle s'est engagée dans une

déroutante fuite en avant en accueillant en son sein des pays qui viennent brouiller son message tels que la Pologne, la Lituanie, la République tchèque, l'Autriche, le Qatar alors que leur caractère francophone ne sautait pas aux yeux.

Aujourd'hui, la francophonie fait face à quatre défis :

- l'instruction publique : il s'agit de mieux enseigner le français à l'école française. Pour cela, il convient que les pouvoirs publics donnent l'exemple. Or, la loi Fioraso sur l'enseignement en anglais à l'université démontre à quel point la France, à l'inverse du Québec par exemple, n'est plus en capacité de porter la francophonie avec l'ambition qu'elle mériterait ;
- la francophonie économique : le numérique doit être le chantier prioritaire de l'OIF ;
- la francophonie écologique : parce que c'est à Paris que s'est tenue la COP 21 fin 2015, la France a le devoir de porter désormais une diplomatie environnementale offensive ;
- la francophonie-puissance : celle-ci requiert une réponse globale et solidaire des États francophones face au terrorisme international.

Mais le défi le plus important pour la France est de se réconcilier avec le cœur battant de la francophonie, l'Afrique.

Que de malentendus ! De la cristallisation des pensions des tirailleurs à l'absence des plus hautes autorités de l'État aux obsèques du père de la francophonie Léopold Sédar Senghor en 2001, des charters maliens aux expressions malheureuses des présidents français à destination des Africains (du « bruit et les odeurs » au discours de Dakar), des intérêts douteux de la Françafrique à la gestion des biens mal acquis, du discours de la Baule de Mitterrand en 1990 resté sans suite aux coups d'État soutenus par la France, des mascarades électorales aux droits de l'homme à géométrie variable, la liste est longue.

La conséquence directe a été le reflux du nombre d'étudiants africains en France (-7 % d'étudiants africains parmi les étudiants étrangers en l'espace de quatre ans), à l'image de Tidjane Thiam, polytechnicien d'origine sénégalaise qui a défilé sur les Champs-Élysées contraint de quitter la France pour l'Angleterre où il est devenu directeur général du Crédit suisse.

Pendant que la France resserre sa politique de visas à l'endroit des étudiants africains, la Grande-Bretagne a en effet initié, sous la houlette du réseau des British Councils présents en Afrique, un programme de promotion de la science et de l'innovation en Afrique, l'Africa Knowledge Transfer Partnerships.

Il est vrai que l'attrait de la langue anglaise et la faible compétitivité des universités françaises pèsent dans les choix de la nouvelle génération d'Africains. Mais pas seulement : la Chine a ainsi doublé en 2000 les bourses (18 000) accordées aux étudiants africains dans les domaines de l'agriculture, de la médecine, des langues,

de l'éducation, de l'économie ou encore de la gestion, et multiplié ses instituts Confucius au sein des universités africaines.

Enfin, à l'intérieur même du continent, la mobilité étudiante intrarégionale s'accroît. Ainsi, l'Afrique du Sud figure au deuxième rang des pays d'accueil en 2010, juste après la France, avec 15 % des étudiants africains en mobilité. Même la Malaisie (avec + 400 % d'étudiants africains), l'Italie (+ 54 %), le Canada (+ 42 %) et le Maroc (+ 50 %) connaissent une attractivité inédite pour les étudiants africains entre 2005 et 2008.

Objectif : Rétablir une politique de visa circulatoire plus ouverte ne suffira plus pour que la France redevienne attractive : la concurrence est désormais trop forte. Mais la France doit s'engager dans une politique francophone offensive et plus imaginative.

138. Rattacher la francophonie au Ministère de la Culture, pour que les Français s'y impliquent davantage

139. Créer un Erasmus francophone pour que les Français cessent de considérer la francophonie comme une langue étrangère ou une culture du monde

140. Pour redonner une nouvelle vigueur à la Francophonie délaissée, créer une grande université francophone pilote, à l'image de l'université Paris Sorbonne-Abou Dhabi que Dakar ou.... Lagos pourrait accueillir

141. Inscire le nom de Léopold Sédar Senghor au Panthéon, en hommage au fondateur de la francophonie

Renouer avec l'Afrique, nouvel atelier du monde

Depuis douze ans, l'Afrique est la nouvelle frontière. Il y a un « moment africain ». Hier ignorée et isolée, elle fait l'objet des convoitises et rivalités internationales .

Elle affiche un taux de croissance moyen de 5 % (davantage encore avec le secteur informel) quand la croissance mondiale n'est que de 3 %. Six des dix économies à la plus forte croissance dans le monde sont africaines (Angola, Nigeria, Éthiopie, Tchad, Mozambique et Rwanda). Selon la Banque mondiale, « l'Afrique pourrait être au bord d'un décollage économique, tout comme la Chine il y a trente ans et l'Inde il y a vingt ans ».

L'émergence d'une classe moyenne éduquée et connectée de 326 millions de personnes, 100 000 millionnaires, 29 milliardaires dans le classement des 100 de Forbes et une révolution technologique spectaculaire ont fini par sonner le glas d'une Afrique assistée et dépendante de l'aide au développement.

Symbole de cette émergence : après Senghor, Mandela ou encore Wangari Maathai, l'Afrique présente au monde de nouveaux leaders comme la peintre sud-africaine Marlene Dumas, les écrivains Alain Mabanckou et Achille Mbembe, l'entrepreneur et philanthrope Mo Ibrahim, l'économiste ghanéen George Ayittey. En matière politique,

Ngozi Okonjo-Iweala, ancienne directrice générale de la Banque mondiale et actuelle ministre des finances nigériane, est considérée comme à l'origine de la très forte croissance du Nigéria.

Selon le McKinsey Global Institute, cette croissance est forte car endogène : « À peine 24 % de la hausse du PIB entre 2000 et 2008 ont été générés par le secteur des ressources naturelles. Le reste provient de secteurs tels que le commerce de gros et de détail, les transports, les télécommunications et l'industrie manufacturière. » De nombreux indicateurs incitent à l'optimisme :

- Les investissements directs étrangers ont été multipliés par 7 entre 2000 et 2008, atteignant un record de 62 Md \$
- Les exportations ont quadruplé en valeur entre 2000 et 2011, passant de 148,6 à 581,8 Md \$. On note un recul des exportations avec l'Europe et les États-Unis au profit de l'Asie (de 8 à 22 % entre 2008 et 2011).
- En matière de télécommunications, le marché de la téléphonie mobile a augmenté à un rythme de 44 % par an en cinq ans avec 650 millions d'abonnements aujourd'hui, devant l'Union européenne et les États-Unis. C'est dix fois plus que les prévisions. En privatisant les télécoms, l'Afrique a créé la plus grande révolution des télécoms au monde à un rythme époustouflant : au Kenya, le nombre de téléphones cellulaires est passé de 15 000 en 2000 à 15 millions aujourd'hui.
- Concernant l'Internet, on passe du plus faible taux de pénétration dans le monde à 25 millions de connexions et 57 réseaux 3G déjà déployés. Environ 3 milliards de dollars d'investissements ont été cumulés sur la période 2010-2013.
- S'agissant des services bancaires sur mobile, exemple frappant des innovations africaines, on relève qu'au Kenya, plus de 30 % de la population dispose d'un compte virtuel. Au Ghana, les détenteurs d'un compte bancaire mobile sont plus nombreux que ceux qui disposent d'un compte ordinaire.
- Les systèmes de fonds de pension sont en plein essor avec plus de 400 milliards de dollars dans les comptes
- Dans les transports, on relève désormais une hausse de 5,7 % par an du trafic passager et on prévoit une hausse des avions de ligne de 600 à 1400 dans les vingt années à venir. Un nouvel eldorado s'annonce pour Boeing, Airbus et leurs concurrents. Les échanges commerciaux par voie maritime croissent annuellement de 10 à 12 % : 129 milliards de dollars ont été échangés par voie maritime entre la Chine et l'Afrique en 2010, soit dix fois plus qu'il y a dix ans. Au gigantesque projet portuaire de Lamu, au Kenya, évalué à 19 milliards d'euros, répond celui – concurrent – de Bagamoyo, en Tanzanie, d'un montant de 7,6 milliards d'euros.

Dans cette nouvelle Afrique, les femmes conservent leur leadership : elles

produisent 80 % des denrées alimentaires et représentent 70 % de la force agricole du continent. Tout aussi frappant : selon la Banque mondiale, la production agricole du Burkina Faso augmenterait de 20 % si l'on procédait à un échange des terres cultivées entre mari et femme. Autrement dit : les hommes travaillent moins – 96 minutes de moins chaque jour. 63 % des bénéficiaires du micro-crédit sont des femmes. Elles sont également propriétaires d'un tiers des entreprises. Plus de 60 % des entreprises ivoiriennes sont dirigées par des femmes. Deux Africaines figurent dans le classement des milliardaires Forbes 2015, l'investisseuse angolaise Isabel Dos Santos et la femme d'affaires nigériane Folorunsho Alakija. Au Rwanda, les femmes occupent 51 des 80 sièges de l'Assemblée nationale (27 % en France).

L'Afrique est par ailleurs devenue un enjeu pour les puissances mondiales :

- Premiers importateurs du pétrole africain (30 % des exportations du continent), les États-Unis s'imposent aussi via les entreprises de la Silicon Valley. Avant Google ou Intel c'est Microsoft qui est le plus anciennement implanté, avec le projet « Microsoft 4Afrika Initiative » qui vise à aider les projets d'entrepreneuriat africain innovant en matière de technologie. Le géant américain de la distribution Wal-Mart a accédé aux marchés africains en 2011 en rachetant le sud-africain Massmart, numéro 3 de la distribution en Afrique.
- La Russie rappelle, quant à elle, le rôle de l'URSS, forte de ses 40 000 conseillers dans quarante pays africains, dans les indépendances.
- La Chine est devenue en 2009 le principal partenaire commercial de l'Afrique, loin devant la France et avant les États-Unis. Bientôt premier bailleur de fonds du continent et avec un million de Chinois vivant sur place, elle place 20 milliards de dollars de prêts non concessionnels en Afrique, dix fois plus que l'aide publique au développement de la France en 2010 !
- L'Inde n'est pas en reste puisque le montant de ses échanges commerciaux a été multiplié par 30 depuis 2000
- Avec sa base lusophone et la moitié de sa population d'origine africaine, le Brésil a ouvert dix-sept nouvelles ambassades en Afrique, parallèlement au fait que son commerce avec l'Afrique a été multiplié par cinq entre 2002 et 2012
- Plus étonnante, l'offensive orientale du Maroc, de la Turquie et des pays du Golfe.

Pendant ce temps, la politique africaine de la France a évolué moins vite que l'Afrique elle-même. La France a même multiplié les erreurs stratégiques en marquant sa préférence pour l'Asie.

Au moment où son taux de croissance est supposé atteindre 7% d'ici 2017, les services économiques au Mozambique ont été supprimés alors que ce pays passait

commande de 30 bateaux (200 millions d'euros) aux Constructions mécaniques de Normandie (CMN). La part de marché des entreprises françaises en Afrique subsaharienne est passée de plus de 16 % en 2000 à moins de 10 % en 2010.

Enfin, sur le plan militaire, la multilatéralisation, la régionalisation et l'« africanisation » de la sécurité ont certes logiquement entraîné une baisse des effectifs français des militaires prépositionnés de 70 % depuis 1990 mais la crise au Mali et en RCA ont poussé la France à intervenir dans des opérations longues et coûteuses.

Aujourd'hui, la menace terroriste, les cyberattaques, la piraterie, les trafics illicites et l'immigration, l'éclatement de la Somalie ou du Mali, la révolution dans les pays arabes ont, à des degrés divers, un impact sur la France.

Heureusement, la France a des atouts : ses expatriés, 17 % de ses exportations, une trentaine de bureaux de l'Agence française pour le développement avec plus de 2 milliards d'engagements annuels, un réseau de lycées et de collèges français, de Jules-Verne de Johannesburg à Guébré-Mariam d'Addis-Abeba en passant par le cours Lamartine d'Abidjan (50.000 élèves), 200 Alliances françaises et Instituts français en 2012. Elle forme ainsi chaque année plus de 80 000 étudiants et initie 2 500 projets annuels de coopération décentralisée avec plus de 700 collectivités françaises pour un montant de 41 millions d'euros (soit 60 % de l'aide), principalement au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Bénin et au Niger.

Objectif : refaire de l'Afrique le partenaire économique privilégié de la France sur des bases de coopération renouvelées.

142. Renouer avec l'Afrique, nouvel atelier du monde qui connaît depuis 12 ans une croissance endogène forte, en soutenant l'entrée d'un pays africain (Nigéria ou Afrique du Sud) au Conseil de sécurité des Nations Unies au titre de sixième membre

143. Renoncer à la Françafrique et faire le pari de l'africapitalisme, pour accompagner la croissance économique africaine

144. En matière de développement, privilégier les femmes africaines en mettant l'accent sur l'éducation des filles, le planning familial et le développement des réseaux de femmes

Pour une diplomatie environnementale exemplaire

La France a le devoir de se positionner sur les trois grands défis du siècle : la pénurie en eau potable ; l'alimentation problématique de 9 milliards d'êtres humains, la question récurrente des ressources énergétiques. Le droit à l'eau, à consacrer comme nouveau droit de l'homme, ainsi que la question des réfugiés climatiques doivent figurer au sommet de son agenda diplomatique.

Mais la France ne sera pas crédible si elle n'est pas exemplaire.

Avec 58 centrales nucléaires en activité, nous sommes le pays le plus nucléarisé au monde par habitant. Nous possédons le deuxième parc nucléaire après les Etats-Unis et celui-ci produit 75% de notre électricité et 17% de notre énergie.

Justifié dans les années 1960 au nom de l'indépendance énergétique, le nucléaire produit aujourd'hui des dommages inconsiderés :

- On relève deux fois plus de leucémies infantiles dans un rayon de 5 km autour des centrales.
- Le coût du parc nucléaire s'élève à 200 milliards d'euros selon la Cour des comptes, sans compter la construction de réacteurs pour remplacer ceux en fin de vie. Entre 2019 et 2025, près de la moitié des 58 réacteurs français actuels auront atteint la limite de quarante ans et devront être à terme être remplacés par des modèles EPR, dont le coût ne cesse d'augmenter. Un nouveau réacteur coûte aujourd'hui près de 5 fois plus qu'il y a vingt-cinq ans. Celui de Flamanville est passé de 3 à 8,5 milliards d'euros...
- Selon l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, une catastrophe nucléaire comme Fukushima ou Tchernobyl coûte de 600 à 1 000 milliards d'euros. En quelques décennies, cinq réacteurs nucléaires ont connu un accident nucléaire majeur. Nos réacteurs nucléaires ont été conçus pour fonctionner trente ans. Plus d'une vingtaine ont déjà dépassé cette durée et l'État a décidé de les prolonger dix ans de plus. Rappelons qu'entre 1986 et 2004, Tchernobyl a causé un million de morts selon l'Académie des sciences de New York. Concernant Fukushima, les autorités japonaises ont reconnu officiellement que 30 000 km², soit 8 % du pays, sont contaminés. Sans parler des attentats et autres intrusions.
- À investissement égal, certaines énergies renouvelables sont jusqu'à onze fois plus performantes que le nucléaire pour réduire les gaz à effet de serre. En accaparant des dizaines de milliards d'euros de subventions et d'investissements publics, le nucléaire prive de financements les vraies solutions contre le changement climatique. Enfin, les réacteurs sont très vulnérables aux sécheresses et aux inondations : un quart du parc nucléaire français a dû être arrêté en 2003 à cause de la canicule estivale, et Bordeaux a failli être évacuée suite à l'inondation de la centrale du Blayais lors de la tempête de 1999.
- 1200 tonnes de déchets radioactifs sont produits chaque année par les réacteurs nucléaires français. Certains resteront dangereux pendant des millions d'années. Les déchets nucléaires ne sont pas recyclables. Les enfouir, c'est risquer de contaminer les sous-sols.

Au vu de ces multiples inconvénients, rien d'étonnant à ce que le nucléaire ne

produise que 2,4 % de l'énergie consommée au monde.

La réduction de la part du nucléaire est en outre tout à fait possible. En matière d'économies d'énergie (isolation des bâtiments, chasse au gaspillage, développement d'équipements moins énergivores...) et d'énergies renouvelables, la France a un bon potentiel de production : 1268 térawattheures (TWh)/an, toutes filières vertes confondues (éolien, solaire, bois, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...), soit trois fois la demande annuelle d'électricité prévue au milieu du siècle (422 TWh).

Objectif : fermer dans un premier temps les centrales en fin de vie, au lieu de les prolonger artificiellement au mépris des risques.

145. *Fermer les centrales nucléaires en fin de vie et renforcer le développement des énergies renouvelables.* Avec 58 centrales nucléaires en activité, la France est le pays le plus nucléarisé au monde par habitant.

L'outre-mer est une chance pour la France. Le débat sur l'assistanat est l'illustration d'une profonde méconnaissance des richesses extraordinaires que ces territoires apportent. C'est la Guyane qui fait de la France une puissance spatiale comme la production du nickel en Nouvelle-Calédonie lui permet d'être dans le peloton de tête des pays producteurs.

Mais il n'y a pas que cela : l'outre-mer, en tant qu'avant-garde de la puissance maritime française, peut devenir une terre privilégiée d'expérimentation, en matière de transition écologique.

Disposant d'un espace maritime mondial sur trois océans et quatre continents, soit 12 millions de km², la France a un accès privilégié aux richesses marines, qui ouvrent la porte à des techniques d'exploration et d'exploitation des grands fonds. C'est un enjeu stratégique vital.

Qu'il s'agisse des hydroliennes en Nouvelle-Calédonie, de l'énergie thermique des mers à la Martinique ou en Polynésie, de l'énergie des vagues à la Réunion, les potentialités sont vastes et pourraient permettre à ces territoires d'atteindre une part de 50% des énergies vertes dans la production d'électricité dès 2020, pour peu que cette action soit adossée à une véritable ambition nationale. Ainsi :

- L'énergie photovoltaïque convertit l'énergie lumineuse solaire en énergie électrique, à la Réunion, où cette filière représente 20 % du mix énergétique. En 2011, la Réunion a lancé le dispositif « Éco-solidaire », qui aide les réunionnais modestes de baisser de 30 % leur facture d'électricité.
- L'énergie éolienne produit de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent en Guadeloupe, département doté de douze parcs à l'origine de la production du quart de la production électrique d'origine renouvelable sur place.

- Les énergies marines permettent de produire de l'électricité à de multiples manières (hydrolien, houlomoteur, énergie marémotrice, etc.), comme le projet de centrale de 10 MW reposant sur l'énergie thermique des mers (ou ETM) en Martinique.
- La biomasse-énergie, importante en Guyane grâce aux forêts et aux centrales thermiques utilisant de la bagasse (résidu de canne à sucre), l'est également en Guadeloupe à l'usine du Moule à Grande-Terre.
- L'énergie géothermique est développée sur le site de Bouillante en Guadeloupe. La coopération régionale avec les Caraïbes permettrait de bénéficier du potentiel géothermique de Montserrat et de la Dominique.
- L'énergie hydraulique est issue des cours d'eau, comme le barrage de Petit-Saut et la centrale hydraulique de Saut Maman Valentin en Guyane, qui produisent plus de la moitié de l'électricité utilisée en Guyane.

Chacun des territoires ultramarins bénéficie donc de fortes potentialités, de sorte que le taux d'énergies renouvelables en Outre-mer dépasse largement celui de la métropole. Celle-ci a beaucoup à apprendre des initiatives prises dans ces territoires, qui sont très concernés par les enjeux climatiques, les problématiques de réchauffement de la planète, l'économie circulaire.

Objectif : faire des territoires ultramarins une vitrine technologique ouverte sur le monde et un pôle d'excellence en matière d'énergies renouvelables.

146. Faire de l'Outre-mer, qui permet à la France d'être le deuxième espace maritime mondial avec 12 millions de km,² l'avant-garde des énergies renouvelables (hydroliennes en Nouvelle-Calédonie, énergie thermique des mers à la Martinique ou en Polynésie, énergie des vagues à la Réunion).

Pour une armée du futur plus respectueuse de ses soldats

7 000 militaires agissent sur les terrains d'opérations extérieures dans treize zones d'action (bande sahélienne avec Barkane, Irak/Syrie avec Chammal, RCA avec Sangaris, Liban, Côte d'Ivoire, Libéria, RDC...)

Depuis 1963, la France a participé à 228 opérations extérieures (« Opex »), surtout en Afrique. Nos forces sont aussi prépositionnées outre-mer et sur les bases de Djibouti, du Gabon, du Sénégal et plus récemment des Émirats Arabes Unis, soit environ 3500 hommes. Les forces françaises sont en revanche peu présentes en Asie.

Le coût de ces opérations s'élève à 1,2 Md €, sur un budget de 32 Md € (ce qui représente le troisième poste budgétaire de l'État). Depuis la fin du conflit algérien, près de 700 de nos soldats sont morts sur ces théâtres.

Quel autre pays européen peut se targuer d'une telle mobilisation ?

En 2012, le rapport parlementaire Gaymard/Chevreau sur les Opex en tirait cependant un bilan « en demi-teinte », déplorant que notre présence militaire tous azimuts ne soit pas accompagnée d'une véritable réflexion stratégique.

Cette mobilisation s'inscrit en outre dans un contexte de tension budgétaire extrême : de 450 000 hommes au début des années 1990, nos effectifs militaires ont fondu à 202 000. Depuis les attentats qui ont frappé la France en 2015, le budget a certes été sanctuarisé à 32 milliards d'euros jusqu'en 2019 et le gouvernement a renoncé aux 10 000 suppressions de postes attendues. La stabilisation des effectifs ne suffira cependant pas à assumer les engagements en cours de la France, d'une part parce que notre outil militaire n'est pas le plus adapté à la lutte contre des organisations transnationales et, d'autre part, parce que l'opération Sentinelle, avec ses 10 000 hommes mobilisés dans les rues, grève les capacités de déploiement.

La lutte contre le terrorisme, avec sa dimension globale, pose enfin la question de l'implication européenne. L'absence d'armée européenne amène de fait la France à assurer la sécurité du continent. Au fond, l'armée européenne est essentiellement française. La France ne peut être le seul gendarme de toute l'Europe. D'autant plus qu'au cœur même du continent européen, tous les conflits ne sont pas éteints (Géorgie, Ukraine).

Objectif : en attendant une hypothétique armée européenne, soutenir l'armée française par une participation des pays européens au financement de ses opérations.

147. Faire payer l'Union européenne pour la protection assurée par l'armée française, avec pour objectif de relever le budget des armées à 2% du PIB

On ne peut pas à la fois diviser par deux effectifs et budget depuis les années 1980 et espérer, au moment où l'armée n'a jamais été autant mobilisée à l'intérieur (10 000 soldats) et à l'extérieur (10 000 soldats) de nos frontières, qu'elle ne souffrirait pas. Résultat : au palmarès des puissances militaires mondiales, la France n'est qu'en sixième position.

Véhicules en panne, pièces de rechange introuvables, tentes sans climatisation, matériel acheté sur internet, soldats qui attrapent le paludisme faute de moustiquaires, sous-sols ou hangars insalubres, murs qui s'effritent et suintent l'humidité, souris, rats et bestioles en tous genres, une prise électrique pour vingt, des sanitaires à l'avenant et naturellement pas de chauffage : les bases et les casernes se dégradent à vive allure, au point que 700 points noirs ont été recensés. Le déblocage de 560 M€ avait été annoncé par le ministère pour y remédier, mais seuls 60 ont été mobilisés. La fin du plan Vivien, dédié aux conditions d'hébergement, a même été reportée de 2013 à

2017.

Cette situation traduit un manque total de considération à l'égard des soldats français. Ce n'est pas parce que nos soldats sont volontaires et que leurs conditions de vie sont structurellement rustiques qu'il faut les laisser vivre dans des conditions indignes. Ce n'est pas non plus parce que les militaires ne peuvent pas s'exprimer que l'on ne doit rien faire. Ni les gendarmes ni les policiers n'accepteraient de vivre et de travailler dans de telles conditions.

La mobilisation de Sentinelle sur 7000 sites pose un défi logistique lourd à l'armée. Au sein des troupes, le moral est au plus bas (arrêts maladie, journées éreintantes à patrouiller avec un matériel de 23-25 kilos sur le dos, gilets pare-balles hors d'âge, sans compter leurs antiquités Famas, des fusils d'assaut conçus dans les années 1970 et qui ne seront pas remplacés avant 2017). Certes, la rénovation des infrastructures et équipements aura un coût, mais au regard des recommandations de l'OCDE, l'effort national de Défense devrait représenter 2 % du PIB (2 % en Grande-Bretagne et 4,3 % aux USA). Au moment où l'armée semble susciter de nouvelles vocations chez les jeunes Français, il est essentiel de ne pas entraver cet enthousiasme en donnant aux soldats les moyens d'assurer une vie de devoir.

Objectif : Améliorer les conditions de vie de nos soldats et les doter d'outils de travail à la hauteur de leurs responsabilités et de l'importance de leurs missions.

148. Obtenir qu'une commission parlementaire fasse en urgence un bilan des conditions de vie (déplorables) des soldats.

La Défense nationale dispose de trois atouts : sa force de dissuasion, son groupe aéronaval (porte-avions) et les Opex.

Mais des lacunes préoccupantes demeurent (transport aérien, renseignement) rendant indispensable le recours aux moyens de nos alliés, notamment américains.

Au-delà des moyens classiques, l'avenir doit être anticipé à l'ère du numérique, des bio et nano-technologies et de l'intelligence artificielle.

Exosquelette permettant de porter des charges lourdes, voire d'assister les gendarmes du GIGN ou les soldats des forces spéciales lors d'un assaut ; blindés caméléons dont le camouflage s'adapte à leur environnement ; vêtements communicants avec antennes de télécommunications intégrées au textile..., l'armée du futur annonce des innovations importantes.

En 2020, un tiers des forces armées américaines seront constituées de robots. 6000 robots « officient » en Irak et en Afghanistan. Parmi ces derniers :

- iRobot Packbot 510, un robot autonome équipé de capteurs qui évitent les engins explosifs et permettent également de détecter la provenance de tirs ennemis;

- le SnakeBot, un robot serpent autonome conçu pour espionner l'ennemi ;
- le projet « BigDog », destiné au transport d'équipement militaire : jusqu'à 180 kg d'équipement en 24 heures sur 32 km.

Le sénateur américain Lindsey Graham estimait en 2013 que les États-Unis avaient tué au moins 4 700 personnes en utilisant les robots tueurs au cours des cinq dernières années. Autre indicateur éclairant : l'armée américaine possédait moins d'une centaine de drones il y a dix ans ; elle en alignerait à présent plus de 8000 et pourrait en posséder 20 000 en 2020.

Ces équipements posent des questions juridiques, morales et éthiques : ils échappent aux conventions internationales, ils font des victimes collatérales, ils interrogent sur l'auteur de la décision finale de tuer, ils peuvent s'avérer extrêmement dangereux entre les mains d'un tyran, sans parler de leur vulnérabilité informatique (en 2011, un drone Predator a brusquement modifié son comportement après avoir été infecté par un bug). Un robot-tueur pourra-t-il être considéré moralement et légalement responsable des dommages qu'il aura infligés ?

Objectif : maîtriser les innovations technologiques qui, en nous échappant, mettent lourdement en cause la sécurité, l'indépendance et la souveraineté nationales.

149. Au nom de la sécurité, de la souveraineté et de l'indépendance nationales, préparer l'armée du futur en investissant dans la recherche-développement et se prémunir contre les nouvelles armes de la guerre liées à l'intelligence artificielle (avec ses trois drones, la France fait pâle figure à côté des 8000 drones américains)

Attaques informatiques d'ampleur, menaces terroristes, criminalité organisée, mercenaires du net : les cyberattaques sont un véritable défi stratégique.

La France, comme tous les grands pays, est une cible de choix des cyberattaques : 780 attaques ont été recensées en 2013 par le ministère de la Défense contre 420 en 2012. La France est classée seulement au seizième rang mondial des pays où la cybercriminalité est la plus active, en progression d'une place par rapport à 2011, et au huitième rang européen. Nos entreprises sont également visées : au niveau mondial, les cyberattaques pourraient engendrer des pertes économiques allant jusqu'à plus de 2.000 milliards d'euros d'ici 2020 si les entreprises et les gouvernements tardent à agir, selon un rapport publié en janvier 2016 par McKinsey, et le World Economic Forum.

Ce qui est en jeu, c'est la protection de nos intérêts vitaux (dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, de la banque...). Une frégate multi-missions (FREMM) intégrant 2400 systèmes d'information est évidemment une cible potentielle. Chez Orange, 800 000 données personnelles des clients de l'entreprise ont été piratées en janvier 2014.

L'Estonie (2007) et la Géorgie (2008) avaient fait l'objet de cyberattaques importantes, probablement russes. Le ver informatique Stuxnet, manifestement co-développé par Israël et les États-Unis, avait durement touché le programme nucléaire iranien en 2010, en mettant hors service les centrifugeuses de la centrale de Natanz. Deux ans plus tard, c'était au tour de la compagnie pétrolière saoudienne Aramco d'être victime d'une cyberattaque, en août 2012. Bilan : 30 000 ordinateurs touchés, et des données sensibles effacées ou volées. L'affaire Snowden et les Panama Papers ont également montré, si besoin était, l'extrême sensibilité de ces questions.

Le ministère de la Défense a lancé en 2014 un plan baptisé « Pacte Défense Cyber 2014-2016 ». Il existe aujourd'hui une Direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC), une Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) et une Direction de la protection des installations, des moyens et activités de la Défense (DPID) relevant du ministère, et une Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) relevant du chef d'état-major des armées. Mais cette question doit dépasser le seul cadre du ministère de la Défense. À l'image d'Israël, où Benyamin Netanyahu a créé en 2011 un « National Cyber Bureau » chargé de développer les capacités de cyberguerre d'Israël et qui lui est directement rattaché, la France a le devoir de s'organiser pour se protéger.

Objectif : remédier à la vulnérabilité informatique de la France et au risque d'une perte de souveraineté sous l'effet des cyberattaques.

150. Créer une quatrième armée, la Cyberdéfense, rattachée à Matignon, pour faire face aux nouvelles cybermenaces en formant et fidélisant les experts de la cyberdéfense plutôt que de se remettre à des acteurs externes dont la loyauté est incertaine.

C. EGALITE DES DROITS : POUR UNE REPUBLIQUE DE LA CONFIANCE

La France est une nation éclatée. Ses nombreuses fractures communautaires, territoriales, générationnelles et religieuses font de cet éclatement le symptôme le plus aigu de la crise existentielle française. Les Français ne se supportent plus. Certains veulent des coupables. En l'absence de projet national commun, c'est l'instinct communautaire qui l'a emporté sur l'esprit civique. La crise des élites, incapables d'offrir des perspectives, a achevé de plonger les Français dans un profond pessimisme.

L'idéal républicain, sans cesse invoqué mais sans contenu, tourne à vide. Formons-nous encore une nation? Le voulons-nous ?

Nous avons pourtant été une nation admirée pour sa capacité à incarner un idéal

universel d'intégration, de Raphaël Élizé, maire de Sablé en 1929, à Koffi Yamgnane, maire de Saint-Coulitz en 1989, en passant par Gaston Monnerville, président du Sénat et sénateur du Lot et qui, en 1962, « faillit » devenir président de la République.

Objectif : rebâtir une nation, réconcilier la France avec elle-même. L'enjeu n'est pas de déconstruire davantage mais de construire une nouvelle société, pour la transmettre demain.

Immigration, Islam et laïcité, au cœur de la fracture identitaire

Pendant que, partout ailleurs, les enfants d'immigrés crèvent les plafonds de verre (de l'Américain Barack Obama au Londonien Sadi Khan), la France vit une profonde fracture identitaire.

Au cœur de cette fracture figurent l'Islam et sa prétendue incompatibilité avec les valeurs de la République. Vieux pays d'immigration, notre pays semble avoir dépassé le seuil de tolérance. Aux « Territoires perdus de la République » décrits par Georges Bensoussan il y a 15 ans a succédé la reconnaissance de « Moleenbeck » français.

Combien de Français considèrent-ils encore l'immigration, si utile à la reconstruction du pays après-guerre, comme une chance ? Les attaques terroristes commanditées par l'État islamique et dont les combattants sont nés en France ont achevé de créer un authentique désordre identitaire, que l'immense crise humanitaire des réfugiés en dehors de la France comme à l'intérieur de ses frontières (Calais et Grande Synthe) a aggravé. C'est l'aboutissement tragique d'un délitement de plusieurs décennies, rythmé par les émeutes en banlieues en 2005 jusqu'aux déboires de l'équipe de France de football en passant par la montée des revendications religieuses. Plus personne n'ose rappeler les succès de l'intégration à la française, dont témoigne pourtant le record européen de mariages mixtes et le fait qu'un Français sur trois a désormais au moins un grand parent d'origine étrangère.

L'absence de projet national commun est la cause directe du triomphe de l'idéologie différentialiste. L'enfermement communautaire, première étape d'un processus de mise à part qui s'en est suivi, va rompre le lien avec la société. La percée du salafisme dans certains territoires avec son ordre patriarcal si contraire à l'égalité entre les sexes et aux principes républicains au premier rang desquels la laïcité, a insécurisé les Français, y compris les Français de confession musulmane eux-mêmes, tétanisés par l'idée d'y être assimilés mais sommés de s'en désolidariser alors même que la République leur avait enseigné que l'État ne reconnaît que les citoyens, pas les communautés ni les religions. Le Printemps arabe avait pourtant sonné l'alarme, mais on a renvoyé dos à dos démocrates et islamistes, sous prétexte de respect des cultures et en niant le caractère universel des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes. La France paie donc au prix fort les lâchetés de son élite politique et l'incohérence de sa politique étrangère.

Cette trahison des laïcs a conduit à un renoncement délibéré à l'égalité, comme

le prouvent le délitement de l'école républicaine, la ghettoïsation des populations d'origine immigrée et leur marginalisation des lieux de pouvoir.

D'une grande confusion, le débat sur l'identité nationale se trouve pris en otage entre impuissance publique et vindicte populaire. La frontisation progressive des scrutins électoraux hystérise le débat démocratique, qui a fini par assimiler la laïcité à l'islamophobie, nous mettant dans l'incapacité de choisir entre accueil et fermeture, multiculturalisme et égalité républicaine.

La confusion concerne jusqu'au vocabulaire employé. On mélange tout : immigrés, Français de deuxième, troisième ou quatrième génération, réfugiés, clandestins, étrangers, etc. Illustration frappante : on envoie la dépouille d'un terroriste à l'Algérie qui s'empresse de nous répondre que l'intéressé est né en France, est de nationalité française et a été élevé en France !

Quant à la crise des réfugiés (2 à 3 millions de personnes sont annoncées sur le continent européen), elle n'est que la conséquence de notre propre incurie et d'une double défaillance :

- celle des États-Unis et de leurs alliés, qui ont joué aux pompiers pyromanes avec les fragiles équilibres moyen-orientaux depuis l'invasion de l'Irak en 2003. La guerre en Syrie et l'émergence de l'État islamique ont produit un désordre géopolitique lourd de conséquences et une grave crise humanitaire depuis cinq ans : 270 000 Syriens tués, 65 000 personnes disparues, un million de Syriens gravement blessés et/ou handicapés, une école sur quatre qui ne fonctionne plus, près de 60 % des hôpitaux détruits. 4,8 millions de Syriens ont naturellement cherché refuge à l'extérieur à leurs risques et périls. 220 000 réfugiés sont morts en Méditerranée depuis 2000, soit 1500 par an, transformant cette mer en cimetière. Sur le front diplomatique, après les avoir mis au ban, voici que la communauté internationale, effrayée par les progrès de l'État islamique, s'en remet désormais à la Russie et à l'Iran, dont le seul objectif est pourtant d'éradiquer toute opposition à Bachar El Assad et de maintenir ce dernier au pouvoir, alors même que le boucher de Damas a le sang de 250 000 Syriens sur les mains ;

- celle de l'Union européenne et de la France, qui donnent le sentiment d'avoir aggravé volontairement cette crise humanitaire géante au cœur de l'Europe, laissant Schengen totalement sous pression. On ne peut plus se contenter de marchander sur des quotas de réfugiés ; il faut aller au fond des choses. De Calais à Lampedusa, les États laissent les municipalités face à des situations de chaos par crainte de créer des appels d'air. Comment expliquer sinon la persistance de camps en France, d'où les réfugiés aimeraient pourtant partir pour gagner la Grande-Bretagne ? Comment s'étonner dans ces conditions du ras-le-bol de populations tentées dans toute l'Europe de manifester leur exaspération devant tant d'incurie par un vote populiste extrême ? À cela s'ajoute la faillite morale créée par l'accord entre l'Union européenne (Angela Merkel, en fait) et la Turquie du 18 mars 2016, non seulement illégal et inapplicable mais également dangereux pour le droit d'asile.

Objectif : retisser les liens d'une nation déstructurée.

151. Définir chaque année un nombre de migrants compatible avec les capacités d'accueil de la France
152. Lutter contre les filières criminelles d'immigration illégale
- 153. Abolir l'accord honteux et illégal du 18 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie, qui jette les réfugiés sur les voies d'accès les plus dangereuses (Libye).**
- 154. Modifier notre stratégie en Syrie en obtenant des autres membres du Conseil de sécurité des Nations-Unies une approche conjointe visant à répartir l'accueil des réfugiés (USA-pays du Golfe). 4 millions de Syriens ont fui dont 2,7 millions en Turquie, 1,1 million au Liban, 630.000 en Jordanie. 365000 ont traversé la Méditerranée mais très peu ont rejoint les pays du Golfe qu'il convient d'appeler à signer la Convention de l'ONU sur les réfugiés**
- 155. Installer autour des zones de conflit des zones sécurisées où les réfugiés auront la possibilité de demander un visa humanitaire avant de partir via des itinéraires sûrs et légaux**
- 156. Créer une carte bleue européenne pour les personnes souhaitant venir en Europe afin de trouver un emploi, comme c'est le cas au Canada, aux États-Unis et en Australie**
- 157. Sur le front militaire, s'appuyer sur l'opposition syrienne pour préparer une alternative à Assad, en redonnant plus d'efficacité aux opérations type « Division 30 » dont les dernières actions ont abouti sur un fiasco : 15.000 hommes qui devaient être formés par les Américains ont remis leurs armes au Front Al-Nosra, la branche syrienne d'Al Qaida, en juillet 2015**
158. Afficher de la fermeté face à la Russie qui, dans sa participation à la guerre contre Daech, bombarde les zones civiles et l'opposition syrienne. Une coopération avec la Russie n'a de sens que si elle met fin, par ailleurs, à sa volonté d'annexion du territoire ukrainien
159. *Pour pallier la défaillance totale de l'Etat à Calais ou Grande Synthe, que les réfugiés veulent quitter pour la Grande-Bretagne, placer les demandeurs d'asile dans des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), et les clandestins dans des Centres de rétention administrative (CRA), en vue de l'examen de leur expulsion. L'État a trop tergiversé en entretenant la confusion entre ces deux catégories de migrants*

160. Renforcer les moyens relatifs aux opérations de sauvetage en mer des réfugiés

Les réfugiés du Moyen-Orient – musulmans pour la plupart – arrivent à un moment où la France déplore sur son sol une montée de l'Islam radical chez les jeunes générations de Français, dont certains instrumentalisés par l'État islamique. Pour résumer, deux camps apparemment irréconciliables, les Indigènes de la République et les « laïcards », hystérisent le public en vain. En jeu : les 2200 mosquées et environ 6 millions de musulmans en France, désormais réduits à l'acceptation ethno-religieuse de « Franco-musulmans ».

Premier coupable : l'État qui a dévoyé la laïcité. Il n'a cessé de ruser avec ses propres principes pour acheter la paix sociale, et n'a plus produit depuis longtemps de discours crédible sur l'intégration qui crée du lien entre les citoyens français, d'où qu'ils viennent. À cette lâcheté, motivée par le clientélisme électoral et quelquefois une incompréhension des enjeux, s'est greffée une totale démission, voire une reddition, sur le fait même de faire la loi, puisque l'État s'est dessaisi de cette question fondamentale au profit des juges et de décisions au cas par cas, tribunaux qui, dépassés par les gouffres de la législation, ne manquent jamais de se contredire.

Les preuves de ce renoncement sans gloire sont multiples :

- l'article 10 de la loi de 1989 de Lionel Jospin sur la liberté d'expression des élèves : non seulement le mot « laïcité » n'y est pas prononcé, mais trois mois après éclate l'affaire de Creil au collège Gabriel-Havez, renvoyée à la justice au lieu d'être purgée par l'État ou un simple règlement intérieur (circulaire Zay) ;
- la loi de 2004 sur le voile ne dit rien sur les universités ni les hôpitaux au motif que les étudiants, dans l'enseignement supérieur, sont majeurs. Pourtant, le Code de l'éducation, en son article L. 141.6, dispose que « Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique » ;
- l'enterrement du rapport Seksig et, en conséquence, du Haut Conseil à l'Intégration (décret non renouvelé en 2013) après son souhait d'interdire le voile à l'université ;
- dans les entreprises, les revendications religieuses montent (fêtes religieuses, refus de travailler avec des femmes, salles de prières, etc.). Le Code du travail actuel permet difficilement de trouver des solutions d'apaisement satisfaisantes. Du coup, les entreprises réagissent au cas par cas (refus, acceptation ou bricolage), créant de l'insécurité juridique ;
- le parcours du combattant de la crèche Baby Loup, qui se termine le 25 juin 2014 par une décision de la Cour de cassation confirmant la régularité du

licenciement de la salariée voilée... après sept ans de procédures ;

- la cacophonie sur l'accompagnement des sorties scolaires par les mères voilées. Non seulement les tribunaux se sont contredits (Montreuil en 2011 et Nice en 2015) mais les ministres eux-mêmes n'ont jamais dit la même chose ces dernières années : Luc Chatel en 2011 était contre, Xavier Darcos était pour, Claude Guéant a estimé qu' « on ne peut pas légiférer », avant que Najat Vallaud Belkacem ne se prononce en faveur de ces sorties ;

- l'hypocrisie des pouvoirs publics passe aussi par un contournement de la loi de 1905 interdisant le financement des lieux de culte, via l'attribution de baux emphytéotiques et le financement des lieux culturels. Ainsi, les villes aident à construire le hammam, la salle d'exposition, le restaurant ou encore la bibliothèque de la mosquée. Les lieux de culte catholique sont ceux qui demandent les plus gros financements en raison des dépenses d'entretien. Ces dépenses pèsent lourd dans les budgets des communes et constituent une exception à la règle d'interdiction de financement public des lieux de culte. En effet, depuis 1907, les églises sont intégrées au patrimoine communal et doivent être entretenues par les communes ;

- on dénonce en France les influences étrangères sur l'Islam, mais nous ne cessons de courir après l'argent de l'Arabie Saoudite et du Qatar. On ne peut pas avoir une politique aussi incohérente.

Conséquence : puisque l'État lui-même en est incapable, plus personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'implique la laïcité.

La laïcité, ce n'est ni la liberté de faire ce qu'on veut, ni l'interdiction des religions.

Sait-on par exemple que la loi de 1905 prévoit la mise en place d'aumôneries, financées par les budgets des hôpitaux, prisons et collèges et lycées, c'est-à-dire dans les internats ? Combien d'aumôneries musulmanes ?

En prison, sait-on que les aumôniers, agents publics contractuels, sont autorisés par le Code de procédure pénale et qu'il y en a 1628 dont 760 relevant du culte catholique, 193 du culte musulman, 111 des Témoins de Jéhovah, 75 du judaïsme ? Face à des phénomènes de radicalisation de la pratique de l'islam en prison, leur recrutement n'est-il pas prioritaire ? Sait-on qu'il n'y a pas assez d'abattoirs, notamment lors de la fête de l'Aïd-el-Kebir ?

Dans les cantines scolaires, sait-on qu'une circulaire de l'Éducation nationale du 21 décembre 1982 recommande de tenir compte des habitudes et des coutumes alimentaires familiales, notamment pour les enfants d'origine étrangère ?

En matière funéraire, la réglementation sur les carrés religieux n'a rien de clair. Les fêtes religieuses posent des problèmes de conciliation entre pratique religieuse et vie professionnelle.

Le Code du travail ne prend en compte que des fêtes catholiques et il ne contient aucune disposition ouvrant droit à des autorisations d'absence pour motif religieux. En revanche, pour les agents publics, le ministère de la Fonction publique publie chaque année une circulaire dans laquelle sont listées, à titre d'information, les dates des principales fêtes religieuses des cultes orthodoxe, israélite, musulman et bouddhiste. Les agents publics peuvent formuler une demande d'autorisation d'absence pour ces dates-là et il revient à leur chef de service de l'accorder ou pas, en fonction de la compatibilité avec le fonctionnement normal du service.

Pour les élèves de l'enseignement scolaire public, des autorisations peuvent également être accordées, mais le Conseil d'État a souligné que ces absences ne pouvaient être que ponctuelles (rejet d'une dérogation systématique de présence le samedi, jour du Shabbat, par exemple).

Face à cette confusion générale, c'est par soubresauts qu'on réagit : après quinze ans de débats agités revenant sur la jurisprudence du Conseil d'État qui considérait que le port d'un signe visible manifestant une appartenance religieuse n'était pas en soi contraire à la laïcité, la loi du 15 mars 2004 restreint le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ; la loi du 11 octobre 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public (burqa).

Objectif : appliquer le droit français sans exception ni accommodements, quitter le cas par cas, empêcher le redoutable procès du « deux poids deux mesures », et donner force à la loi et non aux tribunaux ou au clientélisme.

161. Elaborer un « Guide pratique de la laïcité » ayant force de loi portant sur (au moins) les 14 problématiques qui agitent la société française depuis 20 ans :

a) les menus scolaires : ni halal, ni cachet ni végétarien, ni porc obligatoire. Il est contraire à la laïcité d'obliger de jeunes Français à ne pas manger du tout de viande ou de manger du porc, comme l'impose la mairie de Chalon-sur-Saône depuis septembre 2015. Solution : prévoir un menu avec viande et un menu sans viande (sans considération rituelle particulière) comme cela s'est toujours fait. Si cette règle ne convient pas à tel ou tel, il faut rappeler que la cantine n'est en rien une obligation

b) l'enseignement supérieur : il convient d'affirmer, dans les règlements intérieurs de chaque établissement, l'interdiction de l'invocation de raisons religieuses pour justifier l'absence aux examens, le refus de suivre certaines matières ou certaines œuvres ainsi que l'obligation de mixité garçons-filles dans tous les établissements publics ou privés sous contrat. Ensuite, les examens et concours doivent être soumis à un strict principe d'identification (du visage) des candidats. Pour l'at-

tribution des locaux, toute occupation d'un local doit faire l'objet d'une convention d'affectation des locaux, qui ne peuvent être confiés aux cultes tout comme seront interdits les subventions aux associations culturelles. Comme à l'IUT B de Lille 3, c'est en sortant dans la rue que les étudiants retrouvent leur liberté de se vêtir comme ils l'entendent dans le respect du cadre légal actuel.

c) Les diplômes : des universités étrangères ont le droit de s'installer en France et de distribuer des diplômes reconnus par l'Etat français. C'est le cas du Vatican dans le cadre des «Accords Vatican-Kouchner» du 18 décembre 2008. Il faudrait abroger ces accords

d) La laïcité en entreprise : il est dangereux de laisser chaque entreprise régler à sa façon la question, au risque de créer des disparités importantes. Il convient de reprendre la proposition du HCI de septembre 2011 suggérant d'appliquer les principes de neutralité et d'impartialité, les mieux à même, en assurant un traitement égal de chacun, de favoriser la qualité du lien social dans l'entreprise et, de prévenir tout salarié quant au risque de discrimination.

e) Dans la petite enfance : l'enfant a droit à la neutralité et à l'impartialité. Il s'agit de consolider le dernier arrêt de la Cour de cassation sur Baby Loup.

f) Pour les statistiques ethniques, ce principe heurtant de front l'idée même de citoyenneté et de l'égalité de tous au profit des communautés, il faut en maintenir l'interdiction.

g) Les aumôneries : En prison, il est important d'augmenter le nombre d'aumôniers musulmans (3 fois moins que les aumôniers catholiques). Dans les collèges/lycées, il convient de s'assurer que les élèves de confession musulmane sont suffisamment dotés.

h) L'abattage rituel sans assommage doit être interdit pour toutes les religions, non seulement au nom de la laïcité mais également de la protection animale

i) Les rites funéraires et l'inhumation, composantes majeures de la liberté religieuse, doivent être possible pour les Français de confession musulmane avec des carrés musulmans qui existent quelquefois dans les faits, moins dans le droit

j) Les fêtes religieuses : il conviendrait d'aligner le droit privé sur le droit public concernant les autorisations d'absence.

k) Les services publics, y compris municipaux (piscines, antennes jeunesse, salles de gymnastique...) : il convient d'interdire les aménagements contraires à la mixité hommes-femmes

l) Les lieux de culte : d'après le rapport du sénateur Hervé Maurey (mars 2015), la France compte 45 000 églises catholiques, 4 000 temples protestants, 2 450

mosquées (1600 en 2004), 420 synagogues, 380 lieux de culte bouddhistes, 150 églises orthodoxes. Les besoins en nouveaux lieux de culte concernent les religions émergentes en France : les églises évangéliques et orthodoxes, l'islam, le bouddhisme. C'est aussi une question de sécurité : le 8 avril 2012, le plancher d'un local évangélique s'est effondré à Stains, causant la mort d'un enfant et faisant plus de 30 blessés. D'après le rapport, le problème des musulmans n'est pas d'en construire plus (les 350 projets de lieux de culte musulmans en cours représentent une levée de fonds d'un milliard d'euros) ni même un problème financier : à la vérité, la communauté musulmane n'utilise pas toutes les ressources juridiques à sa disposition. En effet, elle est peu constituée en associations cultuelles, statut qui ouvre pourtant droit à des avantages juridiques plus favorables que pour les associations « loi 1901 ». Ce faisant, elle se prive de certaines aides fiscales contrairement à la Fondation du protestantisme ou la Fondation du patrimoine juif. Pour davantage de transparence, il conviendrait que les comptes des associations loi 1901 soient publiés. Concernant les Etats étrangers, il sera plus aisé alors de plafonner leurs subventions (la Mosquée de Lyon a été financée à 85% par l'Arabie Saoudite, la Russie construit un centre spirituel et culturel orthodoxe de 8 400 m² à Paris pour un coût global estimé à 100 millions d'euros), même s'il est vrai que la part des Etats étrangers est à la vérité modeste. Les aides financières de l'Algérie à destination de la communauté musulmane française se sont ainsi élevées à 1,8 million d'euros en 2013 (pour des montants compris entre seulement 20 000 et 49 000 euros par projet). Selon l'Ambassadeur, ce sont d'ailleurs « des municipalités et des conseils généraux français qui ont sollicité l'État algérien pour participer au financement de grands édifices religieux, comme à Lyon et à Marseille»

m) Les lieux de culte clandestins (ouverts sans autorisation ou ne répondant pas en termes de gestion aux obligations de transparence) doivent être fermés comme celui évangélique de Roubaix ouvert en 2013, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet cathédrale officieuse du lefebvrisme occupée depuis ... 1977, ce qui avait fait dire à André Vingt-Trois, archevêque de Paris, que cette occupation était illégale et que l'état de fait ne valait pas légitimation ! Très explicitement, le salafisme doit être interdit en France

n) La formation des imams : Il est proposé de permettre aux Etats étrangers via des accords de coopération d'assurer la formation religieuse, complétée par une formation civique assurée, elle, en France. Ainsi, l'Institut Mohammed VI de Rabat prodigue d'ores et déjà un enseignement religieux. En complément, il est important que la formation comporte, sur le sol français, une dimension profane. Il n'y a aujourd'hui aucun statut pour les imams, ni de formation officielle pour devenir imam, pas plus qu'il n'en existe pour devenir prêtre ou rabbin, laïcité oblige. Le ministre de l'Intérieur veut imposer aux imams étrangers, mais aussi aux aumôniers français, un diplôme universitaire «droit, société et religion» à suivre dans l'une des treize universités françaises qui le propose depuis septembre 2015. L'Institut catholique de Paris (ICP), premier établissement à s'y être lancé en 2008. Le problème c'est que beaucoup d'imams venant d'Algérie, du Maroc ou de Turquie parlent très mal le français, et ne peuvent pas suivre une telle formation. Les jeunes ne se reconnaissant pas non

plus en eux. La proposition consiste donc à envoyer des Français binationaux dans les pays d'origine pour se former religieusement, plutôt que d'importer des imams étrangers. Le gouvernement marocain a, dans ce sens, ouvert une bourse aux seuls Franco-marocains pour aller étudier à l'institut Mohammed VI de Rabat, inauguré le 27 mars 2015. Ils sont déjà une trentaine à bénéficier de ce suivi.

Egalité des droits entre les territoires

Entre déni de l'Outre-mer dont on célèbre en 2016 le 70e anniversaire de la loi de départementalisation, la désertification des campagnes, la ségrégation qui sévit dans les ex-zones urbaines sensibles rebaptisées hypocritement zones prioritaires, l'abandon des communes péri-urbaines sur cette France périphérique oubliée de tous, la fracture territoriale est profonde en France.

Les inégalités territoriales, flagrantes, se mesurent à plusieurs niveaux :

- Le chômage : il atteint 6 à 7 % en Lozère, dans le Cantal et en Mayenne, 12,8% dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 16 % dans les Pyrénées-Orientales, et plus de 20 % dans les territoires ultramarins, avec un record de 29 % à la Réunion. Dans les zones prioritaires, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 45 % contre 23,1 % des autres quartiers, non prioritaires donc !
- La pauvreté : 64 % des pauvres vivent dans les grandes villes. Les revenus des 10 % les plus pauvres sont plus de deux fois moins élevés dans les villes-centres que dans leur couronne périurbaine (4400 contre 9900 euros par an pour une personne). Dans les DOM, le taux de pauvreté est trois à quatre fois plus élevé qu'en métropole.
- La mortalité infantile : dans les DOM, le taux de mortalité infantile est deux à trois fois supérieur à la moyenne hexagonale.
- La désertification médicale : la densité varie de 101,2 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans l'Eure à 226,9 médecins généralistes pour 100 000 habitants à Paris. Un écart du simple au double, qui prend des proportions encore plus importantes pour les médecins spécialistes et les autres professions de santé, pour lesquelles l'écart est presque de 1 à 8. La densité varie de 64,3 médecins spécialistes pour 100 000 habitants dans la Haute-Loire à 501,3 médecins spécialistes pour 100 000 habitants à Paris.
- Les critères d'accessibilité géographique : 95 % de la population a accès en moins de quinze minutes à des soins de proximité. Les 5 % restants représentent tout de même 3 millions de personnes qui se situent surtout en Corse, Champagne-Ardenne et Auvergne, avec respectivement 11 %, 2 % et 1,5 % de leur population à plus de quinze minutes d'un médecin généraliste.
- L'urbanisme : en Île-de-France, 96 communes comptent plus de 30 % de logements sociaux, et même plus de 50 % pour une vingtaine d'entre elles, avec

des pics à 61 % (Bagneux), 63,5 % (Gennevilliers), 64 % (Bonneuil-sur-Marne), 67,4 % (Valenton), 68,2 % (Dugny) et 81,9 % (Fleury-Merogis). Des quartiers entiers atteignent 100 % de logements sociaux.

- La famille : on recense dans les ZUS un quart de familles monoparentales (25,7 %), soit dix points de plus qu'ailleurs.

Objectif : réduire les inégalités territoriales dans une France où chaque région dispose d'atouts qui peuvent être valorisés.

Partout sur le territoire national, les zones rurales subissent les contrecoups de la mondialisation et de la métropolisation : refonte du mille-feuille territorial, fermeture des services publics de proximité tels que les écoles, les petits commerces, les services de santé, les transports. L'insuffisance de connectivité, l'absence de perspectives économiques pour les jeunes, l'isolement que révèlent les 500 suicides d'agriculteurs en trois ans appellent une mobilisation urgente.

Nos campagnes présentent en effet de formidables atouts : le plus bel espace rural en Europe par sa diversité et le foncier disponible, un potentiel formidable pour l'économie verte et le développement durable, des dynamiques prometteuses en matière de tourisme, l'excellence économique, etc. Il faut un nouveau pacte entre la République et les territoires ruraux.

162. Dans les zones rurales, instaurer un moratoire sur la fermeture des services publics pour préparer la mise en place d'un guichet unique de services publics (poste, aides sociales, état civil etc)

163. Relance d'une 3ème génération de Pôles d'excellence rurale, en favorisant les éco-villages et les énergies renouvelables

164. **Au-delà de l'indispensable revalorisation des honoraires de la médecine libérale, prévoir d'exonérer de l'impôt sur les bénéfices les médecins libéraux, généralistes, spécialistes et autres professionnels de santé, qui s'installeraient en zone rurale pendant 10 ans. Cette mesure permettrait de compenser le blocage des tarifs** imposés par la Sécurité Sociale et la hausse considérable des charges professionnelles.

165. Pour résorber la fracture numérique, lancer un plan national pour une couverture totale en matière numérique et téléphonie mobile

166. Concernant la forêt française (500.000 emplois ruraux, 16 millions d'ha) en récession actuellement, fonder la stratégie nationale sur un modèle d'exception forestière française, en renforçant son identité multifonctionnelle mariant économie, écologie et sociétal, et pas simplement marchand ou productif comme aux Etats-Unis. Pour y parvenir, développer la formation aux métiers

de la forêt (école forestière), favoriser l'innovation aussi bien sur le feuillu que le résineux et enfin inciter à la transformation du bois en France plutôt que les importations

Quant aux zones urbaines, l'aménagement des villes doit marquer un tournant en matière environnementale. Deux défis sont à relever : l'accès au logement pour les classes moyennes et la qualité environnementale de l'habitat.

Depuis plusieurs années, les classes moyennes sont les laissées-pour-compte de l'accès au logement : elles sont exclues à la fois du parc HLM et du parc privé. La flambée des prix de l'immobilier depuis plus de dix ans n'empêche pourtant pas les Français de rêver à devenir un jour propriétaires. On constate depuis quelques années une progression particulièrement importante des dépenses liées à l'habitat et au confort intérieur. C'est qu'au-delà de l'habitat, sa qualité est devenue un critère important dans le logement des Français. La situation est pourtant contrastée, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur :

- 44 % de la consommation énergétique est le fait du bâtiment
- 4 à 5 millions de familles sont en situation de précarité énergétique
- la facture annuelle de chauffage pour une maison mal isolée s'élève à 2500 euros, contre seulement 250 euros pour une maison basse consommation
- le coût de la facture énergétique en France atteint 70 Md €.

La transition écologique concerne indiscutablement au premier chef le défi du logement. Au-delà de sa dimension environnementale, ce tournant prend de plus en plus une dimension économique, que doit refléter la politique de logement dans les zones urbaines.

Au lendemain de la conférence sur le climat de Paris (COP21), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Irena) a publié, en janvier 2016, un rapport établissant qu'à l'échelle de la planète le doublement de la part des filières vertes dans le bouquet énergétique, d'ici à 2030, aurait pour effet une hausse du PIB mondial comprise entre 0,6 % et 1,1 %, soit un gain de croissance de 630 à 1170 milliards d'euros par an. Et cela, tout en générant plus de 24 millions d'emplois. Autre bénéfice, encore plus capital, cette transition énergétique sauverait 4 millions de vies par an. Le rapport conclut que porter de 18 % (chiffre de 2014) à 36 % la part des filières alternatives dans la consommation totale d'énergie, à l'horizon 2030, nécessiterait certes un investissement important (700 milliards d'euros), mais – et c'est le point essentiel – que cette transformation permettrait de réaliser une économie entre quatre et quinze fois supérieure (entre 1 100 et 3 800 milliards d'euros).

Objectif : favoriser l'accès au logement et améliorer la qualité de l'habitat grâce notamment à la transition écologique.

167. Evaluer les dispositifs fiscaux (Robien, Scellier, Duflot, Pinel etc) qui permettent

à des personnes qui ont les moyens de se constituer un patrimoine d'être subventionnées

168. Libérer le foncier constructible en supprimant les documents de planification territoriaux comme les SCOT (Schémas de cohérence territoriale) qui ne servent à rien, en arrêtant de subventionner la création de lignes électriques ou de voies nouvelles pour desservir de nouvelles constructions, les frais de viabilisation revenant à l'initiateur (dispositif plus efficace que toutes les lois pour limiter l'étalement urbain)
169. Recenser les bureaux inoccupés depuis plus de deux ans et susciter leur transformation en logements par des mesures fiscales (taxe sur les friches commerciales, exonération temporaire de taxes d'aménagement et de taxes foncières) et un assouplissement des normes relatives aux quotas de logements sociaux au profit de logements dits intermédiaires plus rentables pour les opérateurs. En Ile-de-France, 7,2% des surfaces de bureaux sont vacantes, soit 3,6 millions de mètres carrés, dont 500 000 le sont depuis plus de quatre ans
170. Rendre la taxe d'habitation, le plus injuste des impôts, plus équitable et écologiquement plus vertueuse notamment par une modification de l'assiette. Plus les communes sont pauvres et plus leur taxe d'habitation est chère et moins elles peuvent garder ou attirer les classes moyennes. C'est un cercle vicieux. La taxe d'habitation aggrave les inégalités entre communes
171. Dans un pays qui détient le record européen de mètres carrés de surfaces commerciales (4 millions de m², un chiffre qui a été multiplié par sept en quarante ans !), arrêter la construction et l'extension des grandes surfaces qui ont eu pour effet d'éradiquer le petit commerce de proximité (*les commerces de bouche, les drogueries, les quincailleries...*), de défigurer les entrées de ville et de ruiner les petits fournisseurs via des centrales d'achats toutes-puissantes
172. Renoncer au projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes dont le coût est supérieur aux annonces (4 Md €)) et la construction dangereuse pour les zones naturelles proches
173. Instaurer un plan national de végétalisation des nouvelles constructions dans un objectif plus global de promotion des filières vertes, à la fois facteur de croissance, d'emplois et de meilleure santé publique. Orienter l'effort vers les particuliers, qui ne sont aujourd'hui pas incités à s'équiper, en assouplissant les normes et en rendant financièrement éligibles aux aides de l'Etat les toitures végétalisées.

1436 quartiers prioritaires recensés en France signent l'échec de l'urbanisme français. Ils concentrent, selon l'INSEE, « des retards inouïs en termes d'emploi, de santé ou d'éducation », résultat de décennies de grands projets de l'État depuis l'après-guerre. Soixante ans d'incurie étatique plus tard, à la pénurie de logements délibéré-

ment organisée a succédé une ségrégation délibérée pour que soient réservés aux « bons payeurs » les bons logements sociaux. Les quartiers relégués sont donc devenus des foyers de pauvreté, de violences et d'extrémisme. Les 5 milliards que l'État vient de décider d'y injecter pour leur rénovation par le biais des Contrats urbains de cohésion sociale et autres dispositifs abscons s'apparentent à de l'argent jeté par les fenêtres.

Objectif : lutter contre les inégalités en matière économique, d'éducation et de logement dans les quartiers prioritaires ou ex-ZUS

174. Créer une Silicon Valley des banlieues sous la forme d'un fonds d'investissement pour les créateurs d'entreprises deux fois plus nombreux dans les ex-ZUS que dans le reste du pays. Elle aura pour mission de mobiliser les institutions financières pour apporter aux créateurs d'entreprise des fonds d'amorçage de leur activité, l'accès à des baux commerciaux (petites surfaces, pépinières, espaces de co-working...), un régime fiscal comparable à celui de l'auto-entrepreneur, les formations à la gestion, à la comptabilité et aux notions de base de la conduite d'une entreprise. Les dossiers seraient sélectionnés par un comité composé de chefs d'entreprise

175. Lancer un plan d'alphabétisation et de formation des femmes migrantes, confrontées à un cumul de discriminations alors même qu'elles ont entre leurs mains l'intégration des jeunes de la deuxième génération

176. Dans les zones urbaines sensibles, plafonner le niveau des logements sociaux en interdisant l'attribution de logements DALO dans les communes dont le parc immobilier est déjà constitué à 50% de logements sociaux Adresser les personnes vers les communes carencées.

177. Elaborer une stratégie de revente du parc HLM à ses occupants, les expérimentations dans ce domaine ayant été un succès

Tous les responsables politiques s'accordent à dire, dans leurs discours publics, que les Outre-mers sont une chance pour la France, notamment parce que leur situation géographique et leur ouverture aux pays environnants leur permettent d'être une fenêtre sur le monde et de vivre « grandeur nature » le défi du multiculturalisme.

Toutefois, la départementalisation n'a pas encore permis de surmonter les inégalités criantes dans et entre les territoires ultramarins. Les infrastructures, l'emploi, la santé, l'éducation, le logement : ce sont autant de secteurs où le rattrapage se fait attendre.

Comme le relève l'ancien ministre Victorien Lurel, auteur d'un rapport en 2016 sur l'égalité réelle, sur le territoire métropolitain, « les 10 % les plus riches sont 3,6 fois plus riches que les 10 % les plus pauvres, ce chiffre passe à 10,7 en Guyane, 6,7 en Guadeloupe, 9,7 à Mayotte, 7 en Martinique et 5,4 à la Réunion ». Au-delà des rattrapage

pages à opérer, les Outre-mers ont besoin d'une ambition stratégique au cœur de laquelle la dimension environnementale (santé, numérique, transition écologique) devra occuper une place centrale.

Objectif : engager en faveur des territoires d'outre-mer une politique résolue de rattrapage vis-à-vis de l'hexagone

178. Ouvrir un campus Sciences-po à La Réunion, pour offrir des perspectives aux jeunes Réunionnais méritants, dans un département où le taux de chômage des jeunes affiche un record national (60%). Au moment où Sciences-po dispose de campus dans sept villes en France (Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Paris, Poitiers, Reims), aucun n'a été ouvert dans les territoires d'outre-mer

179. Dans le cadre des accords de développement avec les Comores, soutenir la mise en place et le renforcement de maternités sur place, afin d'alléger la pression démographique sur Mayotte

180. En Nouvelle-Calédonie, accélérer la diversification de l'économie par des investissements, des projets structurants et des outils de compétitivité. Au-delà de l'exploitation du nickel, des potentialités existent dans le tourisme, l'agriculture et les services

181. Garantir une couverture numérique (haut débit) intégrale dans les territoires ultramarins (4G accessible depuis plusieurs années dans l'Hexagone mais pas dans les territoires d'outre-mer)

182. Lancer un programme de construction et de rénovation de 100.000 logements sur cinq ans, dont la moitié relève d'une situation d'insalubrité

183. Mettre en place outre-mer la garantie universelle des loyers

184. Recenser et chiffrer la pénurie en matière d'infrastructures éducatives et mettre en place une stratégie de rattrapage avec évaluation annuelle de son avancée

185. Renforcer les conditions de la concurrence commerciale afin de concrétiser la lutte contre la vie chère, situation qui avait conduit à de vastes mouvements sociaux entre 2009 et 2011. Celle-ci est la conséquence du caractère oligopolistique des entreprises ultramarines dont le nombre limité et la structuration familiale tirent les prix vers le haut

186. Lancer un programme pluriannuel de santé publique centré sur la mortalité infantile et les épidémies liées aux risques environnementaux (épidémies de chikungunya et de zika), aux pathologies rares ou peu fréquentes dans l'hexagone (leptospirose, résurgence de la tuberculose et des hépatites), à la prévalence des maladies chroniques (en particulier le diabète et l'hypertension artérielle).

187. Etablir une vision stratégique environnementale à 20 ans, pour faire de l'outre-mer une vitrine technologique de la France : avec 80 % de la biodiversité française, l'Outre-mer permet à la France d'être une voix importante dans les négociations environnementales. Son espace maritime avec ses ressources halieutiques exceptionnelles, et ses droits de pêche permettent à la France de jouer un rôle stratégique. De nombreuses innovations sont menées en Outre-mer pour développer des énergies renouvelables autour de l'énergie des mers, des expérimentations qui seront très utiles.

Egalité des droits entre les générations

La génération du baby-boom, particulièrement avantagée, est désormais plus riche que les actifs : les 16 millions de retraités ont un niveau de vie supérieur de 5 % à celui des actifs.

À l'opposé, la jeunesse apparaît comme une « génération maltraitée ». Depuis trente ans, les pouvoirs publics ont sacrifié « les forces de la jeunesse ». Les dépenses de protection sociale en faveur des plus de 60 ans s'établissaient à 17,2 % du PIB en 2011 contre 11 % en 1979, soit une augmentation de plus de 50 %. Pour les moins de 25 ans, elles passaient de 8,5 % à 8 %. Cette concentration ne s'explique pas seulement par le vieillissement, mais aussi par un choix politique. De fait, si la pauvreté a longtemps touché davantage les personnes âgées que les jeunes, la situation s'est aujourd'hui inversée. Le patrimoine est également de plus en plus concentré entre les mains des plus âgés.

Par conséquent, l'accompagnement de l'entrée dans l'âge adulte est laissé aux familles, ce qui conduit à une perpétuation des inégalités sociales. Entre 1978 et 2014, le taux de chômage des jeunes est passé de 12 % à 20 %. Parmi les 15-24 ans qui ont un emploi, 3 sur 10 seulement bénéficient d'un CDI. Mise dans l'impossibilité de choisir sa vie malgré les diplômes obtenus, la jeunesse, en dehors d'une petite élite issue des grandes écoles, décroche. Une partie d'entre elle est en voie de radicalisation, aussi bien dans les banlieues que dans les campagnes. C'est une confrontation dangereuse qui s'annonce alors même que la jonction entre ces jeunes multiples, dépositaires quoi qu'il advienne de l'avenir de la France, serait une opportunité, même si elle est crainte par les pouvoirs publics.

L'opposition générationnelle n'est cependant pas totale. Même au sein de la population des retraités, les inégalités se creusent. En effet, si le taux de pauvreté global des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population, du fait d'un système de protection sociale efficace (il fluctue entre 8 et 10 % contre 13 à 15 %), un peu moins de 600 000 retraités sont allocataires du minimum vieillesse (Aspa, allocation de solidarité aux personnes âgées), soit 3,1 % de l'ensemble des retraités du régime général. Un cadre reçoit un montant total de pensions de retraite – cumulé tout au long de sa vie – 2,4 fois plus élevé qu'un ouvrier.

Objectif : réduire la fracture générationnelle, ou parfois à l'intérieur d'une même génération.

- 188.** Supprimer deux des nombreuses niches fiscales des retraités les plus aisés ainsi que la proposé la Cour des comptes (frais professionnels, alignement de la CSG des pensions les plus élevées sur celle des salariés)
- 189.** Augmenter le minimum vieillesse avec les économies ainsi réalisées pour les 600.000 allocataires qui perçoivent moins de 800 euros par mois
- 190.** Pour les Chibanis, travailleurs âgés venus dans les années 60-70 du Maghreb et d'Afrique subsaharienne et engagés depuis plusieurs décennies dans la reconnaissance de leurs droits, assouplir les conditions de leur retour au pays natal s'ils le souhaitent
- 191.** Rendre obligatoire la rémunération des stagiaires (1,2 millions de stagiaires en France) et la relever à 700 euros minimum pour limiter le phénomène des emplois dissimulés dans un contexte de précarisation croissante des jeunes actifs
- 192.** Interdire l'obligation de caution pour les jeunes de moins de 30 ans, dont 20 % du budget est consacré au logement. La caution est identifiée par 70 % d'entre eux comme le principal obstacle à l'accès au logement, et les abus sont nombreux
- 193.** Créer une sécurité sociale du logement pour tous les jeunes, sorte de garantie universelle locative prenant la forme d'une caisse de solidarité financée par l'État pour régler les éventuels impayés
- 194.** Mettre en place un passeport indépendance sous la forme d'un prêt de 20 000 euros à taux zéro pour tous les jeunes en formation sans condition de ressources ni caution avec des intérêts et un capital pris en charge par l'État
- 195.** Créer une carte tiers payant pour les étudiants pour remédier au nombre grandissant d'étudiants (plus de la moitié) qui renoncent à se soigner par manque de moyens financiers.
- 196.** Mettre en place un corps des Cadets de la République (100 000 jeunes de 12-18 ans) dans l'armée, sur trois cycles de deux ans comportant plusieurs demi-journées par mois et un camp d'été de cinq jours à trois semaines. Supprimer la Journée défense et citoyenneté, à l'efficacité très contestable

Egalité des droits pour les personnes en situation de handicap

À l'égard des 12 millions de personnes en situation de handicap, notre société n'a que des devoirs.

Le premier d'entre eux est d'assurer leur inclusion en tant que citoyens à part entière –et non pas citoyens à part – dans la société, dans tous les domaines de la vie, de l'école à l'emploi en passant par la santé, l'habitat, la vie affective, la protection juridique, l'information et la culture.

Or, onze ans après son adoption, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », principale loi sur le handicap depuis 1975, affiche un bilan très décevant.

Les établissements recevant du public (ERP) restent difficilement accessibles. Sur un million d'ERP au total, 300 000 étaient accessibles à l'échéance du 1er janvier 2015. Parce que seuls 40 % des sites sont accessibles, le gouvernement a relevé de 3 à 9 ans les délais pour rendre les établissements recevant du public et les transports accessibles à tous. Des dérogations ont même été accordées, entraînant des retards inadmissibles, y compris en matière de logement. L'accessibilité de l'information pour les déficients intellectuels (français facile) est négligée.

La prestation de compensation de handicap reste largement insuffisante, revue à la baisse dans de nombreux départements et de surcroît soumise à des seuils d'âge alors que ceux-ci étaient supposés disparaître.

En ce qui concerne l'éducation, la loi affirmait que tout enfant handicapé devait être inscrit dans l'école de son quartier. Les chiffres sont encourageants mais de la formation des personnels enseignants à l'accès aux locaux jusqu'à la qualité des manuels, tout reste à faire.

Quant à l'emploi, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est le double de celui des valides (22 %), soit 500 000 personnes dont beaucoup vivent sous le seuil de pauvreté. D'ailleurs, l'allocation aux adultes handicapés est de 200 euros inférieure au seuil de pauvreté. Le bilan dans ce domaine est catastrophique. Pendant ce temps, en 2015, à l'occasion du 40e anniversaire de sa création, Microsoft annonce un programme pilote de recrutement de personnes avec autisme, informaticiens le plus souvent mais pas seulement.

Enfin, les Maisons départementales des personnes handicapées connaissent des lenteurs, des difficultés d'orientation et des solutions insuffisamment individualisées pour être inclusives.

Les Conférences nationales du handicap, notamment la dernière en date (mai 2016), n'ont toujours pas permis d'engager de tournant dans un contexte de grande tension.

La France compte 10 000 établissements accueillant 460 000 personnes handicapées. 47 000 personnes handicapées dont 13 000 enfants restent toujours sans solution, amenant de plus en plus de Français à s'exiler en Belgique (entre 5 et 8000 adultes et 1500 enfants).

Le Plan autisme 2013-2017, le troisième depuis 2005, a de son côté déçu en ce qu'il ne prévoit pas suffisamment de places en milieu scolaire et que les dispositifs prévus ne prennent pas en compte le caractère crucial de la formation des personnels. Résultat, seuls 20 % des enfants autistes sont scolarisés.

Du rapport du Conseil économique et social au rapport Piveteau « Zéro sans solution », en passant par le rapport Vachey-Jeannet sur la réforme de la tarification et le rapport Jacob sur l'accès aux soins, de nombreuses études n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme.

Or, « si l'on ne peut faire disparaître les maladies, les troubles, les lésions ou traumatismes, il est possible d'en atténuer les ondes de choc, d'améliorer les conditions de vie de ceux qui en sont affectés. Les discriminations ou exclusions persistantes, dont ils font l'objet, représentent autant de formes d'insensibilité, d'indignité, d'injustice, de cruauté mais aussi de négation de la noblesse inhérente à toute personne humaine. » (Rapport du député Chossy, 2008)

Objectif : donner une nouvelle impulsion à la loi, en prenant en compte la transversalité des difficultés des personnes en situation de handicap, leur diversité, qu'il s'agisse du handicap moteur, du handicap sensoriel, du handicap mental, du handicap psychique, du handicap cognitif ou du polyhandicap.

197. Privilégier systématiquement la méthode de l'écoute préalable des usagers, afin de créer les conditions de la confiance et de l'individualisation des besoins

198. Lancer un Plan Marshall pour le handicap sur une période pluriannuelle avec des évaluations périodiques chiffrées

199. Investir dans l'innovation sociale et technologique de sorte à enrichir la documentation sur le handicap et favoriser la diffusion des bonnes pratiques auprès des professionnels

200. Faire recenser par les collectivités l'ensemble des sites accessibles sur leur territoire

201. Supprimer les seuils d'âge de la prestation de compensation du handicap

202. Lancer un plan d'évaluation et de rénovation des établissements accueillant des personnes en situation de handicap

Egalité entre les femmes et les hommes

Ce n'est que depuis 1965 que les femmes peuvent gérer leurs biens propres, ouvrir un compte bancaire et exercer une activité professionnelle sans le consentement

de leur mari. Ce n'est que depuis 1970 que la notion de chef de famille a été supprimée du Code civil. Ce n'est que depuis 1973 que la mère peut, comme le père, transmettre sa nationalité à son enfant légitime ou naturel. Ce n'est qu'en 1980 qu'a été durcie la loi sur le viol. Ce n'est que depuis 1985 qu'a été reconnue l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants. Ce n'est que depuis 1992 qu'a été reconnue la notion de viol entre époux. Ce n'est qu'en 1999 que la loi sur la parité politique a été adoptée.

Chacune de ces conquêtes a été acquise de haute lutte et reste d'une extrême fragilité dans un contexte où le ressac patriarcal n'est jamais loin et appelle une nouvelle mobilisation des femmes. La nouvelle génération doit pouvoir reprendre à son compte les combats de la première plus que jamais attaqués, y compris les plus élémentaires comme le droit à l'avortement (que des député-e-s remettent régulièrement en cause), le droit au travail (que la précarité et le temps partiel menacent), l'autonomie (qui recule pour les mères seules et les retraitées isolées), la répression du viol (tabou dans certains milieux sociaux où se pratiquent mariages forcés et tournantes, et dans la jeunesse où se banalise la pornographie), et ouvrir de nouveaux chantiers, en particulier la laïcité, vecteur essentiel de l'égalité hommes-femmes face au retour du communautarisme patriarcal et religieux.

Notre époque marque une nouvelle ère, celle du post-féminisme. Où le sexisme en col blanc, succédané du machisme de la France d'avant, est une délinquance qui s'assume. Où les femmes doivent pouvoir tout revendiquer pour obtenir quelque chose.

L'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes commence par le pouvoir politique, par définition tenu à un certain niveau d'exemplarité. Or, seulement 27 % des députés sont des députées, 25 % des sénateurs des sénatrices et 16 % des maires sont des femmes. Certes, l'introduction dans la Constitution de la parité par la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999, la loi du 6 juin 2000 obligeant les partis politiques à inscrire autant de femmes que d'hommes sur les listes des candidats aux élections municipales, régionales, sénatoriales et européennes et celle du 31 janvier 2007 étendant l'obligation de parité aux équipes dirigeantes (et non plus seulement sur les listes) des régions et des villes de plus de 3500 habitants, ont permis des progrès : la France est passée du dix-neuvième au neuvième rang européen entre 2007 et 2012 pour son nombre de députées.

Mais la parité laisse encore à désirer pour les élections législatives, et ce à un triple titre : d'abord, le binôme candidat/suppléant n'est pas forcément paritaire ; ensuite, beaucoup trop de femmes choisies par les partis sont des proches (épouses, filles de, assistantes, etc.) d'hommes déjà installés ; enfin, les partis (surtout la droite et le centre qui comptent respectivement 27 et 1 députée(s)) préfèrent payer des pénalités financières plutôt que de remplir leur obligation de présenter au moins 48 % de femmes candidates.

Deuxième chantier : la laïcité. De Samira Bellil à Sohane Benziane, le féminisme

des cités à ses martyres. Dans la France du XXI^e siècle, on peut être brûlée vive ou subir une « tournante » parce qu'on a le tort d'être née fille, on peut voir le voile ressurgir dans les espaces publics, de la crèche à l'université, au moment même où les femmes du printemps arabe, de la Tunisie à l'Égypte, n'aspirent qu'à se dé-voiler. Avant d'être un instrument de défense de l'identité française, la laïcité est d'abord l'autre nom du féminisme, le moyen le plus français, le plus universel, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Troisième chantier : l'égalité économique. Parce que les femmes sont les premières victimes de la crise, qu'elles continuent à assumer la difficile conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, les femmes politiques doivent porter le chantier de l'égalité économique. Malgré un encadrement juridique, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes actifs atteignent aujourd'hui, en France, environ 25%.

Cet écart peut s'expliquer de plusieurs façons : la plus grande importance des emplois à temps partiel chez les femmes (80 % du total de ces emplois), la féminisation de certains emplois et l'existence de discriminations.

Enfin, les violences sexuelles et le harcèlement doivent être davantage réprimés. En effet, seules 14 % des femmes victimes de viols portent plainte. En cinq ans, le nombre de viols a augmenté de 18 % (de 10 762 faits en 2010 à 12 768 faits en 2014). Chaque jour, en moyenne, un viol se produit toutes les 40 minutes. 114 femmes sont mortes en 2014 sous les coups d'un conjoint. La justice répond mal aux agressions sexuelles : la correctionnalisation est appliquée à 80 % des cas, au mépris de la loi. Ainsi, le viol, normalement puni de quinze ans de réclusion criminelle, devient une agression sexuelle, seulement passible de cinq ans.

Objectif : parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour enfin en terminer avec le fossé entre le foisonnement normatif et la réalité vécue.

203. Demander aux entreprises de rendre disponible une comparaison de leur politique salariale hommes-femmes permettant aux salariées de savoir où, à compétence égale, elles se situent dans la grille salariale de l'entreprise

204. Évaluer l'application de la loi portant à 40 % la part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Pour les directoires, comités exécutifs et comités de direction, prévoir le même objectif chiffré

205. Rejeter les candidatures des partis qui ne respectent pas la parité aux législatives, de sorte que la possibilité de payer des pénalités financières soit supprimée

206. Afin d'accélérer une parité réelle des mandats électifs, privilégier une femme pour une fonction élective abandonnée avant terme par son titulaire

207. Viser en cinq ans l'objectif de 500.000 places en crèches, dont le manque est à la fois aberrant économiquement et injuste socialement, grâce au développement des crèches d'entreprises, à l'assouplissement des normes dans le public et à l'augmentation des subventions publiques
208. Mettre en place dans les commissariats un dispositif spécifique pour les femmes victimes de violences et de harcèlement
209. Instaurer un plancher d'indemnisation de sorte qu'un minimum légal soit garanti aux salariés licenciés victimes de harcèlement, plancher correspondant à un an minimum de salaire
210. **Cesser de correctionnaliser (80% dentre eux) les viols qui doivent être jugés aux assises, conformément à la législation**
Egalité des droits entre les catégories sociales, par l'école et la santé

Corriger les inégalités scolaires par une politique de rééducation nationale

Corriger les inégalités scolaires entre les catégories sociales par une politique de rééducation nationale

L'école n'instruit plus. La France se situe au 23e rang des 65 pays du classement PISA de l'OCDE. Les données sont éloquentes :

- 15 % de nos jeunes quittent le système scolaire sans aucun diplôme
- 27 % des étudiants abandonnent leurs études après la première année à l'université
- 5 % seulement des fils d'ouvriers accèdent aux grandes écoles
- 92 552 profs ne sont jamais devant les élèves, alors que 81 % des enseignants absents pour une courte durée ne sont pas remplacés.

L'effort financier est pourtant massif. Premier poste de dépense de l'État devant celui de la défense (31 Md €) et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (31 Md €), l'Éducation nationale mobilise un budget de 65 Md €.

Dans son rapport 2010, la Cour des comptes relevait que « notre pays est [...] celui où l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves est le plus grand – de l'ordre du double de celui du Japon ou du Canada ».

Dans son rapport 2013, l'OCDE ajoutait : « Le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était neuf ans auparavant et les inégalités sociales se sont surtout aggravées entre 2003 et 2006 (43 points en 2003 contre 55 en 2006 et 57 points en 2012). En France, lorsqu'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003. »

Les élèves issus de l'immigration en sont particulièrement victimes : « Les élèves

issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté. La proportion d'élèves issus de l'immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques [c'est-à-dire les plus en difficulté] lors du cycle PISA 2012 ne dépasse pas 16 % en Australie et au Canada, mais atteint 43 % en France. »

Résultat de réformes démagogiques inspirées d'une philosophie pédagogue depuis quarante ans, le renoncement à toute instruction publique a commencé avec la loi Jospin de 1989 faisant de « l'apprenant » (donc, l'élève) le producteur de son propre savoir, instituant une démocratie scolaire qui a tué la « République du certificat d'études », développant des concepts comme le « conflit socio-cognitif », les « conseils de vie », la « pédagogie différenciée », les « cahiers de râlage », les « compétences », le « projet d'éducation à la citoyenneté », le « statut formateur de l'erreur ». De l'orthographe devenu « atelier de négociation graphique » au français, désormais qualifié de « discipline-carrefour », comment s'étonner de la réduction drastique du nombre d'heures d'enseignement de français, passé de 2800 heures en 1976 à moins de 800 en 2004 ?

L'esprit de ce projet éducatif, qui avait pour but de démocratiser l'enseignement et de l'adapter aux « nouveaux publics » (les enfants d'ouvriers et d'immigrés), a conduit à se mettre au niveau de ces nouveaux publics en abaissant les exigences, alors qu'il aurait fallu démocratiser les conditions d'accès à l'école. Des générations entières ont été privées de connaissances, en particulier les élèves qui n'avaient que l'école pour s'en sortir. Les enseignants qui ont tenté de privilégier le résultat à ces méthodes ont pu difficilement résister à cette dérive, sous peine de sanction. Dans une école qui fonctionne de plus en plus comme une loterie, cette reddition générale a favorisé le retour des héritiers puisque lorsque l'école devient médiocre, ce sont les relations familiales, les dérogations et l'argent qui sauvent les plus favorisés.

Marcel Gauchet explique qu'en tant que fils de cantonnier, s'il avait vécu à notre époque, il n'aurait pas pu faire Normale Sup. Le renoncement à l'excellence (qui n'est que l'assimilation de la lecture, du calcul et des grandes dates de l'histoire), voire au mérite, comme le rappelle la suppression initiale des bourses au mérite dans l'enseignement supérieur, handicape les catégories sociales les plus défavorisées, elles qui n'avaient que le mérite pour s'en sortir.

Au terme du secondaire, c'est de moins en moins le fait d'être bachelier qui fait la différence (puisque les élèves sont plus de 80 % à l'être), mais bien plus la nature du baccalauréat obtenu : 71 % d'enfants de cadres obtiennent aujourd'hui un baccalauréat général, contre 16 % d'enfants d'ouvriers. Dans les grandes écoles, on compte 47 % d'enfants de cadres (alors que les cadres ne représentent que 11 % de la population) et seulement 3 % d'enfants d'ouvriers (alors que les ouvriers forment 25 % de la population).

La carte scolaire, supposée équilibrer ces disparités, n'y a rien changé. Elle est contournée par les parents bien informés, donc privilégiés. Les plus pauvres,

n'ayant ni réseaux ni argent, sont restés bloqués dans les secteurs scolaires les plus délaissés, même quand leurs enfants sont d'excellents élèves. La sectorisation a ainsi figé les ghettos de riches et les ghettos de pauvres. Supposée être l'outil de la mixité, elle est devenue l'instrument de la ségrégation.

Pour corriger les déviations du collège unique, on a multiplié les artifices en tous genres : les dispositifs de soutien scolaire, les dispositifs d'éducation prioritaire, la suppression du redoublement, la discrimination positive, etc.

Conséquence : avec d'un côté le succès grandissant des écoles privées, et de l'autre l'empilement des dispositifs de l'éducation prioritaire (ZEP, RAR, RRS, ERS, internats de réussite éducative, internats d'excellence, programmes CLAIR devenus ECLAIR), cela fait bien longtemps que le collège n'est plus unique et qu'il a éclaté en mille morceaux.

L'école doit pouvoir mélanger à nouveau, dans ses préaux, fils d'ouvriers et fils de bourgeois, filles d'immigrés et filles de Français « canal historique ». Or, l'excellence suppose de distinguer les élèves par le talent, c'est-à-dire leurs résultats. Et le talent n'est une question ni d'origine sociale, ni de couleur. On doit pouvoir, ce que le système interdit aujourd'hui, habiter en banlieue et entrer en 6ème dans le grand collège de centre-ville parce qu'on est un excellent élève.

Enfin, à l'uniformisation de l'enseignement du collège unique, il faut substituer la diversité des filières. Si tous les élèves doivent acquérir un socle commun de connaissances, certains peuvent acquérir davantage de connaissances abstraites que d'autres, portés sur d'autres types de talents, que développe l'apprentissage. Et en apprentissage aussi l'excellence est possible ! Or, si les politiques n'ont que le mot « apprentissage » à la bouche, jamais ils n'y enverront leurs enfants. Conséquence : l'argent de l'apprentissage – qui ne manque pas – a été fléché par les grandes entreprises non pas vers les bas niveaux de qualification, mais vers les étudiants des grandes écoles. Depuis vingt ans, l'apprentissage se développe à Sciences Po ou à Paris-Dauphine au détriment des moins qualifiés.

Au niveau du supérieur aussi, la même erreur a été commise. Les meilleurs et les plus riches se dirigent, après avoir été sélectionnés sur dossier, dans les filières sélectives qui sont les seuls gages de succès, pendant que la grande masse fonde sur l'université ouverte à tous. Même là, la sélection existe mais... par l'échec : en première année d'université, le taux d'échec s'élève ainsi à 50 %, si bien que 37 % seulement d'une classe d'âge accède à la licence contre 66 % aux USA, 70 % dans les pays scandinaves et presque 91 % au Japon.

Et les universités n'ont aucun moyen de rattraper ce désastre, car elles sont faussement autonomes : la laisse de l'État est plus longue mais le collier est plus serré. Cette « autonomie », triomphalement annoncée en 2008, ne peut pas occulter l'effondrement d'une université française soumise à la bureaucratie, éloignée des performances attendues (pénurie de postes, salaires trop bas, dotations insuffisantes

administration tatillonne, contrôles multiples, recherche démunie).

Conséquence : l'enseignement supérieur français est attractif (11,6 % d'étudiants étrangers) mais mal classé : seuls quatre établissements français figurent dans le top 100 du classement du Times Higher Education 2016. Les universités technologiques, tellement cruciales dans la compétition internationale, ne sont que trois en France et sont évidemment incapables de rivaliser avec leurs prestigieuses concurrentes américaines (MIT, Stanford, Caltech...), suisses (Écoles polytechniques fédérales de Zurich de Lausanne) ou allemandes (TU de Munich, d'Aix-la-Chapelle, de Karlsruhe...) ! C'est le Royaume-Uni qui écrase le classement, avec près d'un quart des meilleures universités d'Europe (46 sur 200), dont sept dans le top 10.

Objectif : réduire les inégalités scolaires par une transmission exigeante des savoirs et une diversification des filières.

211. Créer un ministère de l'Instruction publique afin de clarifier enfin la mission prioritaire de l'école : l'acquisition des savoirs fondamentaux (supprimer les options citoyennes durant le temps scolaire)

212. En matière d'évaluation, mettre en place des sections de niveaux dans la même classe pour les matières fondamentales (français, mathématiques). *Evaluer le niveau des élèves sur les matières fondamentales à la fin de chaque année scolaire et instaurer un examen d'entrée en 6^{ème}, et pour les redoublants, un CM2 bis pour éviter que les plus âgés ne se retrouvent avec les plus jeunes.*

213. Publier les performances scolaires des établissements pour que les parents disposent d'une information fiable

214. Créer dans chaque département des collèges/lycées d'élite républicaine où seront scolarisés dès la 6^{ème} 10% des meilleurs élèves du département hors sectorisation

215. Confier le soutien scolaire, dans le cadre de la société de la coopération, aux acteurs de la société civile qui y arrivent mieux. En conséquence, supprimer les niches fiscales pour les entreprises qui font du soutien scolaire

216. Au primaire, concernant les rythmes scolaires, fixer le nombre total d'heures de cours minimal et maximal (en semaine et à l'année) ainsi que les vacances scolaires et laisser chaque commune décider de la répartition quotidienne des heures de cours. Prévoir une aide d'au moins 650 millions d'euros pour soutenir les communes qui ont des difficultés avec la mise en œuvre des rythmes scolaires. Viser un double objectif de journées plus courtes et de grandes vacances moins longues

217. Systématiser autant que possible l'inscription des enfants handicapés dans les établissements ordinaires, grâce aux pratiques innovantes et à un recrutement

plus soutenu d'auxiliaires de vie formés. Illustration de quarante ans de retard, et en contravention avec la loi du 11 février 2005, aujourd'hui, 20 000 enfants handicapés sont sans solution de scolarisation, en particulier les enfants autistes.

218. Relever les salaires des enseignants par le point d'indice, condition pour qu'ils retrouvent leur respectabilité et leur autorité. **Entre 2000 et 2013, la France détient le record à la baisse de l'évolution du salaire réel des pays de l'OCDE: - 11% ! Dans le même temps, il augmentait de 14% en moyenne dans les pays membres de cette organisation. Cette situation est d'autant plus insupportable que les enseignants français du second degré sont ceux qui travaillent le plus dans des classes de surcroît plus chargées qu'ailleurs**
219. Délimiter le rôle des organisations parentales sur un aspect consultatif mais réel. Ces dernières années, le ministère est allé trop loin en demandant l'autorisation des parents voire de l'élève majeur pour les redoublements, en donnant un statut aux 292.000 parents délégués, en payant les parents d'élèves qui participent aux instances (7.10 euros/heure) et en introduisant la notion étrange de « co-éducation »...L'omniprésence parentale peut nuire à l'autorité des enseignants
220. Dans le secondaire sous-équipé, augmenter le nombre de surveillants et prévoir dans chaque établissement, une ou plusieurs salles d'études surveillées (de même que l'infirmerie y est obligatoire)
- 221. Créer des Hautes écoles de l'apprentissage, pour les meilleurs apprentis de « bas niveaux de qualification ». En Suisse, l'apprentissage est choisi par deux tiers des jeunes de plus de 15 ans avec un taux d'insertion professionnelle de plus de 90%. Conséquence : en 2014, trois des sept ministres fédéraux suisses sont issus de la filière de l'apprentissage !**
- 222. Limiter le fléchage de la taxe d'apprentissage par les grandes entreprises vers les étudiants des grandes écoles, pour que le produit de cette taxe, ainsi détournée, reste prioritairement tourné vers les bas niveaux de qualification qui en ont le plus besoin**
- 223. Fusionner les lycées professionnels et les Centres de formation d'apprentis**
224. Etablir des passerelles entre apprentissage et enseignement général
225. Revaloriser l'image de l'apprentissage en mettant en place des ambassadeurs de l'apprentissage
- 226. Améliorer les conditions pratiques de l'apprentissage pour assurer la mobilité des jeunes (aide au financement du permis de conduire), permettre aux jeunes en rupture de contrat de s'inscrire en lycée professionnel et bénéficier du statut scolaire et de cours en CFA**

227. Recruter davantage de conseillers en formation d'apprentissage
228. Fusionner les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation
- 229. Doubler le budget de l'enseignement supérieur par le financement privé, de 1,5% à 3% du PIB**
- 230. Créer des universités technologiques capables de rivaliser avec les universités étrangères. Nous n'en avons que trois aujourd'hui, loin de l'envergure de Stanford ou de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich**
231. Instaurer la fin de la gratuité des droits d'inscription dans les universités et mettre en place des bourses sociales et au mérite
232. Soumettre à un référendum la question de la sélection au mérite (examen d'entrée).
- 233. Soumettre les financements publics aux résultats des universités en matière de débouchés professionnels**
- 234. Introduire des pénalités financières pour les universités qui ne publient pas de statistiques sur les débouchés professionnels de leurs étudiants**

Remédier aux injustices honteuses en matière de santé par une authentique politique de prévention

L'un des scandales les plus tabous en France réside dans les inégalités en matière de santé :

- Un ouvrier vit six ans de moins qu'un cadre supérieur. « Le pouvoir s'inscrit dans les corps ». On retrouve ces différences dans pratiquement tous les domaines de la morbidité, qu'il s'agisse des maladies cardio-vasculaires ou du cancer, en passant par les accidents, les problèmes dentaires et la santé mentale.
- Pour les hommes, le taux de surmortalité des travailleurs manuels âgés de 45 à 59 ans est le plus élevé, 1,7 fois celui des travailleurs non manuels, contre 1,4 dans la plupart des autres pays d'Europe.
- Le caractère précoce des pathologies est frappant. Dès 6 ans, les enfants de cadres affichent de meilleurs bilans de santé : 7 % sont en surcharge pondérale et 1 % obèses, contre respectivement 16 % et 6 % des enfants d'ouvriers. 8 % des enfants de cadres présentent au moins une dent cariée, contre 30 % de ceux d'ouvriers. Chez ces derniers, on observe également plus de caries non soignées (24 %) que chez les enfants de cadres (4 %).

Les facteurs explicatifs de ces écarts, que payent d'abord les enfants, tiennent à plusieurs éléments :

- les facteurs financiers : 33 % de la population déclare renoncer aux soins par manque de moyens financiers, contre 27 % en 2012. 3,3 millions de Français n'ont pas de complémentaire santé ;
- le cadre de vie (saturnisme) ;
- la pénibilité du travail (chimie, charges à porter, travail à la chaîne, souffrance psychologique au travail – burn out...);
- les comportements à risque (tabagisme, consommation d'alcool, alimentation déséquilibrée...);
- l'origine géographique : en 2006, le département de Seine-Saint-Denis est le seul département francilien où l'espérance de vie est inférieure à la moyenne nationale.

À cela s'ajoute un maquis administratif tellement complexe qu'il décourage ceux qui pourraient avoir accès à certaines aides. Ainsi, parmi les 5,2 millions de bénéficiaires potentiels de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), au moins 2 millions ne font pas valoir leur droit, soit un taux de non-recours de 15 %. Il faut parfois réunir tous les ans plus de cent pièces pour constituer un dossier, avec un résultat final imprévisible. Pour les retraités, la facture est lourde, de fait. La Mutualité française estime que le coût d'une complémentaire peut être multiplié par 3,5 lors du passage de la vie active à la retraite.

Face à ces constats, la France n'a pas de politique explicite de lutte contre les inégalités de santé. Elle semble occulter cette réalité difficile à croire : plutôt que de cibler des groupes sociaux spécifiques par crainte de les stigmatiser, les pouvoirs publics préfèrent lancer des campagnes indifférenciées comme la hausse du prix du tabac, alors même que les mieux nantis savent ce qu'il faut faire pour conserver leur capital santé. De la même manière, les politiques d'insertion destinées aux chômeurs négligent l'aspect sanitaire, loin d'être rédhitoire dans la recherche d'un emploi.

Comment la France peut-elle compter de telles poches d'inégalités, alors qu'elle consacrait en 2011 235,6 Md €, soit 11,6 % de son PIB, aux dépenses de santé au sens de l'OCDE, et qu'elle se situe ainsi très au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (9,3 %), et à un niveau comparable à celui de l'Allemagne (11,3 %) ?

Notre politique publique de santé a par ailleurs sacrifié à la fois la médecine scolaire et la médecine du travail, se privant ainsi d'innombrables possibilités de dépistage précoce et de prévention.

L'État ne dépense que 37 euros par an pour la santé d'un élève, alors que, selon les textes, quatre visites médicales sont obligatoires au cours de la scolarité. Nous en sommes loin. Si, en 2003, 88 % des élèves avaient passé le bilan de 6 ans, ils n'étaient que 65 % en 2008, et 25 % aujourd'hui, avec de fortes inégalités territoriales : selon les académies, le taux varie de 25 à 90 %, voire ne concerne que 12,4 % des élèves de ZEP !

Depuis 2012, le nombre de médecins scolaires a diminué de 6,3 %, pour atteindre un effectif de 1 167 médecins pour 12 millions d'élèves. De plus, 32 % des infirmières et 42 % des médecins scolaires devraient partir à la retraite d'ici à 2017. Par ailleurs, les inégalités territoriales sont importantes : entre 2009 et 2014, le nombre de médecins scolaires affectés dans l'académie de Créteil est passé de 87 à 57, et de 3 à 1 dans l'académie de Guyane !

Quant à la médecine du travail, elle est tout aussi sinistrée. Le nombre de médecins du travail est en chute libre avec une baisse moyenne de 11,2 % depuis sept ans, jusqu'à représenter seulement un quart des effectifs totaux de la médecine du travail. Il pourrait encore diminuer de moitié d'ici à 2030, selon le ministère des Affaires sociales (Drees). Rien n'est fait pour améliorer la situation : au contraire, alors que la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi renforce la surveillance médicale des salariés occupant des postes à risques (grutier, pilote, conducteur de train...), la loi Travail vient démanteler la médecine du travail avec l'espacement de la visite médicale des salariés de deux à cinq ans et la disparition de la visite médicale d'embauche. Plus structurellement encore, la médecine du travail souffre d'une gestion opaque. Son coût réel reste inconnu. Mal rémunérée et dévalorisée, la médecine du travail n'attire pas les vocations. Il faudra se pencher sur une certaine libéralisation du système, à l'instar de l'Allemagne, qui pour surmonter la pénurie de médecins a autorisé le recours aux médecins du travail libéraux (le plus souvent des généralistes dont la clientèle est constituée, totalement ou en partie, d'entreprises).

Cette triste réalité est la conséquence de la marginalisation de la politique de prévention en matière de santé (3 % des dépenses de santé, soit 5 Md €). En France, on n'intervient que quand ça saigne ! Notre politique n'est pas une politique de la santé mais une politique de la maladie (pour 200 Md € par an...). Prévenir la maladie devrait pourtant être la priorité de tout ministre de la Santé ; mais le ministère est devenu le ministère des Soins de santé, axé sur le traitement. Entre la médecine préventive et la médecine curative, la France a choisi la seconde.

Le sang contaminé, la canicule de 2003, l'hormone de croissance sont des exemples qui ont dramatiquement mis en évidence les carences de la France en matière de sécurité sanitaire. Malgré leur succès auprès des Français, les médecines naturelles, si importantes pour la préservation du capital santé et la réhumanisation de la médecine (une consultation généraliste en France dure en moyenne 12 minutes contre une à deux heures en naturopathie), ne sont même pas reconnues en France ni même organisées. Cette prise en compte du chemin du bien-être se vérifie dans la plupart des pays occidentaux puisque la proportion de patients de soins médicaux non-conventionnels varie de 20 à 50 % (elle atteint 65 % au Japon).

De fait, tout repose sur un système de soins saturé, le point noir étant les urgences. Près d'un Français sur six s'est rendu aux urgences en 2012, soit 10,6 millions (rapport annuel de la Cour des comptes sur la sécurité sociale) alors qu'un

cinquième des urgences pourraient être prises en charge ailleurs.

En redirigeant les patients qui n'ont pas d'urgence vitale de l'hôpital vers les médecins de ville, l'assurance maladie pourrait économiser jusqu'à 500 millions d'euros. À condition toutefois que la médecine de ville reprenne sa place au cœur de notre système de soins. Or, les gouvernements qui se sont succédé depuis trente ans ont choisi une gestion comptable et administrative de la santé : de plus en plus centralisée, organisée sans concertation avec les soignants, au détriment de la liberté et de la responsabilité individuelle. Le prix ridiculement bas des consultations et des actes qui n'ont pas été revalorisés depuis trente ans entraîne forcément une accélération et une délégation des procédures de soins, qui sont responsables d'un véritable « abattage » des tâches pour faire du chiffre au détriment de la qualité.

La médecine de garde n'est plus d'un grand secours pour sortir de l'hospitalo-centrisme. Les Français ne trouvent pas facilement un médecin de garde la nuit et le week-end. Technicisation des actes médicaux avec le recours à des spécialistes, exigence de sécurité des malades, hausse des contentieux liés aux erreurs médicales, mise en cause par la justice du pouvoir de réquisition préfectorale, dangerosité de certaines zones urbaines : tous ces facteurs ont vidé la permanence des soins ambulatoires de son sens.

Le phénomène des déserts médicaux s'en est trouvé accentué sous l'effet d'une fracture médicale qui fragilise bien des territoires.

Objectif : passer d'une logique de traitement à une logique de prévention pour mieux corriger les injustices criantes en matière de santé

235. Privilégier la politique de santé, c'est-à-dire la prévention (3% du budget de la santé) sur la politique de la maladie pour limiter les surcoûts et faire mieux face aux crises sanitaires croissantes
236. Etablir un plan pluriannuel de santé publique avec des priorités chiffrées (hypertension, dépistage des cancers, risques médicamenteux, lutte contre les pollutions chimiques, bactériennes et électromagnétiques)
- 237. Lancer un plan d'urgence pour la médecine scolaire et la médecine du travail, grandes sacrifiées de la santé publique**
- 238. Généraliser la gratuité des soins bucco-dentaires pour les enfants scolarisés, symbole le plus cruel de la pauvreté chez l'enfant (30% de caries chez les enfants d'ouvriers contre 8% chez les enfants de cadres)**
239. Sensibiliser les professionnels de santé aux groupes sociaux les plus exposés
240. Simplifier l'accès à la complémentaire santé des plus démunis et des retraités confrontés à un système très bureaucratique et entravé par des effets de seuil

241. Mettre au cœur de notre système de santé la médecine libérale, en revalorisant les actes techniques et de soins (23 euros aujourd'hui contre 45 en Europe), pour limiter les dépassements d'honoraires et augmenter le temps que les médecins passent avec les patients (sept minutes en moyenne aujourd'hui). Supprimer la prise en charge des cotisations sociales par l'assurance-maladie, devenue de fait sans objet
242. Sortir de l'hospitalo-centrisme et de l'engorgement des urgences par le rétablissement des permanences des soins, individuelles ou collectives en revalorisant *les consultations médicales*
243. Réformer les études de médecine en relevant le numerus clausus en fonction des capacités de formation des universités et des besoins des territoires par spécialité
244. Développer l'e-santé (télémédecine, cabinets connectés), propice à une médecine de proximité et une réduction des dépenses de santé
245. Dé-bureaucratiser le tiers-payant généralisé pour faciliter le remboursement des médecins
246. Assurer le retour à l'équilibre budgétaire de l'assurance-maladie d'ici 2020 en sanctuarisant dans la Constitution par une « Règle d'or de l'Assurance médicale nationale »
247. Structurer et professionnaliser les médecines non conventionnelles utilisées par la moitié des Français, pour élargir le choix des Français, préserver le capital-santé et réhumaniser la médecine
248. Etablir une édition des meilleures pratiques thérapeutiques avec une grille de coûts et de remboursements des pathologies
249. Agir pour instituer une Organisme mondial de sauvegarde de la biodiversité
250. Officialiser un comité d'experts indépendants sur les médicaments, les produits chimiques et les ondes électromagnétiques d'origine humaine